COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 7.3.2018
SWD(2018) 208 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Rapport 2018 pour la France comprenant un bilan approfondi des mesures de prévention et de correction des déséquilibres macroéconomiques

accompagnant le document:

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, À LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE ET À L'EUROGROUPE

Semestre européen 2018 : évaluation des progrès accomplis dans les réformes structurelles, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, et résultats des bilans approfondis au titre du règlement (UE) n° 1176/2011

{COM(2018) 120 final}

TABLE DES MATIÈRES

Résumé 1

1. Situation et perspectives économiques 5

2. Progrès dans la mise en œuvre des recommandations par pays 13

3. Synthèse des principales conclusions du bilan approfondi prévu dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres économiques 18

4. Priorités en matière de réforme 26

4.1. Finances publiques et fiscalité 26
4.2. Politique du marché du travail, politique de l'éducation et politique sociale 37
4.3. Investissement, compétitivité et environnement des entreprises 49
4.4. Politiques sectorielles 61

Annexe A: Tableau récapitulatif 70

AnnexE B: tableau de bord de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques 79

AnnexE C: tableaux Standard 80

RéFérences 87

LISE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: **Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux – France** 12
Tableau 2.1: **Tableau de synthèse de l'évaluation des recommandations par pays 2017** 16
Tableau 3.1: **Matrice d'évaluation relative à la PDM (*) — France 2018** 24
Tableau 4.3.1: **Stock d'IDE: résidents sortants (actifs) et non-résidents entrants (passifs)** 53
Tableau 4.4.1: **Évolution de la part du transport modal - longue distance** 65
Tableau 4.4.2: **Indicateurs de solidité financière — ensemble des banques présentes en France** 66
Tableau B.1: **Tableau de bord PDM pour la France (RMA 2018)** 79
Tableau C.1: **Indicateurs du marché financier** 80
Tableau C.2: **Indicateurs clés du tableau de bord social** 81
Tableau C.3: **Indicateurs du marché du travail et indicateurs d'éducation** 82
Tableau C.4: **Indicateurs d'inclusion sociale et de santé** 83
Tableau C.5: **Indicateurs de performance des marchés de produits et indicateurs de politique** 84
Tableau C.6: **Croissance verte** 85

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1: **Contributions à la croissance du PIB (2010-2019)** 5
Graphique 1.2: **Ventilation de la croissance potentielle du PIB en France** 6
Graphique 1.3: **Croissance potentielle de la productivité totale des facteurs dans certains pays de la zone euro** 7
Graphique 1.4: **Évolution de la pénétration des importations dans certains pays de la zone euro** 7
Graphique 1.5: **Balance commerciale – France** 8
Graphique 1.6: **Endettement des ménages et des sociétés non financières** 9
Graphique 1.7: **France – Endettement des sociétés non financières: écarts par rapport aux valeurs de référence** 10
Graphique 2.1: **Évaluation pluriannuelle de la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations par pays pour la période 2011-2017** 13
Graphique 3.1: **Décomposition du taux de variation des coûts salariaux unitaires** 19
Graphique 3.2: **Effets de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** 21
Graphique 4.1.1: **Contributions à l'évolution du ratio de la dette publique en France** 26
Graphique 4.1.2: **Projections de la dette publique française selon différents scénarios** 27
Graphique 4.1.3: **Tendances dans l'immobilier** 30
Graphique 4.1.4: **Autres impôts sur la production (2016) – Top 10** 33
Graphique 4.1.5: **Structure de l'impôt en % du PIB, 2015** 35
Graphique 4.2.1: **Taux de chômage en France et dans l'UE** 37
Graphique 4.2.2: **Salaire minimum (niveau et évolution) et emploi des travailleurs peu qualifiés** 38
Graphique 4.2.3: **Taux de chômage et population active supplémentaire potentielle** 40
Graphique 4.2.4: **Proportion de travailleurs peu qualifiés dans l'emploi total (septembre 2017)** 40
Graphique 4.3.1: **Exportations de biens en valeur — évolution par secteur** 49
Graphique 4.3.2: **Exportations de biens en volume — résultats** 49
Graphique 4.3.3: **Exportations de biens en valeur - par gamme de qualité (en % des exportations totales)** 50
Graphique 4.3.4: **Exportations de services — France** 50
Graphique 4.3.5: **Présence des PME françaises sur le marché intérieur et les marchés mondiaux par rapport à la moyenne de l'UE** 52
Graphique 4.3.6: **Investissements dans certains États membres de la zone euro - en pourcentage du PIB** 53
Graphique 4.3.7: **Nombre d'employés et nombre d'entreprises - secteur français de la fabrication** 54
Graphique 4.3.8: **Résultats selon le rapport SBA de 2017** 55
Graphique 4.4.1: **Intensité des dépenses de R&D (2015)** 61
Graphique 4.4.2: **Structure économique (% de la valeur ajoutée)** 62

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 2.1: **Des résultats tangibles grâce au soutien de l'UE aux réformes structurelles en France** 17
Encadré 3.1: **Effets d'entraînement sur la zone Euro** 23
Encadré 4.2.1: **Suivre la performance à la lumière du socle européen des droits sociaux** 39
Encadré 4.3.1: **Obstacles à l'investissement et réformes en France** 59
Encadré 4.4.1: **Coup de projecteur sur l'environnement et le climat** 68

RÉSUMÉ

L'amélioration de la situation macroéconomique est un atout pour la poursuite de réformes structurelles ambitieuses, tout en améliorant la situation des finances publiques en France ([1]). Après trois années de croissance modérée, l'activité économique a connu une forte accélération en 2017. Le gouvernement entreprend d'importantes mesures de réforme. Un Grand plan d'investissement a été lancé pour la période 2018-2022, des mesures réformant le marché du travail ont été adoptées et sont en train d'être mises en œuvre, des chantiers complémentaires ont été lancés visant à réformer l'assurance chômage, la formation et l'enseignement professionnels ainsi que les retraites. Pour autant, des défis persistent pour l'amélioration durable des finances publiques, en particulier tant que le niveau de la dette publique reste potentiellement préoccupant. Cela nécessite aussi de passer en revue l'ensemble des dépenses publiques, de simplifier le système fiscal et d'améliorer son efficacité. Un meilleur accès au marché du travail pour les travailleurs les moins qualifiés et les personnes issues de l'immigration reste un défi. La réduction de la charge réglementaire et l'amélioration de la collaboration entre la recherche publique et les entreprises contribueraient à augmenter la compétitivité de l'économie française.

L'activité économique s'est accélérée et devrait rester solide dans un avenir proche. La croissance du PIB en France a augmenté à 1,8 % en 2017, contre 1,2 % en 2016, sous l'influence d'une forte croissance des investissements privés, et en particulier d'une forte reprise du marché du logement. Selon les prévisions de l'hiver 2018 de la Commission, la croissance du PIB devrait atteindre 2,0 % en 2018 et 1,8 % en 2019, avec la résorption des capacités inutilisées de l'économie. La croissance de la consommation privée devrait se rétablir dans une certaine mesure, tandis que la croissance de l'investissement devrait rester forte. En outre, la contribution des exportations nettes à la croissance devrait s'améliorer progressivement dans un contexte de demande mondiale soutenue.

La performance des exportations françaises a cessé de se détériorer. Les parts de marché à l'exportation se sont stabilisées depuis 2012, sous l'influence d'évolutions plus favorables chez les principaux partenaires commerciaux de la France. Le déficit commercial devrait atteindre son plus haut niveau en 2017, les importations étant plus vigoureuses que les exportations et compte tenu du rebond des prix du pétrole. Si la viabilité des comptes extérieurs n'est pas un sujet de préoccupation à court terme, la faiblesse des résultats à l'exportation continue à peser sur les perspectives de croissance.

À long terme, la croissance devrait rester modérée. La croissance potentielle de la France s'est érodée depuis la crise financière de 2008, comme partout dans l'UE. Toutefois, elle a augmenté à 1,0 % en 2016 et devrait encore s'accélérer pour atteindre 1,3 % en 2019. Des réformes structurelles ont été annoncées et certaines d'entre elles sont déjà mises en œuvre. Elles visent à relever la croissance potentielle de la France en agissant sur ses déterminants.

La compétitivité s'améliore, bien que la France n'ait pas totalement regagné le terrain perdu. La croissance des coûts salariaux unitaires a récemment redémarré, répondant à la reprise de l'activité économique. La croissance de la productivité reste modérée et empêche la compétitivité de la France de se rétablir plus rapidement. Des réformes du marché du travail et de la fiscalité sont en cours. Des mesures supplémentaires ont été annoncées pour améliorer la compétitivité de l'économie française, y compris des réformes des marchés des biens et des services (*Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises*). Les effets positifs de ces actions devraient devenir plus visibles à moyen terme.

La dette publique de la France est élevée. Le déficit des administrations publiques devrait

([1]) Le présent rapport évalue l'économie française à la lumière de l'examen annuel de la croissance effectué par la Commission européenne et publié le 22 novembre 2017. Dans son examen, la Commission invite les États membres de l'UE à mettre en œuvre des réformes pour rendre l'économie européenne plus productive, plus résiliente et plus inclusive. Ce faisant, les États membres sont encouragés à concentrer leurs efforts sur les trois éléments du triangle vertueux de la politique économique: stimuler l'investissement, mener des réformes structurelles et garantir des politiques budgétaires responsables. Parallèlement, la Commission a publié le rapport sur le mécanisme d'alerte (RMA), qui a donné le coup d'envoi du septième cycle de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Il a été constaté dans le RMA que la situation de la France justifiait un bilan approfondi, qui est présenté dans le présent rapport.

tomber sous la valeur de référence de 3 % du PIB en 2017. Cependant, l'ajustement des dépenses publiques se révèle difficile, malgré l'effet d'amortisseur joué par la faiblesse de la charge d'intérêts. La dette devrait se stabiliser à 96,9 % du PIB sur la période de prévision (2017-2019). Malgré l'objectif de réduction des dépenses de plus de 3 points de pourcentage du PIB d'ici à 2022, on ignore encore comment les économies structurelles seront définies et contrôlées. Par ailleurs, les objectifs de dépenses de santé (ONDAM) et de dépenses de fonctionnement des autorités locales (ODEDEL) sont moins exigeants pour 2018. Il semble donc que la France prévoie actuellement de retarder l'effort d'assainissement envisagé, en réduisant les dépenses au cours des dernières années de la législature.

Le recul du chômage se poursuit. Le taux de chômage a diminué, passant de 10,4 % en 2015 à 9,5 % en 2017, et devrait continuer à baisser dans les prochaines années, tandis que le taux d'emploi a augmenté à 71 % au troisième trimestre 2017. La situation du marché du travail pour les jeunes, les personnes peu qualifiées et les personnes issues de l'immigration (que ce soit de la première ou de la deuxième génération) reste plus difficile.

La taille de l'économie de la France et son imbrication étroite avec le reste de la zone euro font de ce pays une source de retombées potentiellement importantes sur les autres États membres. Les simulations modélisées indiquent que les réformes du marché des produits et du marché du travail en France peuvent entraîner des effets positifs à long terme sur le PIB, tant dans ce pays que dans le reste de la zone euro.

Globalement, la France a enregistré certains progrès dans la mise en œuvre des recommandations par pays de 2017. Certains progrès ont été réalisés concernant l'amélioration de l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'emploi, une plus grande compatibilité entre évolutions du salaire minimum (SMIC), création d'emplois et compétitivité et poursuite de la réduction des charges réglementaires sur les entreprises. Certains progrès ont également été réalisés en matière fiscale, avec la diminution du taux nominal de l'impôt sur les sociétés et la réduction du coût du travail. Des progrès limités ont été réalisés en ce qui concerne la viabilité des finances publiques et les revues de dépenses. Les progrès ont également été limités concernant l'amélioration de l'efficience des programmes de soutien public à l'innovation et la révision du système de formation et d'enseignement professionnels. Aucun progrès n'a été accompli pour ce qui est des efforts visant à poursuivre l'élimination des entraves à la concurrence dans le secteur des services.

En ce qui concerne la réalisation de ses objectifs nationaux au titre de la stratégie Europe 2020, la France progresse de manière satisfaisante en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'augmentation du taux de diplômés de l'enseignement supérieur et de lutte contre le décrochage scolaire. Parallèlement, des mesures supplémentaires s'imposent pour faire reculer la pauvreté et pour accroître le taux d'emploi, l'intensité de la R&D et l'utilisation des énergies renouvelables.

La France affiche de relativement bons résultats pour la plupart des principes du socle européen des droits sociaux. Dans l'ensemble, le système de protection sociale est efficace et donne de bons résultats tant dans le domaine social que dans celui de la santé. En outre, la France affiche un faible écart entre hommes et femmes en matière de taux d'emploi, les inégalités de revenu sont relativement faibles et la proportion de jeunes enfants qui fréquentent des structures d'accueil dans le pré-primaire est élevée. Des difficultés persistent néanmoins en ce qui concerne les inégalités en matière d'éducation et la segmentation du marché du travail. En outre, le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté récemment, même s'il reste à un niveau relativement bas.

Les principales conclusions du bilan approfondi présentées dans ce rapport, et les défis qu'elles impliquent pour les politiques à venir, sont les suivants:

- **La compétitivité-coût s'est améliorée ces dernières années.** La croissance des salaires reste modérée. Aucune augmentation supplémentaire («coup de pouce») du salaire minimum n'a été adoptée depuis 2013, et la possibilité de réformer la formule d'indexation automatique du salaire minimum est débattue.

Les coûts salariaux ont été réduits au moyen de mesures fiscales. Cependant, l'écart de compétitivité accumulé au cours des années précédentes ne s'est pas encore résorbé.

- **D'autres facteurs continuent à peser sur la compétitivité des exportations françaises.** Depuis 2008, la part de la France dans le marché mondial a mieux résisté dans le secteur des services, en particulier les services aux entreprises, que dans le secteur des biens. La part des biens de faible, moyenne et bonne qualité dans le total des exportations françaises a légèrement augmenté, tandis que la part des biens de qualité supérieure a nettement diminué. La proportion de PME qui exportent est plus faible en France que dans d'autres États membres.

- **La situation du marché du travail continue à s'améliorer, mais il reste des défis à relever, en particulier pour certaines catégories.** Un ambitieux programme de réformes a été présenté par le gouvernement aux partenaires sociaux. Il comprend la réforme adoptée du droit du travail, ainsi que les réformes annoncées des systèmes d'assurance chômage, de retraite et d'enseignement et de formation professionnels, y compris l'apprentissage. Les défis persistants concernent le taux de chômage, toujours élevé (en particulier pour les jeunes et les personnes peu qualifiées), et la segmentation du marché du travail. Des améliorations peuvent également être apportées à l'intégration des groupes défavorisés sur le marché du travail et à leur passage vers des formes d'emploi plus stables. Ces défis sont particulièrement importants pour les personnes issues de l'immigration.

- **Par rapport à ses principaux concurrents, la France se trouve en milieu de classement pour ce qui est de l'environnement des entreprises.** Même si l'investissement reste dynamique par rapport à la zone euro, le gouvernement a annoncé des mesures pour améliorer l'environnement des entreprises, étant donné que celles-ci doivent toujours faire face aux fréquents changements de la législation, à des exigences réglementaires complexes et à des procédures administratives lourdes. Les seuils de taille fixés dans les textes législatifs et réglementaires restent un frein à la croissance des entreprises. La concurrence demeure faible dans plusieurs secteurs des services, notamment les services professionnels et les services aux entreprises. Un manque de clarté et de définition des priorités subsiste quant aux objectifs de l'État français en tant qu'actionnaire de plusieurs grandes entreprises historiquement actives dans des secteurs d'importance économique majeure, notamment dans le transport ferroviaire et l'énergie. Le nouveau cadre réglementaire pour l'économie collaborative vise à prendre en compte les spécificités de ces services, mais entrave leur développement. La faible couverture en matière de haut débit rapide et haut débit ultra-rapide empêche aussi la France de tirer pleinement profit de l'économie numérique.

- **Le niveau élevé de la dette publique, conjugué à des déficits structurels déjà élevés, pourrait constituer à moyen terme une source de risques importants pour les finances publiques.** Les risques qui pèsent sur la soutenabilité à court terme restent faibles. Les risques à long terme sont limités également, en raison notamment du système d'indexation des retraites et de l'évolution démographique favorable par rapport à celle du reste de l'UE. Cependant, les problèmes de soutenabilité à moyen terme restent élevés et imposent un assainissement important dans les prochaines années pour réduire la dette publique. Le poids de la dette du secteur privé continue d'augmenter. La combinaison d'une dette publique et d'une dette privée élevées constitue un facteur de risque supplémentaire.

- **Une nouvelle stratégie d'assainissement budgétaire fondée sur les dépenses a été annoncée.** La charge fiscale déjà très élevée ne laisse que peu de marges pour de nouvelles hausses d'impôt, ce qui indique que la poursuite de l'assainissement doit être axée sur les dépenses. Un nouveau cadre pour les revues de dépenses a été proposé, afin de repérer les gains d'efficacité possibles et de réaliser des économies à tous les niveaux de l'administration publique. La portée concrète de ce cadre n'a toutefois pas encore été précisée, et sa mise en œuvre n'a pas démarré. Des réformes visant à simplifier les dépenses et

à en améliorer l'efficience sont en cours d'examen pour les retraites, les soins de santé, les aides au logement et la formation professionnelle.

- **Le système fiscal a été réformé afin de remédier au problème de la charge fiscale élevée pour les entreprises et de favoriser les investissements productifs.** Ces réformes visent à améliorer l'environnement des entreprises, mais le système fiscal reste complexe. Il est caractérisé en outre par des niveaux relativement faibles d'impôts sur la consommation et de fiscalité environnementale et par un niveau élevé d'impôts sur la production.

Les autres questions clés analysées dans le présent rapport, qui mettent en relief l'existence de défis spécifiques pour l'économie française, sont les suivantes:

- **Les inégalités en matière d'éducation restent fortes et le système de formation et d'enseignement professionnels présente certaines lacunes en ce qui concerne son adaptation aux besoins du marché du travail.** De nouvelles mesures ont été adoptées pour réduire les inégalités éducatives liées à l'origine socio-économique. Le système de formation et d'enseignement professionnels ne facilite pas suffisamment l'accès à l'emploi, malgré les réformes entreprises. Toutes les catégories de travailleurs salariés et de chômeurs ne bénéficient pas du même accès à la formation professionnelle continue.

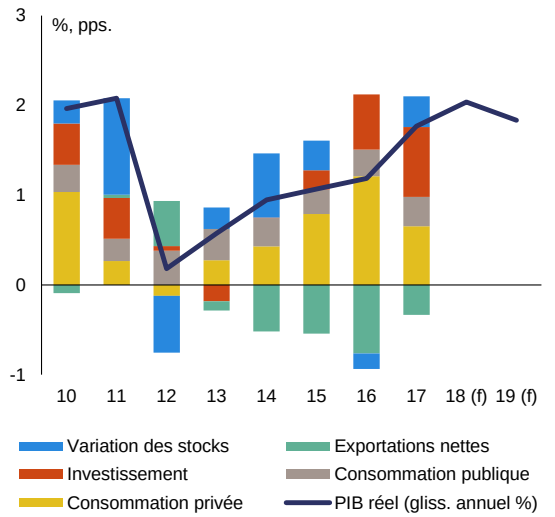
- **La situation sociale en France est bonne dans l'ensemble.** Globalement, le système de protection sociale français est efficace pour réduire la pauvreté et l'exclusion et permettre l'accès aux soins de santé et à la garde d'enfants. Cependant, des inégalités liées à la migration et à l'origine socio-économique subsistent, en particulier dans les quartiers urbains défavorisés. Certaines zones, principalement rurales, éprouvent des difficultés à attirer des médecins. Dans les zones urbaines, l'accès à un logement abordable peut être difficile.

1. SITUATION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Croissance du PIB

Après trois années de croissance modérée, l'activité économique a fortement accéléré en France. La croissance du PIB s'est élevée à 1,8 % en 2017 ([2]), après avoir atteint 1,2 % en 2016. L'activité économique a été portée par la vigueur de l'investissement privé. L'investissement des ménages a crû à un rythme soutenu, enregistrant un net rebond après plusieurs années de repli. En outre, l'investissement des entreprises a remarquablement bien résisté après la fin du régime de suramortissement, une mesure fiscale destinée à inciter les entreprises à investir. En revanche, la perte de pouvoir d'achat des ménages imputable à la hausse de l'inflation a entraîné un ralentissement de la consommation privée. De plus, les exportations nettes ont continué de peser sur la croissance, des facteurs temporaires ayant freiné les exportations alors que les importations restaient dynamiques.

Graphique 1.1: **Contributions à la croissance du PIB (2010-2019)**



Source: prévisions de l'hiver 2018 de la Commission.

La croissance devrait rester dynamique au cours des prochaines années. L'indicateur du climat économique a continué de s'améliorer ces derniers mois, certains indices de confiance approchant, voire dépassant, le niveau qu'ils avaient atteint avant la crise. La croissance de la consommation privée devrait se redresser quelque peu en 2018, parallèlement à la progression du pouvoir d'achat des ménages. L'investissement devrait continuer de croître en 2018, avant de ralentir légèrement en 2019. L'investissement des ménages devrait conserver son dynamisme, comme l'indique l'augmentation du nombre de constructions neuves. De plus, l'investissement public devrait, après plusieurs années de repli, se redresser en 2018. Enfin, la contribution des exportations nettes à la croissance devrait s'améliorer progressivement dans un contexte de demande mondiale soutenue. Selon les prévisions de l'hiver 2018, la croissance du PIB devrait atteindre 2,0 % en 2018 et ralentir légèrement à 1,8 % en 2019 à mesure que se résorberont les capacités inutilisées (graphique 1.1).

La situation du marché du travail continue de s'améliorer. Le taux d'emploi (des 20-64 ans) a augmenté progressivement pour atteindre 70 % en 2016 (moyenne de l'UE: 71,1 %) et a continué de s'améliorer en 2017, conformément à la tendance constatée dans l'UE. Dans le même temps, le taux de chômage est passé de 10,4 % en 2015 à 10,1 % en 2016 puis, continuant de décroître, à 9,5 % en 2017 (UE: 7,7 %, zone euro: 9,1 %). Il devrait encore baisser, sous l'effet des réformes en cours. Le chômage des jeunes a diminué, passant de 24,6 % en 2016 à 22,6 % en 2017, mais il est resté au-dessus des moyennes de l'UE et de la zone euro (16,8 % et 18,9 %, respectivement, en 2016). La faible intégration des jeunes sur le marché du travail transparaît également dans la relative stabilité du taux de NEET (jeunes non scolarisés, sans emploi ni formation) à 11,9 %. Le taux de décrochage scolaire des 15-19 ans recule, tandis que le taux de chômage des 20-24 ans, qui n'a commencé à s'améliorer qu'en 2017, demeure élevé.

La croissance des salaires reste modérée du fait de la sous-utilisation de la main-d'œuvre ainsi que de la faiblesse de l'inflation et des gains de productivité. La rémunération nominale par salarié a progressé de 1,0 % en 2016 et ne devrait accélérer que progressivement par la suite. Les hausses du salaire minimum devraient rester limitées. Compte tenu de l'évolution des salaires, l'inflation devrait passer de 1,2 % en 2017 à 1,5 % en 2018 et 2019.

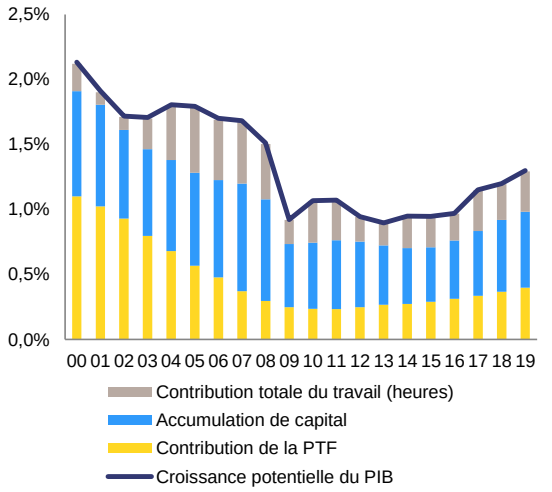
([2]) Les chiffres de la croissance du PIB ne sont pas corrigés des effets de calendrier. En 2017, la croissance du PIB corrigée des effets de calendrier a atteint 1,9 %.

Les risques pesant sur la croissance française trouvent leur source à l'extérieur du pays, tandis que ceux intérieurs ne constituent pas un sujet de préoccupation. Les gains de compétitivité-coûts qu'ils ont enregistrés récemment pourraient aider les exportateurs à mieux absorber qu'auparavant les effets de l'appréciation de l'euro. En outre, l'accroissement de l'investissement des entreprises pourrait contribuer à stimuler la croissance potentielle et ainsi créer les conditions d'autoréalisation des prévisions de croissance plus forte.

Croissance potentielle

À long terme, la croissance de la France devrait rester modérée, dans la mesure où la croissance potentielle a diminué depuis la crise financière de 2008. Alors qu'il était en moyenne de 1,8 % entre 2000 et 2008, le taux de croissance annualisé du PIB potentiel n'atteignait plus que 1,0 % entre 2009 et 2017. Le taux de croissance devrait se redresser progressivement et s'établir à 1,3 % en 2019. Un ralentissement du PIB potentiel a été observé dans la plupart des grandes économies de la zone euro. Dans le cas de la France, ce ralentissement est imputable à une réduction significative de la contribution de la productivité totale des facteurs (PTF) à la croissance, tandis que l'accumulation de capital et le total des heures travaillées sont restés relativement solides (graphique 1.2). En rythme annuel, la baisse de la croissance de la PTF en France a atteint 0,4 pp entre les périodes 2000-2008 et 2009-2017, et est plus marquée qu'en Allemagne. En conséquence, la croissance potentielle de la PTF de la France s'est différenciée de celle de l'Allemagne et est désormais inférieure à celle de l'Espagne; elle reste cependant supérieure à celle de l'Italie (graphique 1.3).

Graphique 1.2: **Ventilation de la croissance potentielle du PIB en France**

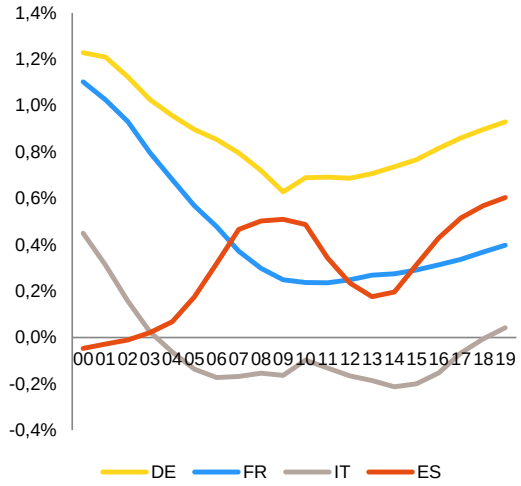


Source: prévisions de l'automne 2017 de la Commission

Le ralentissement de la croissance de la productivité totale des facteurs freine l'amélioration de la compétitivité de la France. Les hausses salariales ont été modérées ces dernières années. Toutefois, le ralentissement de la productivité du travail, en grande partie imputable au fait que la croissance de la PTF a diminué malgré une progression constante de l'intensité en capital, ne permet pas un rétablissement plus rapide de la compétitivité-coûts (voir la section 3).

La diminution des perspectives de croissance à long terme exacerbe également les difficultés liées au niveau élevé de la dette publique. Le ralentissement du PIB potentiel rend plus difficile pour la France une réduction de sa dette publique sans nouveaux efforts d'assainissement budgétaire (voir la section 4.1).

Graphique 1.3: **Croissance potentielle de la productivité totale des facteurs dans certains pays de la zone euro**



Source: prévisions de l'automne 2017 de la Commission

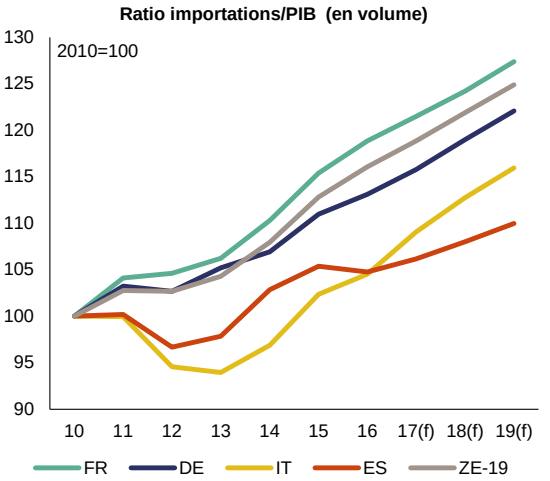
Les réformes structurelles sont d'autant plus essentielles pour le renforcement du potentiel de croissance qu'elles contribuent à stimuler la croissance de la productivité totale des facteurs ([3])**.** Améliorer la qualité de la main-d'œuvre en aidant les travailleurs à acquérir un ensemble de compétences adéquat, en ajustant le cadre réglementaire afin d'encourager la croissance des entreprises relativement productives et en réduisant le coût des fermetures d'entreprises en facilitant les transitions sur le marché du travail, contribue à la croissance de la productivité. Le marché du travail français se caractérise par un manque de mobilité sectorielle et géographique, qui peut entraver la réaffectation des ressources et réduire la croissance de la PTF. Sa segmentation peut également exercer un effet négatif sur l'accumulation de capital humain (voir la section 4.2). L'inégalité des chances dont témoigne la forte corrélation entre réussite scolaire et niveau socio-professionnel des parents peut être liée à une situation d'investissement suboptimale dans le capital humain (voir la section 4.2). La croissance de la PTF peut aussi être entravée par la lourdeur de la réglementation, notamment celle relative aux seuils d'effectifs et d'imposition, qui sont calculés sur la base du nombre de salariés des entreprises (voir la section 4.4). La structure fiscale ne favorise pas beaucoup la croissance (voir la section 4.1).

([3]) Thum-Thysen, A. et R. Raciborski (2017), «*Determinants of trend TFP growth and key policies that influence it*, Rapport trimestriel sur la zone euro, vol. 6, nº 2, octobre 2017.

Balance commerciale et balance courante

Les parts de marché à l'exportation sont stables depuis 2012 (voir la section 4.3). En 2016, la croissance des exportations françaises a été ralentie par plusieurs facteurs de nature temporaire. En particulier, des grèves organisées dans les raffineries au deuxième trimestre de 2016 ont nui aux exportations de produits pétroliers raffinés, des conditions climatiques défavorables ont endommagé les cultures agricoles et les attaques terroristes ont entravé les exportations touristiques. En conséquence, la croissance des exportations françaises est restée modérée en 2016 (1,8 %) et inférieure à la croissance des marchés d'exportation (2,8 %) et du commerce mondial (2,4 %). La croissance des exportations devrait se redresser progressivement, à mesure que s'estomperont les effets de ces facteurs temporaires.

Graphique 1.4: **Évolution de la pénétration des importations dans certains pays de la zone euro**



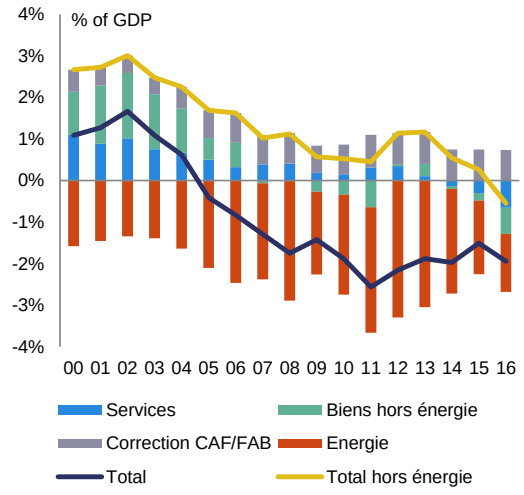
Source: prévisions de l'automne 2017 de la Commission

À l'opposé, les importations ont connu une croissance vigoureuse. Leur part dans le PIB en volume ne cesse de croître. La progression de la pénétration des importations reflète avant tout les tendances générales du commerce mondial liées à la mondialisation. Cela étant, la pénétration des importations progresse plus vite en France que dans les autres grandes économies de la zone euro

depuis 2010 (graphique 1.4). Ce dynamisme des importations reflète dans une certaine mesure la composition de la demande de ces dernières années, caractérisée par une croissance rapide des postes de la demande à contenu en importations relativement important ([4]).

En raison de la forte croissance des importations, le solde de la balance commerciale de la France a recommencé à se détériorer en 2016. Après avoir atteint -1,5 % du PIB en 2015, il s'est établi à -1,9 % du PIB en 2016 et devrait, selon les prévisions de l'automne 2017, atteindre un niveau plancher de -2,4 % du PIB en 2017. La balance commerciale des services ne cesse de se détériorer depuis 2012 et est devenue déficitaire en 2014. La balance commerciale des biens, quant à elle, a recommencé à se détériorer en 2016, en dépit de la baisse du prix du pétrole. Si l'on exclut les produits énergétiques, sa détérioration a débuté dès 2014 (graphique 1.5).

Graphique 1.5: **Balance commerciale – France**



Source: Insee

Compte tenu de l'évolution de la balance commerciale, la balance courante s'est elle aussi détériorée en 2016. Selon les statistiques relatives à la balance des paiements, le solde de la balance courante s'est établi à -0,9 % en 2016 (2015: -0,4 %). Corrigée des variations conjoncturelles, la balance courante de la France est restée fortement déficitaire ([5]). Son déficit est trop important pour stabiliser la position extérieure globale nette (PEGN) sur 10 ans (qui s'établit à -0,5 % du PIB) et dépasse la «norme» de balance courante ([6]) expliquée par les facteurs fondamentaux (+ 0,2 % du PIB).

Le besoin net de financement de la France s'est détérioré lui aussi en 2016 (à -2,5 % du PIB) et devrait atteindre -3,1 % en 2017. La capacité de financement des ménages demeure insuffisante pour satisfaire entièrement le besoin de financement des administrations publiques et des sociétés non financières. La France est la seule grande économie de l'UE dans laquelle les sociétés non financières sont des emprunteurs nets et dont le besoin net de financement du secteur public est supérieur à la moyenne de la zone euro.

Endettement du secteur privé

Le niveau de la dette consolidée du secteur privé augmente constamment depuis 1998 et a atteint 146,9 % du PIB en 2016. La dette des ménages et celle des sociétés non financières ont continué de croître à un rythme relativement rapide tout au long de la crise et des années qui l'ont suivie (graphique 1.6). Dans la zone euro, en revanche, l'endettement du secteur privé recule depuis 2009. Bien que la dette des ménages corresponde à la moyenne de la zone euro, l'endettement des sociétés non financières françaises dépassait la moyenne de la zone euro de 10,0 pp en 2016.

L'accroissement de la dette des ménages ne semble pas constituer une source de préoccupation pour les prochaines années. Plusieurs raisons l'expliquent: i) la prédominance

([4]) «Éclairage – La forte hausse des importations manufacturières depuis 2014 reflète la composition de la demande, sauf dans les matériels de transport», Conjoncture française, Insee, mars 2017.

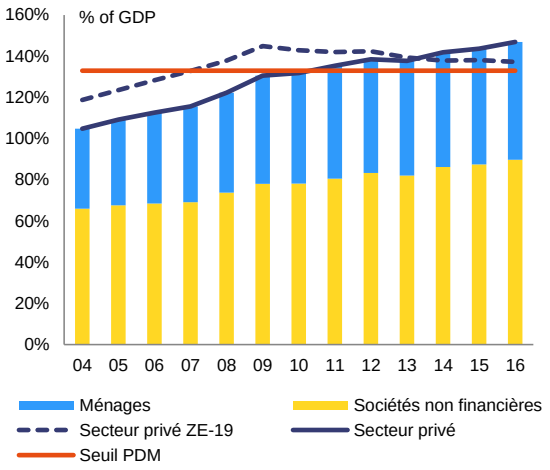
([5]) Le déficit de la balance courante corrigé des variations conjoncturelles s'établit à 2,8 % du PIB. En raison d'importants écarts statistiques entre la balance des paiements (BdP) et les données des comptes nationaux, le déficit corrigé des variations conjoncturelles établi sur la base des données BdP est proche de 1 %.

([6]) La «norme» de balance courante est calculée sur la base de régressions comprenant les principaux déterminants fondamentaux du solde entre épargne et investissement (par exemple, la démographie, les ressources...) ainsi que les facteurs de politique économique et les conditions financières mondiales. Voir également Commission européenne, 2017, «*Empirical current account benchmarks: modelling the impact of demographic variables*», groupe de travail LIME, 24 April 2017.

des prêts à taux fixe, ii) le système français de garanties (accordées par une banque ou une assurance) qui offre un filet de sécurité supplémentaire en cas de défaut de paiement, iii) le profil de crédit relativement bon des emprunteurs, iv) l'absence de toute incitation fiscale en faveur du crédit immobilier, et v) un nombre faible de défauts de paiement même pendant la crise (voir la section 4.4).

La combinaison du haut niveau d'endettement des sociétés non financières et de la faiblesse persistante de leur rentabilité deviendrait une source de préoccupation pour la France si elle perdurait. C'est ce que souligne le Haut Conseil de stabilité financière dans son rapport du 15 décembre 2017,

Graphique 1.6: **Endettement des ménages et des sociétés non financières**

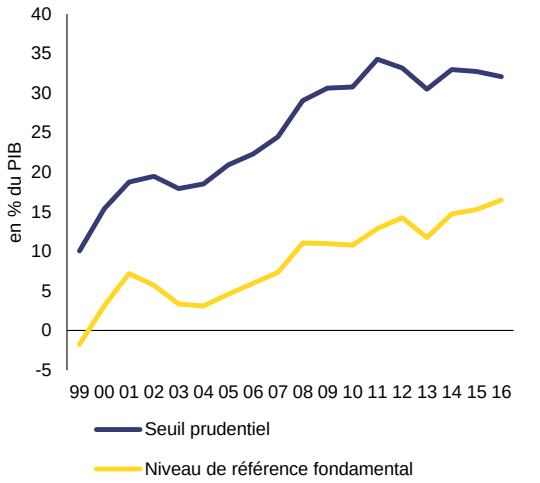


Source: Eurostat

dans lequel l'institution s'engage à prendre des mesures prudentielles supplémentaires dans le cas où des vulnérabilités et des risques liés à l'endettement privé le justifieraient. En s'établissant à 89,7 % du PIB en 2016, la dette des sociétés non financières a dépassé de plus de 10 pp le niveau de référence fondamental obtenu par régression (graphique 1.7) et s'est située également au-dessus du seuil prudentiel; elle devrait dès lors faire l'objet d'un suivi ([7]). Les sociétés non financières devraient continuer à dépendre du financement extérieur puisque le ratio d'investissement sur épargne brute atteint un niveau très élevé, largement supérieur à celui enregistré avant la crise (2016: 126,4 %, 2007 et 2008: environ 116 %). Toutefois, les risques tendent à être atténués par le fait que le principal facteur de croissance de la dette des entreprises semble être l'émission d'obligations par de grandes entreprises sur les marchés des capitaux (INSEE, 2017b). Quant à la structure du bilan des sociétés non financières en France, la part de la dette à court terme dans la dette totale diminue régulièrement depuis le début de la crise (de 34,3 % en 2007 à 28,9 % en 2016), ce qui limite le problème de refinancement à court terme. À l'heure actuelle, le rapport entre les paiements d'intérêts et la valeur ajoutée brute est relativement faible. En 2016, il s'est élevé à 4,6 %, ce qui correspond à moins de la moitié de sa valeur record (11,2 %) atteinte en 2008. Bien qu'il tende à décroître depuis quelques années, ce ratio demeure nettement supérieur à la moyenne des 19 pays de la zone euro (2,6 %).

([7]) Les niveaux de référence fondamentaux sont calculés sur la base de régressions comprenant les principaux déterminants de la croissance du crédit et tenant compte d'un stock de dette initial donné. Les seuils prudentiels représentent le seuil de dette au-delà duquel la probabilité d'une crise bancaire est élevée, ce qui réduit la probabilité de «crise manquée» et de fausses alertes. Voir également Commission européenne (2017), «*Benchmarks for the assessment of private debt*», note à l'intention du Comité de politique économique.

Graphique 1.7: **France – Endettement des sociétés non financières: écarts par rapport aux valeurs de référence**



Source: Commission européenne

Finances publiques

La réduction du déficit sous la valeur de référence de 3 % du PIB semble durable, mais le déficit structurel devrait augmenter. Selon les prévisions de l'automne 2017 de la Commission, le déficit public devrait tomber à 2,9 % du PIB en 2017, en partie en raison des mesures d'assainissement supplémentaires, de plus de 4 milliards d'euros, prises pour compenser des dépassements de dépenses de l'État détectés précédemment. Toutefois, l'incidence budgétaire définitive de la recapitalisation d'AREVA ([8]) et de l'abrogation de la contribution de 3 % sur les dividendes – concernant laquelle la décision finale d'Eurostat est encore attendue – pourrait compromettre la réduction du déficit excessif sous la valeur de référence de 3 %. À la lumière des mesures présentées dans le projet de plan budgétaire, le déficit public devrait se maintenir à 2,9% du PIB en 2018. Le solde structurel devrait toutefois se détériorer de 0,4 % du PIB, ce qui va à l'encontre de l'amélioration requise par les dispositions du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance et les dispositions transitoires en matière de dette. En 2019, à politiques constantes ([9]), le déficit devrait augmenter pour atteindre 3,0 % du PIB, ce qui implique une détérioration structurelle de 0,3 % du PIB.

Aucune réduction de la dette des administrations publiques n'est prévue sur la période de prévision. Le ratio de la dette publique a atteint 96,5 % du PIB en 2016 alors qu'il était en moyenne de 91,1 % dans la zone euro. Cet écart entre la France et la zone euro devrait encore se creuser dans les années à venir (voir la section 4.1): en effet, le ratio de la dette française devrait continuer à augmenter pour atteindre 96,9 % du PIB en 2017 et se maintenir à ce niveau jusqu'en 2019. La principale raison en est la détérioration prévue du déficit structurel. En dépit de l'absence de progrès dans la réduction de la dette publique, les rendements des obligations souveraines restent très bas, sous l'effet de la politique monétaire expansionniste de la Banque centrale européenne, et aucun problème de refinancement n'a été détecté.

Situation sociale

Malgré de récentes améliorations sur le marché du travail, certains groupes de la population restent désavantagés. Le niveau d'éducation est un facteur déterminant de la bonne tenue du marché du travail. De 2015 à 2016, le taux de chômage des personnes sans qualifications a augmenté de 0,4 pp pour atteindre 18 %. Celui des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur est resté stable et celui des diplômés de l'enseignement supérieur a diminué de 0,6 pp pour s'établir à 5,7 %. L'inégalité des chances débute à l'école: en effet, les résultats de l'enquête PISA révèlent une forte corrélation entre réussite scolaire et milieu socioéconomique. L'écart de taux d'emploi entre les personnes nées dans un pays extérieur à l'UE et celles nées en France est important et va croissant (17,5 pp en 2016); par ailleurs, les enfants de personnes nées dans un pays extérieur à l'Union européenne ont eux aussi beaucoup de mal à combler cet écart.

Le marché du travail français se caractérise aussi par une segmentation bien ancrée. Une part croissante des salariés ont un contrat temporaire et rares seront ceux à le voir se

([8]) Groupe multinational français spécialisé dans le nucléaire et les énergies renouvelables.

([9]) Cela implique également que la transformation prévue du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en un allègement pérenne des cotisations sociales (voir le point 4.1) n'est pas prise en compte dans les projections de la Commission.

transformer en contrat permanent (le taux de transition s'est élevé à 13 % en 2016, soit un des taux les plus bas de l'UE). Si l'on compare la situation de la France à celle d'autres pays, la place des femmes sur le marché du travail en France est relativement satisfaisante, même si leurs chances d'occuper un emploi à temps partiel sont plus élevées que celles des hommes (22,2 %).

La France affiche un taux de pauvreté globalement faible, mais le risque d'exclusion sociale y est croissant. En 2016, le taux de pauvreté s'est maintenu à 13,6 %, soit 3,6 pp en dessous de la moyenne de l'UE et de la zone euro. L'incidence des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté était, malgré les réductions dont ceux-ci font actuellement l'objet, de 42,4 % en 2016 (+9 pp par rapport à la moyenne de l'UE). Le pourcentage de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale s'est accru: de 17,7 % en 2015, il est passé à 18,2 % en 2016; il reste néanmoins inférieur à la moyenne de l'UE (23,5 %).

Bien que l'inégalité des revenus en France soit inférieure à la moyenne de l'UE, la question de l'égalité des chances mérite l'attention. Entre 2015 et 2016, l'inégalité des revenus mesurée par le coefficient de Gini du revenu disponible est restée relativement inchangée (29,3 % contre une moyenne de 31 % dans l'UE en 2015). En 2016, le ratio entre le revenu moyen du dernier quintile et le revenu moyen du premier quintile s'est maintenu à 4,3, en deçà de la moyenne de 5,2 de l'UE ([10]). C'est le résultat d'un système de prélèvements et de prestations efficace et d'une dispersion des salaires relativement faible. Cela étant, les résultats scolaires sont fortement corrélés à l'origine sociale. De plus, le risque de pauvreté chez les enfants de parents peu qualifiés est en augmentation constante et dépasse désormais la moyenne de l'UE.

([10]) L'indice de Gini tient compte de la forme de l'ensemble de la distribution des revenus et varie de 0 à 1 (l'inégalité étant d'autant plus forte que l'indice est élevé). Le rapport interquintile de revenu est le rapport entre le revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé et celui perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus faible.

Tableau 1.1: **Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux – France**

	2004-07	2008-12	2013-14	2015	2016	prévisions 2017	2018	2019
PIB réel (g. a.)	2,3	0,3	0,8	1,1	1,2	1,8	2,0	1,8
Croissance potentielle (g.a.)	1,7	1,1	0,9	0,9	1,0	1,2	1,2	1,3
Consommation privée (g.a.)	2,3	0,5	0,6	1,4	2,2	.	.	.
Consommation publique (g a.)	1,7	1,5	1,4	1,1	1,3	.	.	.
Formation brute de capital fixe (g.a.)	3,9	-0,9	-0,4	1,0	2,8	.	.	.
Exportations de biens et de services (g.a.)	4,3	1,2	2,6	4,3	1,8	.	.	.
Importations de biens et de services (g.a.)	6,0	1,3	3,5	5,7	4,2	.	.	.
Contribution à la croissance du PIB:								
Demande intérieure (g.a.)	2,5	0,5	0,6	1,3	2,1	.	.	.
Stocks (g. a.)	0,2	-0,1	0,5	0,3	-0,2	.	.	.
Exportations nettes (g.a.)	-0,4	0,0	-0,3	-0,5	-0,8	.	.	.
Contribution à la croissance potentielle du PIB:								
Travail total (heures) (g.a.)	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Accumulation de capital (g.a.)	0,8	0,6	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6
Productivité totale des facteurs (g.a.)	0,7	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Ecart de production	2,1	-0,8	-1,5	-1,4	-1,2	-0,8	-0,2	0,1
Taux de chômage	8,7	9,0	10,3	10,4	10,1	9,5	9,3	8,9
Déflateur du PIB (g.a.)	2,1	1,1	0,7	1,1	0,4	0,9	1,4	1,5
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) (g.a.)	1,9	1,9	0,8	0,1	0,3	1,2	1,5	1,5
Rémunération nominale par salarié (g.a.)	3,0	2,5	1,5	0,9	1,0	1,7	2,0	2,0
Productivité du travail (réelle, par personne employée, g.a.)	1,4	0,2	0,4	0,8	0,5	.	.	.
Coûts salariaux unitaires (CSU) (ensemble de l'économie, g.a.)	1,6	2,1	1,0	0,0	0,3	1,1	1,1	1,3
Coûts salariaux unitaires réels (g.a.)	-0,5	1,0	0,3	-1,1	-0,1	0,2	-0,2	-0,2
Taux de change effectif réel (CSU, g.a.)	0,8	-0,3	1,9	-4,5	-0,2	1,7	1,8	-0,5
Taux de change effectif réel (IPCH, g.a.)	0,0	-1,2	1,0	-4,5	1,3	0,3	1,7	.
Taux d'épargne des ménages (épargne nette en pourcentage du revenu disponible net)	9,9	10,0	8,9	8,5	8,2	.	.	.
Flux de crédit privé (base consolidée, en % du PIB)	8,6	5,7	2,7	4,9	6,2	.	.	.
Dette du secteur privé (base consolidée, en % du PIB)	110,6	131,7	139,8	143,7	146,9	.	.	.
dont dette des ménages, consolidée (% du PIB)	42,8	53,0	55,7	56,2	57,2	.	.	.
dont dette des sociétés non financières, consolidée (% du PIB)	67,8	78,7	84,1	87,4	89,7	.	.	.
Montant brut des créances improductives (en % du total of total debt instruments and total loans and advances) (2)	2,6	4,2	4,1	3,5	3,2	.	.	.
Sociétés, capacité (+)/besoin (-) de financement (% du PIB)	-0,3	-0,4	-2,2	-1,7	-1,9	-2,9	-2,5	-2,3
Sociétés, excédent brut d'exploitation (% du PIB)	18,0	17,5	17,0	18,0	17,7	17,4	17,6	17,7
Ménages, capacité (+)/besoin (-) de financement (% du PIB)	2,8	3,8	3,2	3,0	2,8	2,7	2,6	2,5
Indice déflaté des prix de l'immobilier (g.a.)	9,7	-0,3	-2,1	-1,8	1,0	.	.	.
Investissement résidentiel (% du PIB)	6,3	6,4	6,1	5,9	6,0	.	.	.
Balance courante (en % du PIB), balance des paiements	0,0	-1,0	-1,0	-0,2	-0,9	-1,4	-1,2	-1,1
Balance commerciale (en % du PIB), balance des paiements	-0,1	-1,5	-1,1	-0,7	-1,2	.	.	.
Termes de l'échange des biens et services (g.a.)	-0,6	-0,4	1,2	3,1	0,8	-0,6	0,6	0,4
Solde du compte de capital (% du PIB)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	.	.	.
Position extérieure globale nette (% du PIB)	-4,8	-11,9	-16,1	-15,7	-15,7	.	.	.
Dette extérieure négociable nette (% du PIB)1	.	-23,8	-29,0	-31,2	-32,1	.	.	.
Dette extérieure négociable brute (% du PIB)1	.	238,9	237,5	238,7	243,1	.	.	.
Résultats à l'exportation par rapport aux pays avancés (variation en	-4,8	-8,8	-8,4	-4,2	-5,1	.	.	.
Parts de marché à l'exportation, biens et services (g.a.)	-4,5	-3,9	1,3	-1,1	0,7	.	.	.
Flux d'IDE nets (% du PIB)	1,7	1,5	0,6	-0,1	0,7	.	.	.
Solde des administrations publiques (% du PIB)	-2,9	-5,4	-4,0	-3,6	-3,4	-2,9	-2,9	-3,0
Solde budgétaire structurel (% du PIB)	.	-5,0	-3,2	-2,7	-2,6	-2,4	-2,7	-3,0
Dette publique brute (% du PIB)	65,4	80,7	93,7	95,8	96,5	96,9	96,9	96,9
Ratio recettes fiscales/PIB (en %)	44,4	44,8	47,5	47,5	47,5	47,8	47,6	47,4
Taux d'imposition d'une personne célibataire gagnant le salaire moyen (en %)	28,6	27,9	28,5	28,9	29,1	.	.	.
Taux d'imposition d'une personne célibataire gagnant 50 % du salaire moyen (en %)	18,4	18,8	19,2	22,1	18,4	.	.	.

(1) PEGN hors investissements directs et investissements de portefeuille

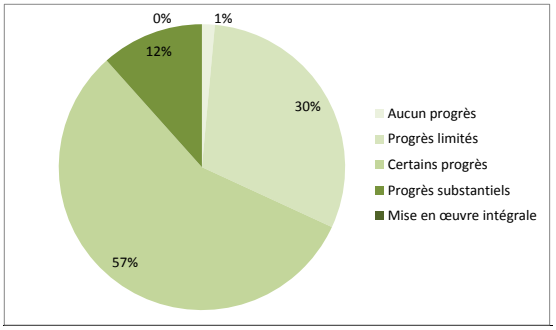
(2) Groupes bancaires nationaux et banques indépendantes nationales, filiales sous contrôle étranger de l'UE et de pays tiers, et succursales sous contrôle étranger de l'UE et de pays tiers.

Sources: Eurostat et BCE à compter du 30 jan 2018, si disponible; Commission européenne (prévisions de l'automne 2017 et, pour le PIB réel et l'IPCH, prévisions de l'hiver 2018)

2. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PAR PAYS

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations adressées à la France en 2017([11]) doivent être considérés dans une perspective à plus long terme, depuis la mise en place du Semestre européen en 2011. D'après l'évaluation pluriannuelle de la mise en œuvre des recommandations par pays depuis leur première adoption, «certains progrès» au moins ont été enregistrés pour 72 % de l'ensemble des recommandations adressées à la France. Pour 28 % des recommandations, l'on relève des «progrès limités» ou «aucun progrès» (figure 2.1). Des progrès notables ont été accomplis en matière de réduction des coûts salariaux et de réforme du droit du travail. Les autres domaines dans lesquels des progrès plus visibles ont été enregistrés dans la mise en œuvre des recommandations par pays sont le traitement des questions de viabilité à long terme des finances publiques, de compétences et d'apprentissage tout au long de la vie et d'environnement des entreprises.

Graphique 2.1: **Évaluation pluriannuelle de la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations par pays pour la période 2011-2017**



* L'évaluation globale de la mise en œuvre des recommandations par pays relatives à la politique budgétaire ne tient pas compte du respect du pacte de stabilité et de croissance.
** 2011-2012: catégories d'évaluation différentes.
*** L'évaluation pluriannuelle des recommandations par pays porte sur leur mise en œuvre depuis l'adoption des premières recommandations jusqu'au rapport sur le pays de février 2018.
Source: Commission européenne.

En ce qui concerne les finances publiques, le déficit public s'est progressivement réduit, tandis que la dette publique se stabilise. Le déficit des administrations publiques s'est réduit de 1,7 point de pourcentage entre 2011 et 2016, passant de 5,1 % à 3,4 % du PIB. La stratégie d'assainissement, qui avait d'abord privilégié les hausses d'impôt, s'est de plus en plus appuyée sur la baisse des charges d'intérêts, profitant en cela de la faiblesse des taux d'intérêt, et sur la réduction des investissements publics. Les politiques publiques ont fait l'objet d'une évaluation plus systématique, renforcée depuis 2014 par une revue annuelle des dépenses. Cependant, les économies et les gains d'efficience obtenus sont restés limités, en raison de l'absence de suites appropriées et d'un manque d'adhésion politique. Le taux de croissance des dépenses de santé et des dépenses de fonctionnement des autorités locales a été plafonné. Si le premier plafond a été systématiquement respecté, celui qui a été défini pour les autorités locales n'est pas contraignant et son respect a été assuré par une réduction des investissements locaux. Enfin, la viabilité financière à long terme des régimes de retraite complémentaire s'est améliorée. Toutefois, les déficits structurels restent importants et pèsent sur l'effort de réduction de la dette publique. Le rétablissement de finances publiques saines et viables reste donc un défi, en particulier à moyen terme, compte tenu de la trajectoire des dépenses liées au vieillissement.

Les réformes menées récemment devraient à terme améliorer le fonctionnement du marché du travail. Le droit du travail a été modifié pour encourager les contrats à durée indéterminée, notamment en réduisant l'incertitude juridique autour des licenciements individuels. La flexibilité a été accrue au niveau des entreprises, grâce à la simplification des règles de licenciement collectif, à la possibilité de passer des accords d'entreprise dérogeant partiellement aux accords de branche et à l'instauration d'accords d'entreprise permettant de modifier les salaires et d'adapter le temps de travail en cas de difficultés économiques. Les réformes les plus récentes ont pour but de rationaliser le dialogue social en simplifiant ses procédures et les entités qui y participent. Le système de formation a été renforcé et un *compte personnel d'activité* a été mis en place afin de permettre à tous les travailleurs (y compris les fonctionnaires, les chômeurs et les indépendants) de connaître et de gérer l'ensemble des droits acquis durant toute leur carrière, tant en termes de

([11]) Pour l'évaluation des autres réformes mises en œuvre par le passé, voir notamment la section 4.

formation que de reconnaissance des périodes de difficultés. Les réformes annoncées devraient venir compléter les mesures déjà prises, en réformant le système d'assurance chômage et le système d'enseignement et de formation professionnels, et en harmonisant les règles de calcul des différents régimes de retraite.

Depuis 2011, des efforts sont faits pour améliorer l'environnement des entreprises. Un programme de simplification a été lancé en 2013 afin de réduire les formalités administratives. De nouvelles mesures ont été prises ou annoncées récemment pour limiter la prolifération de normes réglementaires et améliorer les relations entre entreprises et pouvoirs publics. Un plan d'action est en cours d'élaboration afin de soutenir l'esprit d'entreprise et la croissance des entreprises. Pour développer l'activité dans le secteur des services, la «loi Macron» de 2015 avait levé les restrictions existant dans un certain nombre de secteurs de services, tels que les professions juridiques. Aucune mesure notable n'a été prise depuis, alors que les exigences réglementaires et administratives continuent de freiner l'adoption des technologies numériques dans le secteur des services (Commission européenne, 2018c). Une clarification des objectifs de l'État français en tant qu'actionnaire, notamment dans les secteurs du transport ferroviaire et de l'énergie, compléterait utilement les actions entreprises dans ce domaine. Enfin, des initiatives ont été lancées pour renforcer le soutien à la R&D publique et privée, mais il n'est pas encore possible d'en évaluer l'efficacité.

Certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'allégement de la forte pression fiscale pesant sur les entreprises. Depuis 2011, des efforts importants ont été faits pour réduire la charge fiscale des entreprises et diminuer les coûts salariaux, grâce au *crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi* (CICE) et au *pacte de responsabilité et de solidarité*. En revanche, les efforts visant à élargir l'assiette de l'impôt sur la consommation, à simplifier le système fiscal et à en améliorer l'efficacité sont restés limités.

Globalement, la France a enregistré certains progrès ([12]) dans la mise en œuvre des recommandations par pays de 2017. La dette publique a continué de croître en 2017 et reste élevée, mais elle devrait se stabiliser à l'horizon des prévisions. Le gouvernement a lancé une nouvelle stratégie, baptisée *Action publique 2022*, en vue d'améliorer l'efficience des dépenses publiques. Toutefois, les détails de cette nouvelle initiative ne sont pas encore connus, pas plus que les économies qu'elle permettrait de réaliser sur les dépenses publiques. La réduction des dépenses publiques est censée contribuer à l'objectif de réduction du déficit et compenser la baisse des recettes liée à l'allégement de la charge fiscale des entreprises et à une nouvelle réduction des coûts salariaux en 2019. La France procède également à une réforme importante de l'imposition du capital, qui devrait se traduire par des gains d'efficience et un regain d'attractivité (recommandation nº 2). Une réforme du système d'enseignement et de formation professionnels sera dévoilée en 2018. Elle aura pour but d'améliorer la qualité de la formation et la gouvernance de l'ensemble du système. Par contre, peu de mesures ont été prises au profit des personnes issues de l'immigration. Bien que le salaire minimum n'ait enregistré qu'une hausse nominale modeste, suivant la règle d'indexation en vigueur depuis 2013, le taux d'emploi des personnes les moins qualifiées a continué de baisser. Cette évolution confirme la nécessité d'une stratégie d'ensemble pour traiter cette question (recommandation nº 3). En ce qui concerne la réduction de la charge réglementaire des entreprises (recommandation nº 4), une circulaire a été adoptée qui vise à limiter la multiplication des textes réglementaires, à mieux évaluer leur incidence sur les entreprises et à éviter toute «sur-transposition» des directives de l'UE en droit français. Le gouvernement français a également présenté un projet de loi reconnaissant le «droit à l'erreur» pour les entrepreneurs qui sont de bonne foi dans leurs relations avec les pouvoirs publics. Des progrès supplémentaires seraient nécessaires en termes de levée des obstacles à la concurrence dans le secteur des services. Des évaluations sont en cours sur l'efficacité des mécanismes publics de soutien à l'innovation, mais il reste à voir comment elles se traduiront en

([12]) Le tableau récapitulatif qui figure en annexe indique les mesures prises pour donner suite aux avis formulés dans les différents volets des recommandations, ainsi que l'état d'avancement de leur mise en œuvre. Cette évaluation générale ne comporte pas d'appréciation du respect du pacte de stabilité et de croissance.

actes. Un fonds de soutien à l'innovation sera créé afin de soutenir les percées technologiques.

Les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) contribuent à la suppression des principaux obstacles à une croissance inclusive et à la convergence en France (encadré 2.1), notamment en améliorant l'accès au marché du travail, en particulier pour les personnes les moins qualifiées et les plus vulnérables, grâce au renforcement des dispositifs d'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire. Les Fonds ESI soutiennent la formation professionnelle des salariés comme des chômeurs et permettent aux personnes les plus éloignées du marché du travail de bénéficier de possibilités d'apprentissage et d'embauche. Ils contribuent également à l'amélioration de la coopération et à la constitution de réseaux entre les entreprises et les instituts publics de recherche.

Tableau 2.1: **Tableau de synthèse de l'évaluation des recommandations par pays 2017**

France	**Évaluation globale des progrès relatifs aux recommandations par pays 2017: Certains progrès**
Recommandation nº 1: *Se conformer à la recommandation du Conseil du 10 mars 2015 au titre de la procédure concernant les déficits excessifs. Poursuivre des efforts budgétaires importants en 2018, conformément aux exigences du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance, en tenant compte de la nécessité de conforter la reprise actuelle et de garantir la soutenabilité des finances publiques de la France. Réexaminer de manière exhaustive les postes de dépenses dans le but de réaliser des gains d'efficacité qui se traduisent par des réductions de dépenses. (pertinent pour la PDM)*	**Progrès limités**(1) • Progrès limités pour ce qui est d'assurer la soutenabilité des finances publiques de la France. • Progrès limités en ce qui concerne le réexamen des postes de dépenses.
Recommandation nº 2: *Consolider les mesures de réduction du coût du travail afin d'optimiser leur efficacité de manière budgétairement neutre et d'accroître leurs effets sur l'emploi et l'investissement. Élargir l'assiette globale de l'impôt et poursuivre la mise en œuvre de la diminution prévue du taux nominal de l'impôt sur les sociétés. (pertinent pour la PDM)*	**Certains progrès** • Certains progrès en ce qui concerne la consolidation et l'optimisation de l'efficacité des mesures de réduction du coût du travail. • Certains progrès en ce qui concerne l'élargissement de l'assiette imposable globale et la diminution du taux de l'impôt des sociétés.
Recommandation nº 3: *Améliorer l'accès au marché du travail des demandeurs d'emploi, notamment les travailleurs les moins qualifiés et les personnes issues de l'immigration, y compris en revoyant le système d'enseignement et de formation professionnels. Veiller à ce que les évolutions du salaire minimum soient compatibles avec la création d'emplois et la compétitivité. (pertinent pour la PDM)*	**Certains progrès** • Certains progrès en ce qui concerne l'amélioration de l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'emploi. • Progrès limités en ce qui concerne la révision du système d'enseignement et de formation professionnels. • Certains progrès en ce qui concerne la compatibilité des évolutions du salaire minimum avec la création d'emplois et la compétitivité.
Recommandation nº 4: *Poursuivre la réduction des charges réglementaires pesant sur les entreprises, y compris en poursuivant le programme de simplification. Continuer à lever les barrières à la concurrence dans le secteur des services, y compris dans les services aux entreprises et les professions réglementées. Simplifier les programmes de soutien public à l'innovation et en améliorer l'efficience. (pertinent pour la PDM)*	**Progrès limités** • Certains progrès en ce qui concerne la poursuite de la réduction des charges réglementaires pesant sur les entreprises. • Aucun progrès en ce qui concerne la poursuite de la levée des barrières à la concurrence dans le secteur des services. • Progrès limités en ce qui concerne la simplification des programmes de soutien public à l'innovation et l'amélioration de leur efficience.

(1) Cette appréciation générale du suivi de la recommandation nº 1 ne comporte pas d'appréciation du respect du pacte de stabilité et de croissance.
Source: Commission européenne.

Encadré 2.1: **Des résultats tangibles grâce au soutien de l'UE aux réformes structurelles en France**

La France bénéficie d'importants apports des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) et peut recevoir jusqu'à 26,8 milliards d'EUR sur la période qui s'achève en 2020. Cela représente environ 4 % de l'investissement public([1]) annuel sur la période 2014-2018. Au 31 décembre 2017, un montant estimatif de 11,4 milliards d'EUR (42 %([2]) du total) avait été alloué à des projets sur le terrain. Plus de 5 000 entreprises vont ainsi pouvoir coopérer avec des instituts de recherche; plus d'une centaine d'entreprises bénéficient d'un soutien à l'introduction de nouveaux produits sur les marchés où elles exercent leurs activités; 2 000 ménages se sont vu ouvrir l'accès au haut débit et plus de 350 000 personnes ont bénéficié de stratégies de développement urbain intégré.

Les Fonds ESI aident à relever les défis en matière de politique structurelle et à mettre en œuvre les recommandations par pays. Le Fonds social européen (FSE) et l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) contribuent à améliorer l'accès au marché du travail, plus particulièrement pour les personnes les moins qualifiées et les plus vulnérables, notamment en cofinançant le renforcement des dispositifs d'orientation tels que la *garantie jeunes* ou l'*accompagnement global* et en soutenant les mesures de lutte contre le décrochage scolaire. Les Fonds ESI encouragent l'offre en matière d'enseignement et de formation professionnelle initiaux et continus et la formation des travailleurs et des chômeurs, y compris en renforçant le soutien à l'apprentissage et en soutenant des mesures qui offrent aux personnes les plus éloignées du marché du travail des possibilités d'emploi dans des structures sociales spécifiques. Plus de 1,5 million de personnes ont participé aux actions financées par le FSE et l'IEJ dans le cadre de programmes nationaux qui représentent 65 % des fonds FSE/IEJ pour la France, outre les participants aux différents programmes régionaux. Parmi les jeunes ayant déjà bénéficié du programme national soutenu par l'IEJ, six mois après leur participation, 62 % soit occupaient un emploi (49 %), soit suivaient un cursus d'enseignement ou de formation (13 %).

Plusieurs réformes ont déjà été entreprises en tant que préalable à une aide au titre des Fonds ESI([3]). Des stratégies de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation ont été mises au point afin d'axer les efforts sur la spécialisation dans des produits à fort potentiel commercial. Cela a également contribué à améliorer la coopération entre entreprises et instituts publics de recherche. Les Fonds ESI soutiennent également les infrastructures de recherche, qui permettant la poursuite de l'excellence en matière de recherche et la mise en place d'écosystèmes locaux de recherche et d'innovation qui, à leur tour, sont porteurs de croissance et d'emplois.

La France progresse dans l'utilisation du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI). Fin décembre 2017, le volume global de financements d'opérations approuvés au titre de l'EFSI s'élevait à 8,6 milliards d'EUR, ce qui devrait générer au total 39,6 milliards d'EUR d'investissements privés et publics. Plus précisément, pour la France, 79 projets ont été approuvés à ce jour dans le cadre du volet «infrastructures et innovation» (dont 27 projets multinationaux) et bénéficient de 7 milliards d'EUR de financements de la BEI au titre de l'EFSI, qui devraient générer environ 30,4 milliards d'EUR d'investissements. Dans le cadre du volet «PME», 32 accords avec des intermédiaires financiers ont été approuvés à ce jour. Les financements du Fonds européen d'investissement sous l'égide de l'EFSI se montent à 1,6 milliard d'EUR, et devraient susciter environ 9 milliards d'EUR d'investissements au total. Plus de 82 000 petites entreprises ou start-ups en bénéficieront. Les PME arrivent en tête pour le nombre d'opérations et le volume de financement approuvés, suivies de la RDI (recherche, développement et innovation), de l'énergie et du numérique.

S'ajoutent aux Fonds ESI des financements au titre d'Horizon 2020, du mécanisme pour l'interconnexion en Europe et d'autres fonds gérés directement par l'Union. À la fin de l'année 2017, la France a signé des accords d'un montant de 2 milliards d'EUR pour des projets s'inscrivant dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

https://cohesiondata.ec.europa.eu/countries/FR

([1]) L'investissement public est défini comme étant la formation brute de capital fixe + les aides à l'investissement + les dépenses nationales en faveur de l'agriculture et de la pêche.
([2]) Des données financières actualisées seront disponibles début février 2018 et seront incluses dans la version finale au plus tard le 9 février.
([3]). Avant adoption des programmes, les États membres sont tenus de respecter un certain nombre de conditions dites «ex ante» dont le but est d'améliorer les conditions dans la plupart des domaines d'investissement public.

3. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN APPROFONDI PRÉVU DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE CONCERNANT LES DÉSÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES

Le présent rapport expose le bilan approfondi de l'économie française. Au printemps 2017, il a été constaté que la France présentait des déséquilibres macroéconomiques excessifs, liés en particulier à une faible compétitivité et à un niveau élevé d'endettement public, sur fond de croissance atone de la productivité. Le rapport 2018 sur le mécanisme d'alerte (Commission européenne, 2017) a conclu à la nécessité d'effectuer un nouveau bilan approfondi pour la France afin d'évaluer l'évolution des déséquilibres constatés. Les analyses pertinentes pour ce bilan approfondi se trouvent dans les sections suivantes: les sources de déséquilibres liées à la dette publique sont traitées dans la section 4.1, la situation du marché du travail dans la section 4.2 et l'environnement des entreprises dans la section 4.3. Les effets d'entraînement potentiels sur le reste de la zone euro sont examinés dans l'encadré 3.1 (*).

Les déséquilibres et leur gravité

La compétitivité a cessé de se dégrader, mais les réformes structurelles n'ont toujours pas pleinement produit leurs effets. D'après l'analyse présentée dans les sections 1 et 4.3, les exportations de la France se sont stabilisées après le déclin qu'elles avaient connu précédemment. Le solde du commerce extérieur s'est cependant détérioré en 2016, aussi bien pour les biens que pour les services. Le déficit de la balance courante a atteint −0.9 % du PIB ([13]), parallèlement à un recul de 0,3 point de pourcentage du solde corrigé des variations conjoncturelles ([14]). Il demeure supérieur au déficit qui permettrait de maintenir la position extérieure globale nette (PEGN) à l'équilibre (−0,5 % du PIB) et supérieur au solde expliqué par les fondamentaux (+ 0,2 % du PIB) ([15]). L'augmentation des coûts de la main-d'œuvre reste modérée, mais la baisse de croissance de la productivité freine le redressement de la compétitivité de la France. Il faudra du temps pour que les réformes du marché du travail et du marché des produits récemment annoncées ou engagées produisent leurs effets. Une amélioration sensible de la compétitivité de l'économie française ne doit donc être attendue qu'à moyen terme.

La croissance des coûts salariaux unitaires se redresse Les coûts salariaux unitaires dans les secteurs marchands non agricoles sont en hausse depuis le troisième trimestre de 2016. Cette progression résulte d'une augmentation du salaire brut par personne, liée à la reprise conjoncturelle, de la faible croissance de la productivité, et de la fin du lancement des mesures de réduction du coût de la main d'œuvre (graphique 3.1). En termes réels, les coûts salariaux unitaires ont augmenté de 0,3 % en 2016, après un recul de 0,8 % en 2015. Le secteur de la construction et celui des services marchands sont ceux qui contribuent le plus à la dynamique globale des coûts salariaux unitaires, ces derniers ayant enregistré, entre 2008 et 2016, un taux de croissance annuel moyen respectif de 2,7 % et de 1,1 %. Plus précisément, les coûts salariaux unitaires dans le secteur de la construction ont enregistré une croissance plus soutenue que le taux moyen dans la zone euro pour ce secteur (1,3 %) ou que dans d'autres États membres comparables de l'UE, tels que l'Allemagne (2,0 %) et l'Italie (2,0 %).

La croissance de la productivité de la main-d'œuvre reste faible. La croissance de la productivité est passée de 0,8 % en 2015 à 0,5 % en 2016, ce ralentissement concordant avec les données pour l'UE et la zone euro. Elle demeure plus faible qu'en Allemagne (0,6 %) et qu'en Espagne (0,7 %), mais plus soutenue qu'en Italie (−0,3 %). Cette décélération s'explique en partie

(*) L'astérisque indique que l'analyse présentée dans cette section a aussi servi au bilan approfondi réalisé dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres économiques (PDM).

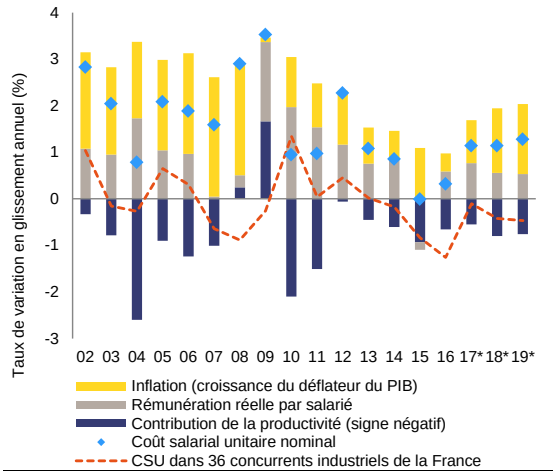
([13]) Les chiffres de la balance courante varient selon la source de données utilisée. Le solde courant mesuré d'après les données de la balance des paiements était égal à -0,9 % du PIB et celui mesuré d'après les statistiques des comptes nationaux, à -1,5 %.

([14]) La balance courante corrigée des variations conjoncturelles correspond à la balance courante ajustée des écarts de production national et étranger, en tenant compte de l'ouverture aux échanges.

([15]) Le solde courant moyen nécessaire pour stabiliser la PEGN repose sur les projections T+10 de la Commission européenne. Le solde courant expliqué par les fondamentaux désigne le solde courant attendu d'après le niveau des fondamentaux par rapport à la moyenne mondiale.

par la forte création d'emplois observée au cours de l'année (sections 1 et 4.2). Elle s'est poursuivie en 2017, la croissance de la productivité étant estimée à seulement 0,3 % pour cette année-là. En 2018 et au-delà, la productivité de la main-d'œuvre devrait progressivement atteindre un niveau de croissance proche de son taux tendanciel, en raison d'un moindre soutien apporté par les politiques de l'emploi (par exemple, abaissement du taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, fin des aides aux nouvelles embauches et diminution des contrats aidés). Néanmoins, la croissance tendancielle actuelle de la productivité demeure plus faible qu'avant la crise. L'écart de productivité entre les entreprises les plus productives et les entreprises les moins productives s'est creusé en raison du faible niveau de mobilité sectorielle et géographique des facteurs de production (travail et capital) (Cette, Corde et Lecat, 2017; Berthou, 2016; Fontagné et Santoni, 2015).

Graphique 3.1: **Décomposition du taux de variation des coûts salariaux unitaires**



Source: Commission européenne

Le niveau élevé de la dette publique de la France en pourcentage de son PIB demeure une source majeure de vulnérabilité qui accentue les risques de faible compétitivité. La dette publique s'est creusée en 2017. Le taux élevé de l'endettement public pèse sur les perspectives de croissance car il empêche des dépenses publiques productives et entraîne une pression fiscale élevée, notamment pour honorer la charge de la dette. Cette situation est aggravée par le niveau également élevé de la dette du secteur privé et, en particulier, de l'endettement des sociétés non financières, qui dépasse les niveaux de référence fondamentaux et prudentiels (voir la section 1), dans un contexte de faible croissance de la productivité. Le niveau élevé de la dette publique est une source de vulnérabilité pour la France car il limite la capacité de stabilisation qu'offrent ses finances publiques face à d'éventuels chocs économiques défavorables. En outre, dans un tel cas, si la viabilité des finances publiques était mise en jeu, la dépréciation des portefeuilles de dette publique détenus par les établissements financiers pourrait aussi altérer le ratio de solvabilité de ces derniers et leur capacité à accorder des crédits, ce qui amplifierait les effets négatifs de ces chocs. Par ailleurs, le niveau élevé de la dette publique, conjugué aux prévisions d'un effort budgétaire insuffisant et de dépenses de retraite et de santé en augmentation, engendre des risques élevés pour la viabilité budgétaire à moyen terme. Compte tenu de son ampleur, ce déséquilibre est susceptible d'entraîner des effets potentiellement négatifs sur d'autres pays de l'UE.

La forte intégration économique et financière de l'économie française au sein de la zone euro fait qu'elle est susceptible d'avoir des effets d'entraînement sur plusieurs autres États membres. La France possède des liens commerciaux particulièrement forts avec ses pays voisins dans la zone euro et avec le Royaume-Uni. Ses liens financiers et bancaires avec le reste de la zone euro sont également importants. L'encadré 3.1 montre de quelle manière des réformes structurelles en France sont susceptibles d'avoir des effets positifs aussi bien nationaux que transfrontières. Les simulations qui y sont présentées sont dans la lignée des recommandations pour la zone euro ([16]), notamment pour ce qui est d'accroître la productivité et le potentiel de croissance.

Évolution, perspectives et action des pouvoirs publics

Les changements apportés aux mesures destinées à réduire le coût de la main d'œuvre pourraient avoir des effets à court terme et être relativement plus favorables aux travailleurs

([16]) Commission européenne, recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro (22.11.2017).

peu qualifiés. Il est prévu de remplacer en 2019 le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) par une réduction pérenne des cotisations sociales patronales accompagnée d'un allègement supplémentaire des charges pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC (section 4.1). Ce remplacement aurait à court terme un effet positif sur la croissance économique, les investissements et d'autres variables macroéconomiques, d'après des simulations combinées reposant sur les modèles EUROMOD et QUEST de la Commission européenne ([17]). Comme le montre le graphique 3.2, la transformation de ce crédit d'impôt permettrait d'accroître le PIB de 0,23 % en 2019 par rapport au scénario de référence. Cette progression du PIB s'accompagnerait d'une augmentation de même ampleur de la consommation et d'une hausse moindre, mais plus durable, de l'investissement. Les effets distributifs de cette réforme, tant du point de vue des salaires que de l'emploi, seraient favorables aux travailleurs peu qualifiés car les cotisations sociales patronales deviendraient plus progressives, ce qui abaisserait le coût salarial de ces travailleurs.

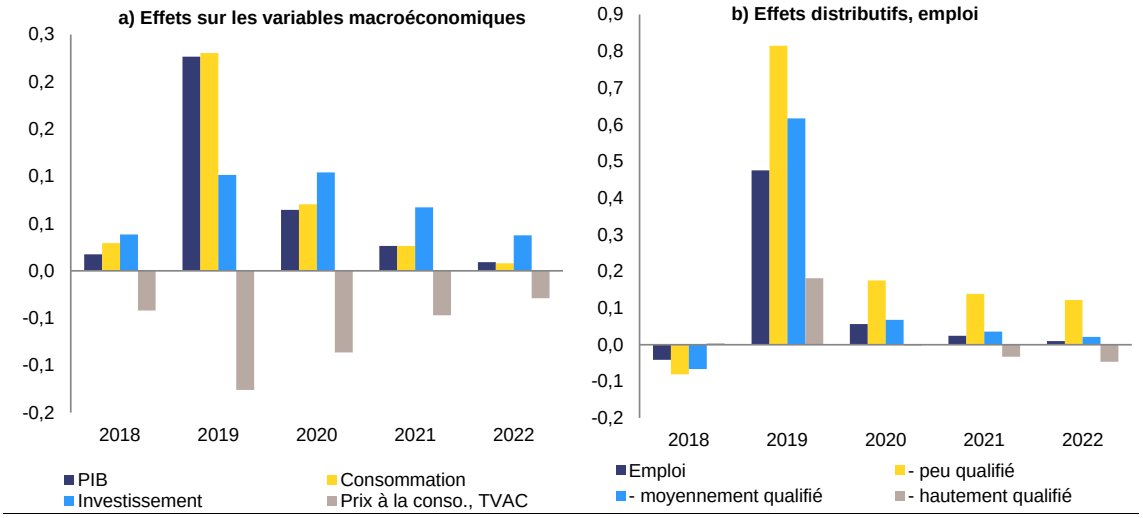
Les changements prévus en matière de fiscalité des sociétés et du capital devraient réduire la pression fiscale qui pèse sur les entreprises et favoriser les investissements. La loi de finances pour 2018 reprend le projet du précédent gouvernement de réduire le taux de l'impôt sur les sociétés. D'ici 2022, cette mesure devrait, selon les autorités, représenter au total 11 milliards d'EUR d'allégements fiscaux pour les entreprises et augmenter le PIB d'environ 1,5 point de pourcentage. En outre, des mesures en matière de fiscalité du capital ont également été prises récemment afin d'encourager l'investissement dans les entreprises en réduisant l'impôt sur les plus-values, les dividendes et les intérêts. Un nouveau prélèvement forfaitaire unique de 30 % s'appliquera sur les revenus mobiliers et remplacera l'actuel système progressif, dans lequel les revenus du capital sont imposés à un taux plus élevé avec des incitations ciblées ou des abattements en fonction de la durée ou du type d'investissement.

([17]) D'après les estimations fournies par les autorités françaises, cette transformation du CICE devrait avoir des effets limités sur l'emploi, à savoir 35 000 emplois sauvegardés ou créés en 2019 et 70 000 en 2020.

Les réformes du marché du travail récemment adoptées pourraient également contribuer à la compétitivité de l'économie française. La nouvelle réforme du code du travail a commencé avec l'adoption de la loi d'habilitation en août 2017. Cette réforme renforce les accords de compétitivité, ces nouveaux types d'accord collectif institués par la loi du 8 août 2016 relative au travail, qui visent à préserver ou développer l'emploi dans l'entreprise. Ces accords permettent d'aménager, outre la durée du travail, la rémunération des salariés, lesquels, s'ils refusent l'application de l'accord, peuvent être licenciés par l'employeur, leur refus constituant une cause réelle et sérieuse de licenciement. En outre, la réforme de 2017 instaure des plafonds obligatoires pour les indemnités prud'homales et permet que les accords d'entreprise prévalent lors de la définition des primes. Les réformes de l'enseignement et de la formation professionnels actuellement examinées pourraient conduire à des gains de productivité grâce à une élévation du niveau de qualification de la main d'œuvre (section 4.2).

De nouvelles initiatives visent à améliorer l'environnement des entreprises, mais des obstacles demeurent Diverses mesures ont été prises pour réduire la charge que fait peser la réglementation sur les entreprises et faciliter leurs relations avec l'administration publique. Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) a pour but de promouvoir l'entrepreneuriat et de soutenir le développement des entreprises. Le grand plan d'investissement vise à orienter les investissements vers les priorités qui ont été définies. En ce qui concerne les politiques en matière de recherche et développement, l'évaluation en cours des programmes de financement public et des dispositifs d'aide pourrait conduire à l'adoption de mesures destinées à en accroître l'efficience. En particulier, l'évaluation de la collaboration entre recherche publique et entreprises a ouvert la voie à son amélioration. Pour soutenir les activités de recherche et d'innovation, de nouveaux programmes ont également été annoncés, tels que le Fonds pour l'industrie et l'innovation. Cependant, la complexité des exigences réglementaires et administratives empêche l'économie numérique collaborative de croître. Pour améliorer l'environnement des entreprises, il reste essentiel d'alléger le poids de la réglementation et de clarifier les objectifs de l'État

Graphique 3.2: **Effets de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi**



Source: Commission européenne

français en tant qu'actionnaire, notamment dans le secteur ferroviaire et celui de l'énergie (sections 4.3 et 4.4).

La dette publique reste élevée, mais elle devrait se stabiliser en 2018. La dette publique a continué de s'alourdir en 2016, pour atteindre 96,5 % du PIB. Selon les prévisions, elle devrait avoir culminé à 96,9 % en 2017. Cette évolution contraste avec le reste de la zone euro, où les niveaux d'endettement sont déjà en recul (section 4.1). Le niveau élevé et croissant du déficit structurel s'oppose à la diminution du ratio de la dette publique. Ces dernières années, la faiblesse de l'inflation et des taux d'intérêt a réduit la charge d'intérêts, cette diminution étant devenue la principale contribution à l'assainissement des finances publiques. Toutefois, cet effet bénéfique devrait prendre fin en 2019 du fait de la normalisation attendue des taux d'intérêt et de la hausse prévue de l'inflation, qui influe sur le taux des obligations indexées sur l'inflation.

La stratégie d'assainissement budgétaire actuelle met l'accent sur la maîtrise des dépenses publiques et sur les gains d'efficience. La loi de programmation pluriannuelle 2018-2022 prévoit une baisse du ratio des dépenses au PIB, hors crédits d'impôts, de plus de 3 points de pourcentage entre 2017 et 2022. L'objectif de décélération de la croissance des dépenses visé par le gouvernement est très ambitieux par rapport aux précédentes tentatives. En ce qui concerne les dépenses de l'État, un nouveau plafond a été instauré pour les dépenses pilotables par le gouvernement. Le nombre de contrats aidés et les aides au logement ont également été réduits. Des économies supplémentaires ont été réalisées sur la masse salariale de l'État grâce au rétablissement d'un jour de carence en cas de maladie, au gel du salaire des fonctionnaires et à une réduction du nombre de salariés du secteur public. La loi de programmation pluriannuelle 2018-2022 fixe un objectif de croissance des dépenses de fonctionnement de 1,2 % pour les collectivités locales (objectif d'évolution de la dépense locale) sur la période. Cette loi de programmation prévoit également de remplacer les réductions des transferts de l'État aux collectivités locales par un contrat de mandature entre l'État et ces dernières. Toutefois, l'efficacité et la rapidité du mécanisme prévu pour corriger les dérapages des dépenses restent à démontrer. Les revues annuelles des dépenses instituées en 2014 seront remplacées par un programme plus vaste baptisé «Action publique 2022», qui vise à une transformation ambitieuse et coordonnée de l'ensemble des politiques publiques. La feuille de route de ce dispositif, décrivant notamment les politiques et les méthodes d'évaluation, est attendue pour le premier trimestre 2018.

Des risques pèsent sur la viabilité à moyen terme, ces risques étant principalement liés au niveau élevé du déficit structurel et de l'endettement. Les risques pesant sur la viabilité

sont faibles à court terme (voir section 4.1). Cependant, le niveau élevé du déficit structurel et de la dette crée un important écart de viabilité à moyen terme. Cet écart de viabilité est aggravé par l'augmentation des dépenses attendue au cours des 15 prochaines années du fait du vieillissement de la population, ce vieillissement entraînant une hausse des coûts de retraite, de santé et des aides sociales. La réduction de la dette publique est donc essentielle afin d'éliminer les risques pour la viabilité à moyen terme.

Appréciation générale

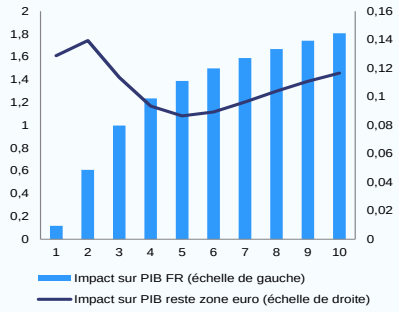
Les déséquilibres macroéconomiques de la France sont dus à une dette publique élevée et à une faible compétitivité dans un contexte de croissance atone de la productivité. Les indicateurs de compétitivité se sont stabilisés, sous l'effet d'une progression modérée des salaires et de mesures destinées à réduire le coût de la main d'œuvre. Cependant, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre reste faible, ce qui empêche un redressement plus marqué de la compétitivité et pèse sur les perspectives de croissance à long terme. La balance commerciale reste modérément déficitaire, bien que la France ait cessé de perdre des parts de marché à l'exportation depuis 2012. La dette publique, dont le niveau est déjà élevé, devrait, selon les prévisions, atteindre un pic en 2017, puis rester stable en 2018. Le ratio élevé de dette publique demeure une source majeure de vulnérabilité, car il pèse sur les perspectives de croissance et limite la capacité de stabilisation de la politique budgétaire en cas de ralentissement économique.

La mise en œuvre des réformes s'est accélérée, mais il reste essentiel qu'elles soient intégralement menées à bien et il est nécessaire d'en adopter de nouvelles pour permettre une réduction durable des déséquilibres macroéconomiques. Des actions ont été entreprises pour améliorer le fonctionnement du marché du travail, réduire la pression fiscale sur les entreprises et le capital et évaluer certains programmes publics en faveur de l'innovation. Des mesures ont également été prises pour réduire le coût de la main-d'œuvre, tandis que des réformes ont été annoncées en ce qui concerne l'enseignement et la formation professionnels, le système d'allocations de chômage, les retraites et pour soutenir la croissance des entreprises. Toutefois, la segmentation du marché du travail continue de s'opposer à l'amélioration des conditions de travail de certaines catégories de salariés. Il reste nécessaire de revoir les dépenses pour parvenir à de réelles économies futures, de réduire encore la complexité du système fiscal et de supprimer les barrières réglementaires injustifiées. La concurrence dans le secteur des services mériterait par ailleurs d'être renforcée, et l'efficience des programmes en faveur de l'innovation d'être améliorée.

Encadré 3.1: **Effets d'entraînement sur la zone euro**

La mise en œuvre de réformes structurelles en France peut avoir des effets économiques transfrontières positifs sur le reste de la zone euro. Le présent encadré présente, au moyen du modèle QUEST([1]) de la Commission, les conséquences des réformes du marché du travail et du marché des produits combinées à un choc de confiance positif. Ce scénario ne reflète pas l'incidence de certaines mesures de réforme particulières, mais le potentiel de réduction de l'écart par rapport aux trois pays les plus performants de l'UE dans chaque domaine de réforme. Il ressort des simulations que les réformes structurelles qui développent la concurrence, augmentent la compétitivité et améliorent l'efficience allocative sur le marché du travail permettent de stimuler la croissance économique nationale et d'entraîner des effets positifs sur le reste de la zone euro ([2]) . Les réformes simulées prennent en considération, en premier lieu, l'impact potentiel de mesures favorisant un environnement concurrentiel sur le marché des produits en comblant l'écart avec les trois pays les plus performants de l'UE selon l'indicateur de réglementation des marchés de produits élaboré par l'OCDE (Autriche, Pays-Bas, et Royaume-Uni). Conformément aux estimations empiriques, cette simulation se traduit par une réduction permanente de 12 points de pourcentage des taux de marque dans l'ensemble de l'économie([3]). La deuxième réforme simulée prend en considération les modifications proposées de la législation sur la protection de l'emploi (LPE) qui pourraient améliorer la réactivité du marché du travail et stimuler la productivité ([4]) . Elle reflète l'impact d'un rattrapage de l'écart avec les trois pays les plus performants de l'UE (Finlande, Irlande et Royaume-Uni) mis en évidence par l'indicateur LPE de l'OCDE. Étant donné que ces réformes structurelles sont susceptibles d'avoir des effets positifs sur la confiance économique, les simulations incluent également un choc de confiance positif, reflétant une amélioration de la confiance des investisseurs ([5]).

Graphique 1: **Impact des scénarios de réforme en France et dans le reste de la zone euro**



Source: Commission européenne (sur la base du modèle QUEST)

Les simulations modélisées indiquent que ces réformes du marché des produits et du marché du travail combinées à un choc de confiance positif stimulent la croissance économique nationale et entraînent des effets positifs dans le reste de la zone euro([6]) . Lorsque l'on comble l'écart par rapport aux trois pays les plus performants de l'UE dans ces domaines de réforme, le PIB réel de la France augmente de 1,4 % après 5 ans et de 1,8 % après 10 ans par rapport à un scénario de référence. Parallèlement, l'effet d'entraînement se traduit par une augmentation de 0,08 % du PIB dans le reste de la zone euro après 5 ans, et de 0,1 % après 10 ans.

([1]) QUEST est le modèle macroéconomique mondial utilisé par la DG ECFIN pour ses activités d'analyse et la recherche dans le domaine des politiques macroéconomiques. Il s'agit d'un modèle structurel de tradition néokeynésienne reposant sur des fondements microéconomiques dérivés de l'optimisation de l'utilité et des profits et incluant les tensions sur les marchés des biens et du travail et les marchés financiers. De plus amples informations sur ce modèle et ses applications sont disponibles à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/economy_finance/research/macroeconomic_models_en.htm.

([2]) Varga J., in 't Veld J. (2014): *«The potential growth impact of structural reforms in the EU. A benchmarking exercise»*, *European Economy*, Economic Paper nº 541

([3]) Thum-Thysen A. et E. Canton (2015): *Estimation of service sector mark-ups determined by structural reform indicators.* European Economy - Economic Papers 547, Commission européenne. http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/economic_paper/2015/pdf/ecp547_en.pdf

([4]) Voir aussi Bassanini, A., L. Nunziata et D. Venn (2009): *«Job protection legislation and productivity growth in OECD countries»*, *Economic Policy*, Vol. 24, numéro 58, 349-402. http://dx.doi.org/10.1111/j.1468-0327.2009.00221.x.

([5]) Plus précisément, le scénario illustre le renforcement de la confiance des investisseurs à travers l'élimination de l'écart de rendement entre les obligations d'État françaises et allemandes, qui est actuellement d'environ 30 points de base, et retient comme hypothèse que la diminution des écarts de taux souverains se transmet pour moitié aux taux d'emprunt des entreprises. En outre, l'analyse prend en compte l'environnement de politique monétaire et inclut une contrainte stricte de plancher de zéro (*zero lower bound*) s'exerçant sur les taux d'intérêt nominaux pour les deux premières années.

([6]) Il ressort de la simulation que les indicateurs RMP et LPE pour la France reculeront respectivement de 1,47 à 1,06 (moyenne de l'Autriche, des Pays-Bas et du Royaume-Uni) et de 2,82 à 1,94 (moyenne de la Finlande, de l'Irlande et du Royaume-Uni).

Tableau 3.1: **Matrice d'évaluation relative à la PDM (*) — France 2018**

	Gravité du problème	Évolution et perspectives	Mesures adoptées
	Déséquilibres (tendances non viables, fragilités et risque associé)		
Compétitivité	Les parts de marché à l'exportation se sont stabilisées au cours des dernières années, la France ayant bénéficié de son positionnement géographique (voir section 4.3). Les coûts salariaux unitaires nominaux ont vu leur croissance fortement ralentir, leur progression atteignant seulement 1,4 % sur les trois années jusqu'à 2016. En conséquence, la compétitivité-coût s'améliore, le terrain perdu précédemment n'ayant toutefois pas encore été pleinement regagné. La croissance atone de la productivité accentue les problèmes liés à la faible compétitivité. Certains aspects de l'environnement des entreprises continuent de peser sur la compétitivité hors coût de l'économie française. De même, la segmentation du marché du travail et la faible réactivité aux changements macroéconomiques (voir section 4.2) s'opposent à une croissance plus soutenue de la productivité. Le solde de la balance courante s'est détérioré en 2016, le déficit atteignant 0,9 % du PIB, mais la position extérieure globale nette (PEGN) est restée modérément négative à -16 % du PIB.	Les parts de marché à l'exportation devraient rester globalement stables au cours des prochaines années. Le solde courant devrait atteindre un point bas en 2017 puis commencer à se redresser à partir de 2018. La compétitivité-coût devrait également continuer de s'améliorer progressivement, la dynamique des salaires et du salaire minimum restant modérée. Cependant, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre reste faible, ce qui empêche un redressement plus marqué de la compétitivité. Une amélioration de la compétitivité hors coût est attendue à moyen terme, lorsque les mesures annoncées et adoptées récemment produiront leurs effets.	Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le pacte de responsabilité et de solidarité (PRS) ont été mis en place par les autorités françaises afin de réduire le coût de la main-d'œuvre et d'alléger la pression fiscale sur les entreprises. Après être passé de 4 % à 6 % en 2014, le taux du CICE a été de nouveau relevé de 6 % à 7 % en 2017. Il est maintenant prévu que le CICE soit remplacé en 2019 par un allégement pérenne des cotisations sociales patronales. Pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC, cet allégement sera complété par un allégement supplémentaire des charges patronales, lequel sera progressif, de manière à aboutir à une exonération totale de cotisations au niveau du SMIC. La loi El Khomri publiée en août 2016 a été suivie en 2017 d'une réforme du code du travail visant à améliorer le dialogue social et à renforcer la négociation collective au sein des entreprises. Cette réforme a pour but de renforcer la capacité des entreprises à s'adapter rapidement aux évolutions de l'environnement macroéconomique et d'accroître la productivité en améliorant la répartition des ressources en main-d'œuvre entre les secteurs et les régions. Une loi spécifique en faveur de la croissance des entreprises sera dévoilée au printemps 2018 après le lancement du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE). Parallèlement, le Grand plan d'investissement mobilisera environ 57 milliards d'EUR d'investissements dans différents secteurs de l'économie sur la période 2018-2022.

(suite à la page suivante)

Tableau (suite)

Dette publique	La dette publique, qui atteint déjà un niveau très élevé, devrait se creuser à 96,9 % du PIB en 2017. Un niveau d'endettement aussi élevé est une source de vulnérabilité pour l'économie car il réduit la marge de manœuvre budgétaire face aux chocs futurs (voir section 4.1) et pèse sur les perspectives de croissance en empêchant des dépenses publiques productives et en entraînant une pression fiscale élevée. Bien qu'il n'y ait pas de risques immédiats pour le secteur financier, les pressions engendrées par la combinaison d'une dette publique et d'une dette privée élevées pourraient s'accroître à l'avenir en cas de conjoncture économique défavorable. En ce qui concerne les aspects positifs, la gestion de la dette est de bonne qualité et le gouvernement a profité de la faiblesse des taux souverains pour allonger la maturité moyenne de la dette française, ce qui atténue les risques associés à la nécessité d'un refinancement dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés. La base d'investisseurs est diversifiée, aussi bien géographiquement que pour ce qui est du type d'investisseurs.	La dette publique française continue d'augmenter, principalement en raison du déficit primaire élevé de la France. Cependant, selon les projections, elle devrait se stabiliser à 96,9 % en 2018 et 2019. Selon la tendance actuelle des dépenses liées au vieillissement de la population, la trajectoire simulée de la dette à l'horizon 2032 met en évidence des risques élevés pour la viabilité à moyen terme. Selon les prévisions de l'automne 2017 de la Commission, l'objectif de déficit nominal devrait se situer à 2,9 % du PIB en 2017 et 2018. Des risques significatifs entourent la correction durable et en temps voulu du déficit excessif.	La stratégie budgétaire de la France pour atteindre son objectif de déficit nominal repose dans une grande mesure sur des facteurs conjoncturels et sur la baisse des intérêts à verser sur la dette publique, ce qui implique certains risques. L'effort structurel projeté pour 2017 est en deçà de celui recommandé par le Conseil. En outre, les autorités françaises ne prévoient pas d'effort structurel supplémentaire en 2018. Les revues de dépenses n'ont pas été renforcées et il n'a pas été recensé de nouvelles économies et de nouveaux gains d'efficacité. Le processus lancé en 2014 sera abandonné. L'évaluation de postes de dépenses spécifiques ne s'est pas toujours traduite par des mesures concrètes. L'assainissement budgétaire axé sur les dépenses a régressé en 2017. Les objectifs de croissance des dépenses ont été assouplis et le nouveau gouvernement a dû prendre des mesures supplémentaires pour faire en sorte que le déficit ne dépasse pas le seuil de 3 % du PIB (coupe de 5,0 milliards d'EUR dans les dépenses et taxe exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises). Le gouvernement prévoit de réduire les dépenses publiques (hors crédits d'impôts) de 3,7 % du PIB au cours des cinq prochaines années, tout en augmentant leur efficience. Cette diminution des dépenses est indispensable pour alléger la dette publique et réduire les problèmes de viabilité à moyen terme. Cependant, la composition du plan d'économies n'a pas été suffisamment détaillée. En outre, entre le projet de loi de finances et la loi de finances adoptée, le taux de croissance des dépenses réelles a été révisé à la hausse. Il a été confirmé que l'effort d'assainissement serait principalement réalisé au cours des dernières années.

Conclusions de l'analyse du bilan approfondi

- La France se caractérise par une faible compétitivité et une dette publique élevée, dans un contexte de faible croissance de la productivité. Les fragilités qui en découlent ont une incidence qui dépasse les frontières nationales.
- Après de nombreuses années de recul, les parts de marché à l'exportation se sont stabilisées. La balance courante, proche de l'équilibre en 2015, s'est légèrement détériorée en 2016 et devrait encore se dégrader en 2017, mais le stock d'engagements extérieurs nets est modéré. La compétitivité-coût s'améliore, ce qui devrait permettre de regagner progressivement le terrain perdu précédemment. La modération salariale perdure, conjuguée à une croissance modérée de la productivité. Le chômage reste élevé et le marché du travail continue d'être segmenté. Certains aspects de l'environnement des entreprises pèsent sur la compétitivité hors coût. La croissance de la dette publique a été modérée et le ratio dette/PIB devrait atteindre 96,9 % en 2017 et rester stable en 2018 et 2019.
- Des mesures ont été prises par les pouvoirs publics ces dernières années, en particulier pour réduire le coût de la main-d'œuvre et pour réformer le code du travail. Des réformes ont été annoncées en vue d'améliorer encore le fonctionnement du système d'enseignement et de formation professionnels, du système d'allocations de chômage et du système de retraite. La possibilité de réformer la règle d'indexation automatique du SMIC fait l'objet de discussions. Le plan d'actions pour l'investissement et la croissance des entreprises a été lancé afin d'encourager les initiatives dans le secteur privé en France. Le Grand plan d'investissement vise à orienter l'investissement public vers les priorités qui ont été définies. Des obstacles réglementaires entravent la croissance des entreprises et le degré de concurrence dans le secteur des services reste faible. En outre, la revue de dépenses n'a pas donné les résultats escomptés pour ce qui est de remédier au creusement de la dette publique, d'améliorer l'efficience des dépenses publiques et de permettre d'alléger la pression fiscale. À cet égard, l'efficience des dépenses publiques consacrées à la politique du logement et au système d'enseignement et de formation professionnels mérite d'être examinée plus avant.

(*) La première colonne présente une synthèse de la «gravité» des problèmes en vue de fournir un ordre de grandeur du niveau des déséquilibres. La deuxième colonne présente les conclusions sur l'évolution et les perspectives des déséquilibres. La troisième colonne présente les mesures récentes ou programmées pour y remédier. Des conclusions sont présentées pour chaque source de déséquilibre et chaque domaine d'ajustement. Les trois derniers paragraphes de la matrice présentent une synthèse des problèmes globaux en ce qui concerne leur gravité, les évolutions et perspectives et les mesures adoptées.
Source: Commission européenne

4. PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RÉFORME

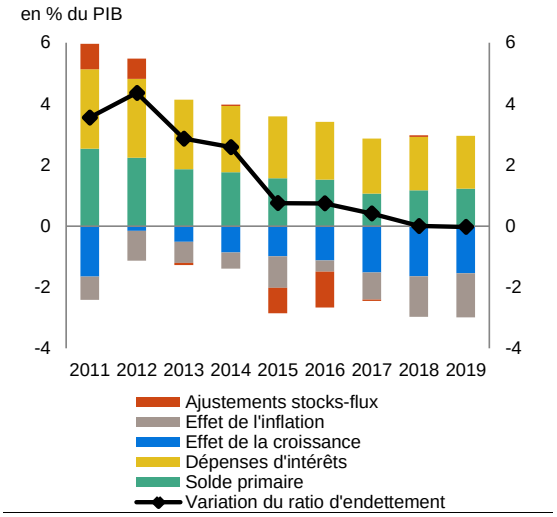
4.1. FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITÉ

Soutenabilité de la dette publique ([18])*

La dette publique a continué d'augmenter en 2016 et 2017 et il est prévu que ce mouvement ne s'interrompe qu'en 2018 et 2019. La dette publique a continué d'augmenter en 2016 à 95,5 % du PIB et, selon les prévisions de l'automne 2017 de la Commission, devrait plafonner à 96,9 % du PIB en 2017 et rester à ce niveau en 2018 et 2019 (voir graphique 4.1.1). Cette tendance implique un creusement de l'écart par rapport à la zone euro, dans laquelle la dette publique globale devrait diminuer d'environ 4 points de pourcentage entre 2017 et 2019 pour s'établir à 85,2 % du PIB. Cette différence s'explique principalement par le déficit primaire élevé prévu pour la France (voir section 1). La contribution de la diminution de la charge d'intérêt à la réduction globale du déficit devrait cesser en 2019 en raison d'une inflation plus élevée et d'une normalisation attendue des taux d'intérêts (voir la section 3).

La soutenabilité à court terme ne semble pas préoccupante malgré le ratio d'endettement public élevé. La soutenabilité à court terme est évaluée par l'indicateur S0 ([19]). Le sous-indice budgétaire à court terme fait apparaître un risque important, lié au niveau élevé des besoins bruts de financement, du déficit primaire et de la dette publique. Cependant, puisque dans l'ensemble l'indicateur S0 n'indique pas de risque important, les difficultés budgétaires à court terme repérées ne sont pas suffisamment graves pour engendrer un risque global de tensions budgétaires. Ce risque faible à court terme est confirmé par la note «AA stable» donnée par les trois grandes agences de notation à la dette publique française.

Graphique 4.1.1: **Contributions à l'évolution du ratio de la dette publique en France**



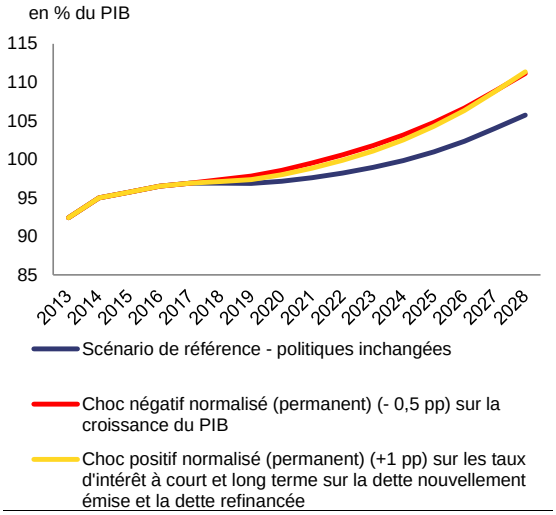
Source: Commission européenne, prévisions de l'automne 2017.

([18]) La présente section se fonde sur le rapport 2018 sur le vieillissement, à venir (Commission européenne, 2018 a), et sur la version actualisée de l'automne 2017 du *Debt Sustainability Monitor* (moniteur de la soutenabilité de la dette, disponible en anglais uniquement, Commission européenne, 2017a).

* L'astérisque indique que l'analyse présentée dans cette section a aussi servi au bilan approfondi réalisé dans le cadre de la PDM (voir la section 3 pour un résumé des principales conclusions).

([19]) Le S0 est un indicateur composite, visant à évaluer dans quelle mesure une économie pourrait se trouver exposée, durant l'année à venir, à un risque de tensions budgétaires découlant de l'état des finances publiques, de la situation macro-financière et du niveau de compétitivité. Un ensemble de 25 variables budgétaires et de compétitivité financière, ayant déjà fait la preuve de leur utilité pour la détection des tensions budgétaires, ont été utilisées pour construire cet indicateur. On considère qu'un pays est exposé à un risque potentiellement élevé de tensions budgétaires à court terme lorsque le S0 dépasse un seuil jugé critique.

Graphique 4.1.2: **Projections de la dette publique française selon différents scénarios**



Source: Commission européenne, *Debt Sustainability Monitor* 2017.

La gestion saine de la dette française et les notes élevées qui lui sont attribuées réduisent les risques à court terme. La dette française étant libellée en euros, le risque de change est inexistant. En outre, l'échéance moyenne des instruments de créance s'est allongée à plus de 7,5 ans en 2017, contre 7 ans en 2014, ce qui a permis à la France de s'assurer des taux d'intérêt faibles pour les prochaines années. La base des investisseurs est diversifiée. Malgré un léger recul récent, la part élevée de la dette française détenue par des investisseurs étrangers (près de 60 %, répartis à parts à peu près égales entre la zone euro et les autres pays) pourrait être une source de vulnérabilité. L'appétit des investisseurs pour la dette française demeure cependant élevé.

À moyen terme, les risques pour la viabilité des finances publiques restent élevés. Selon le scénario de référence de l'analyse de soutenabilité de la dette, à politiques inchangées, le radio de la dette publique en France devrait continuer à augmenter pour atteindre environ 105,7 % du PIB en 2028. Cette augmentation prévue de la dette publique découle des déficits primaires élevés attendus, aggravés par l'accroissement des dépenses liées au vieillissement de la population, à savoir les pensions de retraite, les soins de santé et les soins de longue durée. Jusqu'en 2026, ces pressions ne seront compensées que partiellement par un effet boule de neige favorable (lié à la différence entre le taux d'intérêt implicite sur la dette publique et le taux de croissance nominale de l'économie). Cet effet devrait ensuite s'amenuiser puis devenir négatif, lorsque la charge d'intérêts croissante surpassera les effets de la croissance nominale. Sur la base des projections mises à jour qui figureront dans le rapport 2018 sur le vieillissement, les services de la Commission ont recalculé les indicateurs de soutenabilité. L'indicateur de soutenabilité S1, qui mesure les risques pour la soutenabilité à l'horizon 2032, met en évidence un risque à moyen terme élevé. Cet indicateur montre qu'il faudrait que la France obtienne une amélioration progressive cumulée de son solde primaire structurel de 5,1 pp sur cinq ans, par rapport au scénario de référence, pour ramener le ratio de sa dette au PIB à 60 % d'ici à 2032. Plus précisément, l'ajustement budgétaire requis serait imputable pour 2,8 pp à l'écart séparant le ratio d'endettement de la valeur de référence de 60 %, pour 1,9 pp au caractère défavorable de la situation budgétaire initiale (c'est-à-dire à l'écart par rapport au solde primaire requis pour stabiliser la dette) et pour le reste, soit 0,4 pp, à l'augmentation prévue des dépenses publiques liées au vieillissement démographique. Les projections relatives à la dette publique sont particulièrement sensibles à l'évolution des taux d'intérêt et de la croissance. Des taux d'intérêts plus élevés ou des projections de croissance annuelle du PIB plus faibles entraîneraient des ratios d'endettement nettement plus élevés après 10 ans (graphique4.1.2).

Cependant, à long terme, les risques qui pèsent sur la soutenabilité semblent contenus, en raison de la diminution prévue des dépenses liées à l'âge. L'indicateur S2 mesure les problèmes de viabilité budgétaire à long terme dans un scénario de référence reposant sur l'hypothèse de politiques inchangées. Dans le cas de la France, selon l'indicateur S2, l'ajustement budgétaire requis pour que le ratio d'endettement reste soutenable à long terme serait relativement faible (0,7 pp du PIB). Cette projection s'explique principalement par la diminution des dépenses liées au vieillissement attendue à partir de la fin des années 2030 (contribution au S2 de -1,6 pp du PIB), contrebalancée par la situation budgétaire initiale défavorable (2,3 pp du PIB). La diminution prévue des dépenses liées à l'âge provient principalement de la baisse envisagée des dépenses publiques de retraites (-2,00 pp du PIB). Cette diminution est principalement liée à l'indexation

des pensions publiques sur l'inflation mesurée par les prix à la consommation, qui signifie que les retraites devraient connaître en moyenne une croissance moins rapide que celle des salaires. Nonobstant le faible niveau de l'indicateur S2, l'ajustement budgétaire qu'il implique pourrait faire que la dette se stabilise à un niveau relativement élevé. Cet indicateur devrait donc être considéré avec une certaine prudence pour les pays fortement endettés, comme la France. En outre, des risques à long terme pourraient apparaître dans des scénarios plus défavorables, supposant une croissance plus faible de la productivité totale des facteurs, ou un dynamisme plus vigoureux des dépenses de santé et de soins de longue durée.

Améliorer l'efficience des dépenses en matière de retraites, de santé, de logement et de formation professionnelle et apprentissage.

Système de retraite

La situation financière du système de retraite se détériore à moyen terme. À 14 % du PIB en 2016, les dépenses de retraite en France figurent parmi les plus élevées de l'UE, où elles atteignent en moyenne environ 13 % du PIB. À 50,5 % en 2016, le taux de prestation, défini comme la pension de retraite moyenne en pourcentage du salaire moyen dans l'ensemble de l'économie, est également supérieur à la moyenne de l'UE, qui est de 43,5 %. Selon l'analyse réalisée en vue du prochain rapport sur l'adéquation des retraites, l'adéquation du système de retraite est bonne, le taux de remplacement du salaire moyen pour une carrière de 40 ans (similaire pour les femmes et les hommes) étant de 0,68. En outre, en 2016, le taux de «risque de pauvreté et d'exclusion sociale» pour les personnes âgées (65 ans ou plus) était de 10,0 % en France, contre 18,2 % en moyenne dans l'UE. Sous l'effet des réformes conduites récemment, l'âge moyen du départ effectif à la retraite (attendu à 61,8 ans pour 2017), qui est peu élevé par rapport à la moyenne de l'UE, devrait augmenter progressivement jusqu'à atteindre 64,5 ans en 2050. Le système de retraite français affiche actuellement un déficit limité, d'environ 0,2 % du PIB par an. Selon les projections du groupe de travail sur le vieillissement de la population, les dépenses de retraites devraient légèrement augmenter jusqu'en 2032, puis commencer à diminuer, grâce à une progression seulement modérée du taux de dépendance des personnes âgées (d'environ 15 pp). On ne prévoit pas de problèmes spécifiques de viabilité financière pour le système de retraite. Cependant, la nouvelle série de projections publiées par le Conseil d'orientation des retraites (2017) montre que, étant donné les règles en vigueur, le système ne devrait pas retourner à l'équilibre avant la fin des années 2030, contre 2025 selon les projections précédentes. La raison en est la diminution prévue du taux de cotisation moyen au cours de la prochaine décennie, qui devrait entraîner une baisse des ressources du système d'environ 1 % du PIB. Cela a conduit le Comité de suivi des retraites (2017) à émettre une recommandation au gouvernement afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour ramener le système de retraite à l'équilibre.

La réforme entrée en vigueur en juillet 2017 marque un progrès vers la simplification du système de retraite. En juillet 2017 est entrée en vigueur la réforme LURA (*Liquidation Unique de retraite de base des Régimes Alignés*). Cette réforme a mis en place un calcul unique des prestations de retraite des travailleurs du secteur privé qui ont cotisé à plusieurs régimes de base. Le salaire de référence pour ce calcul est désormais le salaire moyen des 25 meilleures années d'une carrière (indexé pour tenir compte de l'inflation). En outre, seuls quatre trimestres par an peuvent être pris en compte, ce qui signifie que les personnes qui ont contribué à plusieurs régimes simultanément recevront une pension plus basse qu'avant cette réforme.

Il est prévu de mettre en place une réforme globale des retraites visant à harmoniser les règles de calcul pour les différents régimes de retraite. Malgré les récentes réformes, et notamment l'accord sur la LURA, le système de retraite demeure extrêmement complexe, avec plus de 30 régimes, certains étant des régimes de base, d'autres des régimes complémentaires obligatoires. Le gouvernement envisage d'instaurer un système qui renforce le lien entre cotisations et prestations, selon lequel le montant de la pension à l'âge de la retraite serait estimé sur la base des cotisations accumulées sur l'ensemble de la carrière et des années d'espérance de vie à l'âge de la retraite pour les différents groupes d'âge. Ce calcul s'appliquerait aux différents régimes, mais ceux-ci pourraient maintenir des taux de cotisation différents. Les détails de la réforme n'ont pas encore été définis et sa mise en œuvre n'est pas

prévue avant 2019. Cependant, on ne sait pas encore si cette réforme assurera la pérennité financière du système de retraite comme recommandé par le Comité de suivi.

Santé

Les changements démographiques, associés à une lente croissance de l'inflation et au coût de l'innovation médical, imposent au performant système de santé français d'améliorer son rapport coût-efficacité. En 2016, la France a consacré 11,0 % de son PIB à la santé. Elle est ainsi, avec la Suède, l'un des deux pays de l'UE qui dépensent le plus pour la santé (OCDE/Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé, 2017c).

Les réformes récentes et celles qui sont en cours encouragent les gains d'efficacité. La part des génériques sur le marché des médicaments a augmenté grâce à la mise en œuvre d'une série de mesures ([20]). Cependant, à 30 % (2015), elle est toujours très inférieure à celle observée dans les autres grandes économies de l'UE. L'achat de médicaments chers qui pourraient être remplacés par des génériques moins coûteux demeure un problème important. Les réformes récentes pour renforcer la coopération entre les hôpitaux, renforcer les soins primaires et améliorer l'intégration des soins n'ont pas encore produit leurs effets. La situation financière des hôpitaux s'est détériorée en 2017, selon la Fédération hospitalière de France, tandis que la restructuration des hôpitaux est à l'arrêt (Cour des Comptes, 2017e). Un autre défi pour la pérennité du système reste le faible niveau de dépenses et d'activité de la France en matière de prévention (OCDE, 2017d). La prévention est donc devenue une priorité dans les réformes en cours.

[20]) Depuis 2010, les patients qui refusent un médicament générique de substitution proposé par le pharmacien doivent régler à l'avance le montant de tous les médicaments prescrits et demander ensuite leur remboursement à l'assurance maladie. Une rémunération sur objectif a été instaurée en 2009 pour récompenser les médecins qui prescrivent des médicaments génériques et, depuis 2015, la prescription des médicaments sous leur dénomination commune internationale (DCI) est obligatoire (mais dans de nombreux cas, cette obligation n'est pas encore respectée en pratique). Les pharmaciens sont également incités à proposer des génériques depuis 2012, étant donné qu'ils perçoivent une rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) s'ils vendent un certain pourcentage de génériques.

Politique de logement

Les dépenses publiques de logement en France se montent à 2,0 % du PIB environ et concernent tant l'offre que la demande de logements. Les ressources allouées à la politique de logement ont augmenté plus rapidement que le PIB ces deux dernières décennies (+4.6 % en moyenne annuelle). Environ 19 milliards d'euros par an, soit près de la moitié des dépenses totales annuelles de logement, sont consacrés à des subventions à la location dans les logements sociaux ou dans le secteur privé. La politique de logement comprend aussi des prêts subventionnés, des incitations fiscales, le contrôle et la régulation des loyers. Le coût des aides au logement augmente en raison du mécanisme d'indexation utilisé pour calculer ces prestations et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires à la suite de la crise. Les indicateurs tels que le nombre de nouveaux projets de logement, le taux d'inoccupation, la taille moyenne, l'ancienneté et l'état des logements existants peuvent donner une bonne indication de l'efficience de la politique de logement. Un autre bon indicateur de cette efficience est le «taux d'effort», à savoir le rapport entre les dépenses de logement diminuées des allocations et le revenu net du ménage.

Malgré les aides au logement, le «taux d'effort» des ménages est en augmentation modérée. L'efficience des prestations logement a diminué ces dix dernières années, comme le montre le taux d'effort croissant des ménages. Ce taux d'effort en augmentation peut s'expliquer par le mécanisme d'indexation, par le découplage entre le loyer de référence et les dépenses réelles de logement, ou par les paramètres non différenciés utilisés pour le logement dans les secteurs public et privé, qui ne tiennent compte que partiellement de la région/zone où se situe le logement. En outre, comme les prestations logement sont proportionnelles au niveau du loyer jusqu'à un certain plafond et versées directement aux propriétaires, on estime qu'elles ont un effet inflationniste sur les loyers (Fack, 2005 ou Grislain-Letrémy et Trévien, 2014), ce qui rend l'accès au logement plus difficile. Afin de limiter l'augmentation des loyers dans le secteur privé, le contrôle des loyers a été instauré en 2015 dans les villes pilotes de Paris et Lille, mais a été abandonné en 2017 à la suite d'une décision de justice administrative. Le gouvernement français a

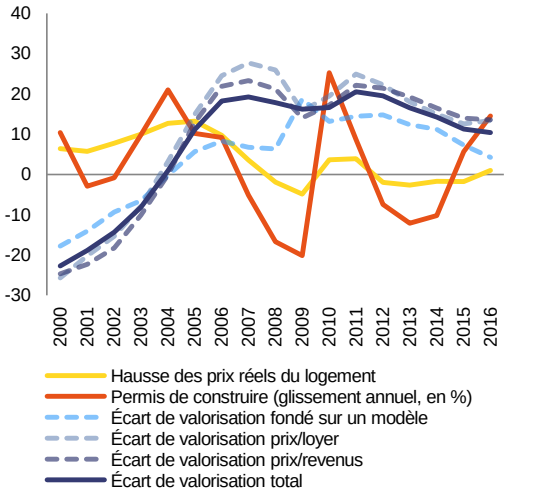
décidé de former un recours contre cette décision en janvier 2018. Les récentes baisses générales des prestations logement réduisent les dépenses publiques, mais ne remédient pas à l'augmentation du taux d'effort pour les locataires. Elles ne permettent pas non plus de combler l'écart entre les taux d'effort des secteurs privé et social du logement. Enfin, les aides au logement ne permettent pas de remédier à l'insuffisance de l'offre de logement, qui est le principal problème.

Les critères d'accès au logement social donnent des résultats sous-optimaux. Le taux de rotation des locataires dans le secteur du logement social est faible, entre 10 et 15 ans, contre environ 3 ans dans le secteur locatif privé. La situation financière des locataires de logements sociaux n'est pas réévaluée périodiquement pour vérifier s'ils ont toujours droit à de tels logements à plus faible coût (Cour des Comptes, 2017f). Comme 70 % de la population a le droit de demander un logement social, les listes d'attente sont longues (1,7 million de personnes en 2014) et seules certaines situations particulières entraînent un traitement prioritaire du dossier (Agence nationale pour l'information sur le logement). Par conséquent, l'offre de logement reste bloquée entre les mains des occupants en place et l'accès n'est pas toujours possible pour les personnes qui en ont le plus besoin. Les étudiants peuvent demander des aides au logement indépendamment des revenus de leurs parents, tandis qu'aucune préférence n'est accordée aux familles à faibles revenus avec des enfants en bas âge. Cela est particulièrement préoccupant, car les conditions de logement des enfants en bas âge peuvent avoir des incidences à long terme sur leur vie.

L'insuffisance de l'offre est un défi pour la politique de logement. Le marché immobilier n'a pas connu de correction soudaine ou importante des prix après la crise de 2008. Pour les aspirants propriétaires, l'accès au logement est de plus en plus difficile, malgré une forte croissance du crédit pour l'achat de logements et une reprise du secteur de la construction, étant donné que les prix restent élevés et surévalués (Philiponnet et Turrini, 2017) (voir graphique 4.1.3). En outre, les conditions d'accès aux régimes de crédit d'impôt destinés à faciliter l'accession à la propriété ne sont pas toujours bien définies, et aucune véritable analyse de leur efficacité n'a été réalisée. Les recours administratifs et les règlements en matière de construction, ainsi que le fait que des propriétaires ne développent pas des terrains constructibles au profit du logement, sont des obstacles à l'augmentation de l'offre de logement, notamment dans les zones qui connaissent des tensions sur ce plan. Enfin, la relation propriétaire-locataire est déséquilibrée, les locataires bénéficiant de davantage de protection juridique. Cela entraîne des taux d'inoccupation élevés des logements privés (INSEE, 2016a).

Des modifications des différents éléments de la politique de logement pourraient contribuer à améliorer son efficience. Réduire les dépenses en aides au logement et réaffecter ces ressources à l'offre de logement pourrait améliorer la situation en matière de logement. Cela concerne en particulier les logements sociaux neufs dans les zones ayant une forte demande de logement et une offre insuffisante. En outre, des évaluations régulières et plus globales de la situation économique des locataires de logements sociaux, afin de mieux faire correspondre le besoin de logement et l'offre existante, pourraient améliorer l'accès au logement à moindre coût pour les personnes les plus défavorisées.

Graphique 4.1.3: **Tendances dans l'immobilier**



Source: Commission européenne.

Formation professionnelle et apprentissage

La formation professionnelle et l'apprentissage présentent un potentiel important de gains d'efficience durables des dépenses publiques. Les dépenses publiques dans ce domaine ont

atteint environ 24 milliards d'EUR, soit 1,2 % du PIB, en 2015 (Projet de loi de finances pour 2018), hors dépenses directes des entreprises ([21]) et dépenses individuelles des ménages. La plus grande partie des dépenses dans ce domaine, à savoir 33 % du total, est toujours supportée par les entreprises, suivies des régions, de l'administration centrale et des autres administrations publiques (Unedic ou Pôle emploi, par exemple), avec respectivement 20 %, 15 % et 10 %. Un quart des dépenses globales a été consacré à la formation de fonctionnaires, au niveau central comme au niveau local, ainsi que dans les hôpitaux. Entre 2011 et 2015, les régions ont augmenté leur part des dépenses publiques, en lien avec la décentralisation progressive de la politique de formation professionnelle et d'apprentissage achevée par la réforme de 2014 ([22]).

Un certain nombre de lacunes entravent actuellement l'efficience des dépenses dans le système de formation professionnelle et d'apprentissage. L'accès à la formation reste inégal pour les différentes catégories de bénéficiaires, à savoir les jeunes, les chômeurs, les personnes peu qualifiées et les salariés de petites entreprises. Malgré les récentes réformes, le financement et la gouvernance du système reposent sur des mécanismes de collecte complexes et sur un très grand nombre d'intermédiaires et d'acteurs ([23]). Cela réduit la transparence et nuit à une coordination efficace. Un niveau relativement faible de réglementation et de contrôle nuit à la qualité globale du système et entraîne des risques d'irrégularités et de fraude (Cour des comptes, 2017a).

Malgré les améliorations liées aux plans successifs, le système de formation professionnelle des demandeurs d'emploi reste dépourvu d'une stratégie globale. Les principales initiatives dans ce domaine depuis 2013, dont le récent «Plan 500 000 formations» (voir aussi la section 4.2) étaient centrées sur la formation et l'employabilité des demandeurs d'emploi au lendemain de la crise économique mais étaient principalement orientées sur le court terme. La Cour des comptes (2017b) a constaté que le financement des plans ponctuels successifs par l'administration centrale ne répondait pas aux problèmes d'efficience du système, dont la coordination entre les nombreux acteurs responsables du financement et de la mise en œuvre des politiques.

Le gouvernement a annoncé pour le printemps 2018 deux réformes globales des systèmes de formation professionnelle et d'apprentissage, dont l'impact sur le plan de l'efficience et de l'efficacité devra être évalué. Les détails de ces réformes ne sont pas encore définis, mais les négociations et les consultations des partenaires sociaux ont débuté à l'automne 2017 sur la base d'un document d'orientation et de grands principes présentés par le gouvernement. En outre, sur les cinq prochaines années, 14 milliards d'euros supplémentaires devraient être injectés dans la formation professionnelle et l'apprentissage via le Plan d'investissement compétence (PIC), dans le cadre du Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros (voir la section 4.3). L'objectif du PIC est de former 1 million de chômeurs faiblement qualifiés et 1 million de jeunes en décrochage scolaire et d'assurer à 300 000 d'entre eux une insertion durable sur le marché du travail. Le PIC impliquerait une augmentation annuelle moyenne de près de 12 % des dépenses publiques de formation professionnelle et d'apprentissage. Certains observateurs estiment que ces dépenses pourraient entraîner des retombées positives en cinq ans sur la croissance du PIB et des économies de dépenses publiques en raison de la réduction des allocations de chômage à payer (Berger, 2017). Dans l'ensemble, il reste à voir si la conception et la mise en œuvre du plan et des réformes systématiques permettront l'amélioration nécessaire et la surveillance accrue de l'efficience du système national de formation professionnelle.

Cadres budgétaires

Le programme «Action publique 2022» vise à renouveler l'approche de l'évaluation des politiques publiques. La trajectoire budgétaire pour 2018 et 2019 inclut les résultats du précédent processus de revues de dépense lancé en 2014. De

([21]) Il s'agit des dépenses des entreprises en matière de formation (qu'elle soit achetée sur le marché ou fournie en interne par l'entreprise elle-même) hors du régime de remboursement géré par les Organismes paritaires de collecte agréés (OPCA). En 2014, ces dépenses se sont élevées à plus de 6 milliards d'euros.

([22]) Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle.

([23]) Plus de 76 000 prestataires de formation étaient actifs sur le marché en 2014, selon la Délégation Générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

nouvelles économies seront réalisées à partir de 2020 dans le cadre d'Action publique 2022 (AP2022). La feuille de route pour Action publique 2022 sera définie en avril 2018 par le gouvernement sur la base d'un rapport du comité Action publique 2022. L'ensemble du processus vise à tirer parti d'évaluations passées des politiques publiques françaises (Révision générale des politiques publiques, modernisation de l'action publique) et de nouvelles structures, comme la Direction interministérielle de la transformation publique. Les évaluations des politiques publiques ont à leur tour fait l'objet d'une évaluation en 2017 (KPMG, 2017) et une partie des conclusions de cet exercice semble avoir été prise en compte dans la nouvelle approche: une appropriation plus forte par les politiciens serait obtenue par la discussion périodique de ces questions au Conseil des ministres.

La réforme territoriale est en cours, mais n'a pas encore permis une simplification des différents niveaux d'administration ([24]). Les modifications au niveau des autorités locales n'ont pas débouché sur des services plus simples ou plus spécialisés dans leurs domaines spécifiques de compétence. Le nombre de niveaux administratifs locaux et régionaux n'a pas changé, malgré un plan de rationalisation qui a créé des métropoles et a réduit le nombre de régions de 22 à 13 depuis janvier 2016. Les plans visant à clarifier le rôle de chaque niveau de l'administration régionale ou locale n'ont été que partiellement mis en œuvre. À court terme, les coûts de cette transformation pourraient être supérieurs aux avantages. En outre, le déploiement de cette réforme à grande échelle justifiée par l'objectif de gains d'efficience prendra du temps et, à long terme, les économies réalisées pourraient être contrebalancées par des charges supplémentaires permanentes au sein des entités administratives fusionnées, car les modalités de rémunération et de temps de travail pourraient être harmonisées vers le haut (Cour des Comptes, 2017c).

Les normes ont été renforcées au niveau de l'État, tandis que les taux de croissance des dépenses de santé et des dépenses de fonctionnement des autorités locales ont été encore assouplis. La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022 a instauré deux nouveaux plafonds de dépenses pour améliorer le contrôle des dépenses au niveau de l'État et a fixé les taux de croissance des dépenses de santé jusqu'en 2020 et des dépenses de fonctionnement des autorités locales jusqu'en 2022. Le plafond pour la croissance des dépenses de santé, l'ONDAM (Objectif national de dépenses d'assurance maladie), qui couvre un tiers des dépenses de sécurité sociale, a été relevé pour 2018 de 2,1 % à 2,3 %. L'objectif est de tenir compte de la vigueur des dépenses pour les traitements innovants et des mesures relatives aux rémunérations. Ces dernières années, le respect de l'ONDAM a été plus difficile et n'a été possible que grâce au recours aux crédits de réserve ([25]). Les dépenses au niveau local sont orientées par l'ODEDEL (Objectif d'évolution de la dépense locale), dont les objectifs de croissance ne sont pas contraignants. Contrairement à ce qui avait été fait en 2014-2017 avec la réduction des transferts de l'État vers les autorités locales, les pouvoirs publics envisagent à présent un approfondissement du dialogue avec les autorités locales sur leur contribution à l'effort d'économies à fournir d'ici 2022. Dans l'ensemble, les normes applicables à l'État, l'ONDAM et l'ODEDEL, sont moins exigeantes pour 2018 malgré l'objectif de réduction des dépenses de plus de 3 pp d'ici à 2022. Par conséquent, la France prévoit actuellement de retarder l'effort d'assainissement envisagé, en réduisant les dépenses au cours des dernières années de la période.

Structure générale d'imposition *

La France combine une charge fiscale globalement élevée sur le travail et sur le capital, tandis que les impôts sur l'énergie et autres impôts indirects sont à peu près dans la moyenne de l'UE (graphique 4.1.5). Le taux d'imposition implicite sur le travail est l'un des plus élevés de l'UE et dépasse la moyenne (41,3 %, contre 35,9 % pour la moyenne de l'UE à 28 en 2015). Les recettes issues de la fiscalité sur le capital sont aussi supérieures à la moyenne de l'UE (10,8 % du PIB contre 8,4 % pour la moyenne de l'UE à 28 en 2015). Le taux d'imposition implicite sur la consommation est

([24]) La réforme territoriale est mise en œuvre par la loi Maptam (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), la loi Régions et la loi NOTRé (Nouvelle organisation territoriale de la République).

([25]) Avis du Comité d'alerte de l'ONDAM 2017.

légèrement supérieur à la moyenne de l'UE (21,0 % contre 20,5 % pour la moyenne de l'UE à 28 en 2015) et le taux d'imposition implicite sur l'énergie est inférieur à la moyenne de l'UE (269 tep contre 271,3 tep pour la moyenne de l'UE à 28 en 2015), mais suit une tendance à la hausse.

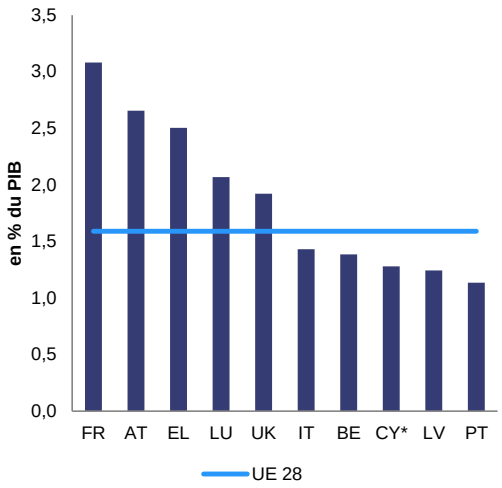
Fiscalité des entreprises

La France mène d'importantes réformes visant à transformer le régime d'imposition des sociétés. D'ici à 2022, le taux normal de l'impôt sur les sociétés sera progressivement ramené à 25 % pour toutes les sociétés. Bien que le niveau élevé de la fiscalité sur les entreprises constitue toujours un obstacle à l'investissement privé et freine leur croissance, les réformes récentes visant à supprimer des contributions complémentaires ont commencé à porter leurs fruits, conduisant à une diminution du taux normal de l'impôt sur les sociétés, contributions complémentaires incluses, de 38 % en 2013 à 34,4 % en 2017.

Cependant, le régime fiscal de la France demeure celui qui, dans l'ensemble de l'Union, incite le plus les entreprises à se financer par l'emprunt plutôt que par capitaux propres. Dans le système français d'imposition des sociétés, les charges d'intérêts sont déductibles fiscalement, tandis que les dividendes distribués ne le sont pas. En raison de ce traitement fiscal favorable, les investissements financés par l'emprunt ont besoin de rapporter 5 pp de moins que les investissements financés par capitaux propres pour produire le même rendement après impôt. Ce biais fiscal en faveur de l'endettement peut entraîner un effet de levier excessif et rendre les sociétés plus vulnérables aux chocs économiques. Elle devrait s'amenuiser à la suite des récentes réformes de la fiscalité des entreprises.

D'autres impôts continuent de peser sur les entreprises. Les impôts sur la production ([26]) se situaient à 3,1 % du PIB en 2016 ([27]), soit à un niveau plus élevé qu'en Italie (1.4 %), en Espagne (1 %) ou en Allemagne (0,4 %) (Graph 4.1.4). Les impôts comme la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (qui se montait en 2017 à 17,5 milliards d'euros) sont particulièrement source de distorsion, car ils ne tiennent pas compte des performances économiques de l'entreprise et ont une incidence directe sur les marges bénéficiaires. Les impôts sur la production devraient être réexaminés dans le Plan d'actions pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), qui doit être annoncé au printemps 2018. Enfin, quelque 192 impôts à faible rendement (moins de 150 millions d'EUR par an) ont été répertoriés, mais seul un très petit nombre d'entre eux ont été supprimés depuis 2014.

Graphique 4.1.4: **Autres impôts sur la production (2016) – Top 10**



* Estimation fondée sur la croissance moyenne 2010-2015.
Source: Eurostat.

Fiscalité du capital

Une réforme de la fiscalité du capital est aussi en cours pour favoriser les investissements productifs. Il s'agit d'un pas important vers davantage de neutralité dans la répartition des investissements. La fiscalité du capital en France était la deuxième plus élevée de l'UE en 2015 ([28]). Jusqu'ici, le système d'imposition du capital a favorisé les investissements peu risqués, comme l'immobilier résidentiel et les dépôts, au détriment d'investissements plus risqués, par exemple en actions. Pour soutenir l'investissement productif et attirer des capitaux, l'impôt sur la fortune est devenu un impôt sur la fortune immobilière. Par ailleurs, toutes les sources de revenus du capital (à l'exception des revenus fonciers) seront imposées à un taux forfaitaire de 30 % (Prélèvement

([26]) Les autres impôts sur la production comprennent plus de 40 taxes frappant principalement le capital et le travail.
([27]) Ce chiffre exclut les ménages producteurs.
([28]) Cela inclut aussi les revenus du capital des sociétés.

forfaitaire unique). Ce taux forfaitaire sera gage de neutralité, de transparence et de simplicité et réduira les distorsions entre instruments d'épargne ([29]). Un comité de suivi établi sous l'égide du Premier ministre observera les incidences de la réforme sur l'efficience et l'équité du système, étant donné que le passage d'un système progressif à un taux d'imposition forfaitaire peut entraîner des effets non voulus. Cette réforme profitera principalement au décile supérieur de l'échelle des revenus. En outre, une imposition plus faible du capital que du travail peut engendrer des distorsions en créant des possibilités d'éroder l'assiette d'imposition et de transformer des revenus du travail en revenus du capital. La mise en place de règles contre les abus pourrait contribuer à limiter ces effets.

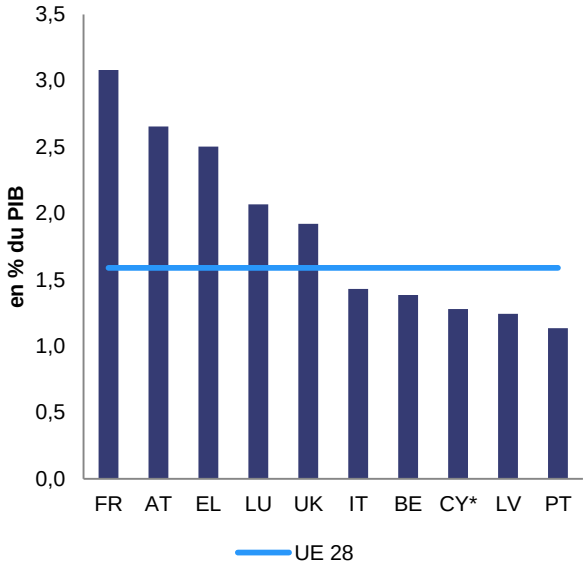
La structure des impôts immobiliers en France est assez complexe. Elle comprend les droits de mutation à titre onéreux, la taxe foncière, la taxe d'habitation et l'impôt sur la fortune immobilière. La principale réforme dans ce domaine est l'élimination progressive, pour 80 % des ménages, de la taxe habitation d'ici à 2020, ce qui augmentera principalement le niveau de vie des 8 premiers déciles de l'échelle des niveaux de vie (DG Trésor, 2017). En outre, la France a un niveau élevé d'impôts sur les transactions, qui représentent un tiers des recettes fiscales sur l'immobilier et entravent la mobilité du travail. En outre, le pays n'a pas actualisé son assiette fiscale pour l'immobilier depuis 1970, ce qui crée des distorsions. L'offre de logements est particulièrement tendue dans certaines régions de France, alors même que le nombre de logements vacants est en hausse (INSEE, 2016a). Cela indique qu'il est nécessaire d'inciter les propriétaires à louer ou à vendre leurs biens immobiliers.

L'assiette des droits de succession devrait s'élargir au cours des prochaines décennies, étant donné le vieillissement de la société et la relative aisance des cohortes plus âgées. En 2015, les droits de succession ont généré environ 0,55 % du PIB de la France. Les indicateurs montrent une concentration des avoirs chez les ménages les plus riches et les plus âgés. En 2015, les 10 % les plus riches des ménages détenaient environ la moitié de la richesse totale, tandis que les 10 % les moins riches n'en détenaient qu'environ 0,1 % (INSEE, 2016b). Parallèlement, les avoirs nets détenus par les ménages augmentent avec l'âge. Dans ce contexte, les règles applicables aux droits de succession pourraient être réexaminées pour inciter les donations plus précoces aux jeunes générations et limiter la reproduction des inégalités (France Stratégie, 2017a).

Fiscalité du travail

([29]) Certains contrats d'assurance vie et comptes d'épargne (par exemple le livret A ou le plan d'épargne en actions) continueront à bénéficier d'exemptions.

Graphique 4.1.5: **Structure de l'impôt en % du PIB, 2015**



Source: Commission européenne.

Le coin fiscal demeure élevé au niveau du salaire moyen, mais continue de diminuer à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus. Entre 2012 et 2016, le coin fiscal a été réduit d'environ 2 pp pour les travailleurs gagnant le salaire moyen et de plus de 6 pp pour les travailleurs ne gagnant que 50 % du salaire moyen. Il a encore été réduit par l'introduction du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du pacte de responsabilité et de solidarité. En 2016, le coin fiscal sur les très faibles revenus (50 % ou moins du salaire moyen), qui atteignait 28,0 %, était nettement inférieur à la moyenne de l'UE à 28 (32,5 %). Au niveau du salaire moyen, le coin fiscal, de 48,1 %, est toutefois resté nettement supérieur à la moyenne de l'UE à 28, qui est de 40,6 %, et demeure l'un des plus élevés de l'UE.

Même si elles diminuent, les cotisations sociales des employeurs demeurent relativement élevées. La France a les cotisations sociales patronales, en pourcentage du coin fiscal, les plus élevées de l'UE (26.8 % contre 18.3 % de moyenne pour l'UE à 28 en 2016). Cela explique la charge fiscale élevée pour les personnes à revenus moyens. Ces niveaux élevés résultent notamment du fait que la sécurité sociale est financée en grande partie par les cotisations patronales, ce qui n'est que partiellement le cas dans d'autres pays. En 2018, les cotisations salariales relatives à l'assurance maladie et à l'assurance chômage seront supprimées, soit une diminution de 3,15 pp compensée par un relèvement de 1,7 pp de la contribution sociale généralisée (CSG) à 9,2 %. Comme la CSG est prélevée sur tous les types de revenus, y compris les retraites, elle reporte une partie de la charge fiscale des actifs sur les retraités. À compter de 2019, le CICE sera transformé en une réduction directe et permanente des cotisations de sécurité sociale des employeurs, ciblant les salariés à faible revenu, et une suppression de ces cotisations pour les personnes rémunérées au salaire minimum (section 3). Ce changement sera porteur de prévisibilité et de simplicité et permettra aux entreprises qui sont hors du périmètre de l'impôt sur les sociétés de bénéficier de la diminution de la fiscalité du travail (section 4.2).

La retenue à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à partir de janvier 2019 offrira la possibilité d'individualiser cet impôt. La France est l'un des rares pays de l'UE à percevoir l'impôt sur le revenu sur la base du revenu total du ménage plutôt que sur les revenus individuels. Cela n'incite pas suffisamment les conjoints qui ne travaillent pas et les seconds pourvoyeurs de revenus à s'insérer sur le marché du travail ou à travailler un plus grand nombre

d'heures. Des estimations montrent que l'application de la fiscalité individuelle ferait augmenter la population active de 5,2 % et la croissance économique de 9,4 % du PIB entre 2010 et 2030 (Assemblée Nationale, 2014).

Fiscalité fondée sur la consommation et l'environnement

Le système de TVA se caractérise par un taux standard moyen et de faibles taux réduits. La France applique un taux normal de TVA (20 %) qui se situe au niveau moyen par rapport aux pays voisins, supérieur tant à celui du Luxembourg (17 %) qu'à celui de l'Allemagne (19 %), mais inférieur à ceux de la Belgique (21 %), de l'Italie (22 %) et de l'Espagne (21 %). En outre, la France a deux taux de TVA réduits (5,5 et 10 %), ainsi qu'un taux super réduit (2,1 %) ([30]). Par ailleurs, les obligations en matière de TVA sont de moins en moins bien respectées en France, alors qu'elles le sont globalement de mieux en mieux dans le reste de l'UE (CASE, 2016).

Le niveau de la fiscalité environnementale de la France reste bas. Des efforts sont consentis pour augmenter les recettes fiscales sur les carburants. La fiscalité environnementale devrait toutefois continuer à s'alourdir, puisque la taxe carbone va augmenter d'ici à 2030. En outre, et selon la loi de finances 2018, les accises sur le diesel augmenteront de 0,026 EUR par litre chaque année entre 2018 et 2021. L'écart de taxation entre le diesel et l'essence sera donc comblé en 2021. La France n'applique toutefois pas d'indexation automatique des taxes environnementales. L'indexation des droits d'accise sur l'inflation pourrait empêcher l'érosion des recettes fiscales et contribuerait à préserver leur incidence sur le comportement des citoyens. Dans l'ensemble, les recettes générées par les taxes environnementales ont régulièrement augmenté depuis 2009, pour atteindre 2,2 % du PIB en 2015, mais selles restent inférieures à la moyenne de l'UE à 28 (2,4 %).

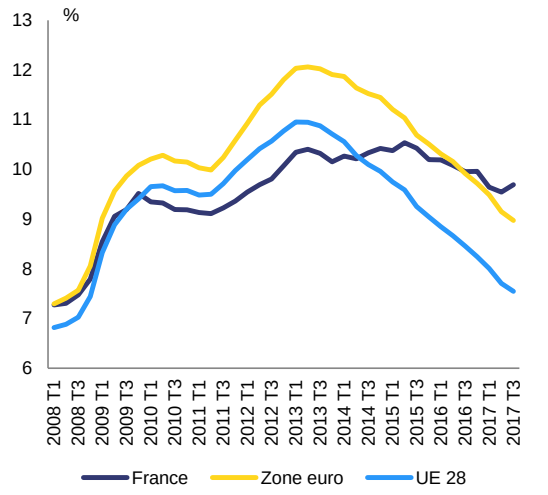
([30]) Les États membres qui appliquaient des taux super réduits (inférieurs à 5 %) avant la création du marché unique en 1992 ont été autorisés à continuer de les appliquer à titre transitoire jusqu'à la mise en place du système de TVA définitif. Seuls l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie et le Luxembourg appliquent un taux super réduit.

4.2. POLITIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL, POLITIQUE DE L'ÉDUCATION ET POLITIQUE SOCIALE

Performances du marché du travail*

La situation sur le marché du travail continue de s'améliorer, bénéficiant d'une croissance économique plus vive. Après avoir stagné autour de 10 % pendant les premières années qui ont suivi la reprise de 2013, le taux de chômage a commencé à diminuer en 2015, mais à un rythme moins soutenu que dans le reste de l'UE. Au troisième trimestre de 2017, ce taux s'élevait à 9,5 % de la population active, soit un niveau toujours supérieur à la moyenne de l'UE et de la zone euro (respectivement 7,7 % et 9,1 %), en dépit d'une hausse de l'emploi de 0,5 % (en glissement annuel).

Graphique 4.2.1: **Taux de chômage en France et dans l'UE**



Source: Eurostat

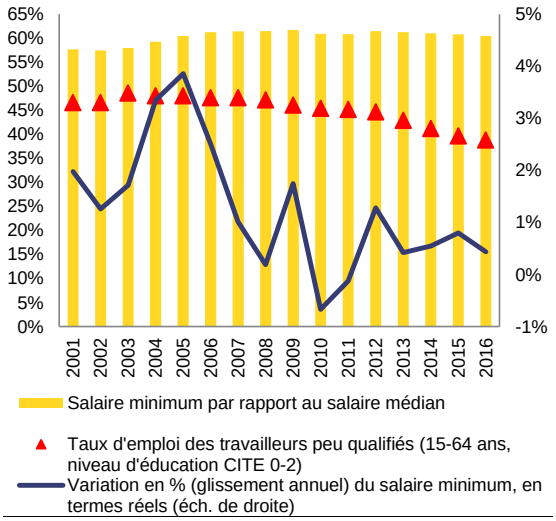
La reprise du marché du travail s'est accompagnée d'une inflation salariale modérée. Entre 2008 et 2012, les salaires nominaux ont réagi lentement à la hausse du chômage, augmentant à un rythme annuel d'environ 2,5 %. Depuis 2013, le taux de croissance moyen des salaires est revenu à 1,2 %, en raison principalement de l'atonie du marché du travail, des effets des réformes de ce marché et du ralentissement de la croissance de la productivité dans le secteur des services. En 2017, la croissance des salaires devrait s'accélérer pour atteindre 1,5 %, le taux de chômage étant tombé à 9,5 %.

Les augmentations du salaire minimum restent elles aussi limitées. Depuis 2013, le salaire minimum n'a connu qu'une hausse nominale modérée, conforme à sa règle d'indexation ([31]), aucune revalorisation ponctuelle n'ayant eu lieu après 2012 (graphique 4.2.2). Comme l'indiquait déjà l'analyse effectuée dans le rapport par pays de 2016 (Commission européenne, 2016), une accélération de l'évolution du salaire minimum peut avoir une incidence sur la progression générale des salaires ([32]) et sur la compétitivité-coûts de l'économie française (section 3). En outre, cela risquerait de limiter un peu plus les possibilités d'emploi pour les travailleurs peu qualifiés, dont le taux d'emploi reste inférieur à la moyenne de l'UE (38,8 % contre 44,5 % en 2016). Contrairement à la tendance observée dans le reste de l'Union, le taux d'emploi des travailleurs faiblement qualifiés en France a continué à baisser ces dernières années (− 0,9 point de pourcentage par rapport à 2015 et − 9,8 points par rapport à son niveau le plus élevé, en 2003). Dans son rapport de 2017, le groupe d'experts indépendants qui évalue chaque année le salaire minimum a recommandé de ne pas adopter d'augmentations ponctuelles, et suggère un certain nombre d'options pour réformer la règle d'indexation (*ministère du Travail*, 2017).

([31]) En France, l'évolution annuelle du salaire horaire minimum est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour les 20 % de ménages aux revenus les plus bas, à laquelle s'ajoute la moitié de l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires des ouvriers et des employés. Les pouvoirs publics peuvent aussi donner un «coup de pouce».

([32]) Pour de plus amples informations concernant l'incidence des augmentations du salaire minimum en France sur la distribution générale des salaires, voir Arpaia et van Heck (2017).

Graphique 4.2.2: **Salaire minimum (niveau et évolution) et emploi des travailleurs peu qualifiés**



Sources: OCDE, Eurostat, Commission européenne

Encadré 4.2.1: Suivre les performances à la lumière du socle européen des droits sociaux

Le socle européen des droits sociaux proclamé le 17 novembre 2017 par le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne énonce 20 principes et droits essentiels dont les citoyens doivent bénéficier dans l'UE. Étant donné les conséquences de la crise et l'évolution de la société qu'entraînent le vieillissement de la population, le progrès technologique et les nouveaux modes de travail, ce socle doit guider la relance du processus de convergence vers de meilleures conditions de vie et de travail.

Les résultats de la France au regard des indicateurs du tableau de bord([1]) qui accompagne le socle européen des droits sociaux sont relativement bons. Cependant, un certain nombre de problèmes demeurent en ce qui concerne l'égalité des chances et le fonctionnement du marché du travail.

FRANCE		
Égalité des chances et accès au marché du travail	Jeunes en décrochage scolaire (% de la population de 18 à 24 ans)	Dans la moyenne
	Écart de taux d'emploi entre hommes et femmes	Résultat supérieur à la moyenne
	Ratio des quintiles de revenu (S80/S20)	Résultat supérieur à la moyenne
	Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale (en %)	Bien, mais à suivre
	NEET (% de la population de 15 à 24 ans)	Dans la moyenne
Marchés du travail dynamiques et conditions de travail équitables	Taux d'emploi (% de la population de 20 à 64 ans)	Dans la moyenne
	Taux de chômage (% de la population de 15 à 74 ans)	Dans la moyenne
	Croissance du RDBM par habitant	Dans la moyenne
Protection sociale et inclusion	Impact des transferts sociaux (autres que les pensions) sur la réduction de la pauvreté	Résultat supérieur à la moyenne
	Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles	Résultat supérieur à la moyenne
	Besoins non satisfaits de soins médicaux auto-déclarés	Résultat supérieur à la moyenne
	Niveau individuel de compétence dans les technologies numériques	Dans la moyenne

Les États membres sont classés selon une méthode statistique convenue avec le comité EMCO et le comité SPC. Cette méthode consiste à examiner conjointement les niveaux et les variations des indicateurs en comparaison avec les moyennes correspondantes dans l'UE et aboutit à ranger les États membres dans sept catégories (de «meilleurs résultats» à «situations critiques»). Par exemple, un pays peut être considéré comme «au-dessus de la moyenne» si le niveau de l'indicateur est proche de la moyenne de l'UE mais qu'il s'améliore rapidement. Pour toute précision quant à la méthode, se reporter au projet de rapport conjoint sur l'emploi pour 2018, COM (2017) 674 final.

Le système éducatif français peine à assurer l'égalité des chances pour les nouvelles générations. Les différences de performances liées à la situation socio-économique des étudiants (résultats de l'enquête PISA 2015 de l'OCDE) sont comparativement importantes, et plus encore si ces jeunes sont issus d'un milieu immigré. Qui plus est, le pourcentage de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (les «NEET») reste stable à 11,9%. La segmentation du marché du travail est très nette et tend à s'aggraver pour les jeunes générations. Le taux de passage d'un emploi temporaire à un emploi permanent est peu élevé, et la capacité des dernières réformes de la législation du travail ainsi que de la réforme à venir du système d'allocations de chômage à résoudre ce problème reste à déterminer.

La France possède un système de protection sociale efficace, notamment pour ce qui est de l'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté et sur l'accès à des soins de santé de qualité. Les bonnes performances du système de santé sont corroborées par le faible taux de besoins de soins médicaux non couverts (1,2 %) et par le montant limité des dépenses directes déboursées par les patients. Le nouveau plan spécifique pour l'égal accès aux soins dans les territoires présenté en octobre 2017 a pour but de réduire progressivement les disparités géographiques, par exemple en promouvant le recrutement de personnel de santé dans les régions moins bien desservies, la création de nouvelles maisons médicales pluridisciplinaires et les services de télémédecine.

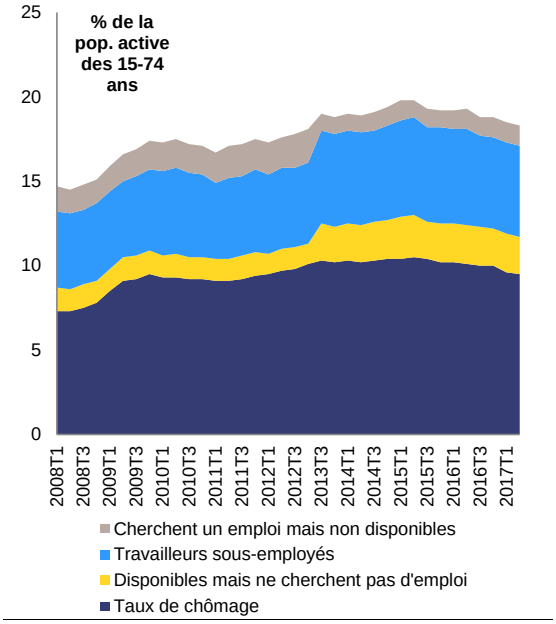
([1]) Le tableau de bord social comprend 14 indicateurs clés, dont 12 sont utilisés actuellement pour comparer les performances des États membres. Les indicateurs intitulés «Participation aux politiques actives du marché du travail sur 100 personnes souhaitant travailler» et «Rémunération des salariés par heure travaillée, en euros» ne sont pas utilisés en raison de difficultés techniques rencontrées par les États membres. D'éventuelles solutions de rechange seront discutées dans les comités concernés. L'abréviation RDBM signifie «revenu disponible brut des ménages».

Cependant, le sous-emploi demeure considérable sur le marché du travail. Il existe toujours en France un nombre élevé de travailleurs découragés et de travailleurs à temps partiel sous-employés. Ce volant de main-d'œuvre a continué de s'accroître durant la reprise (BCE, 2017). Cela

traduit la présence de capacités sous-utilisées sur le marché du travail (graphique 4.2.3).

L'amélioration de la situation n'a pas permis de réduire la forte segmentation du marché du travail en France. La situation sur le marché du travail des emplois permanents et à plein temps est clairement différente de celle des contrats temporaires ou à temps partiel et du travail indépendant. Le travail temporaire et le travail indépendant sans salariés représentaient respectivement 15,5 % et 6,7 % de la population des 15-64 ans au cours du troisième trimestre de 2017, contre 12,6 % et 9,7 % en moyenne dans l'UE. En outre, le taux de passage d'un contrat à durée déterminée à un contrat à durée indéterminée reste l'un des plus faibles de l'UE (13 % contre une moyenne de 23,2 % dans l'UE en 2016), tandis que la durée moyenne d'occupation d'un emploi pour les contrats à durée indéterminée est l'une des plus longues (voir encadré 4.2.1).

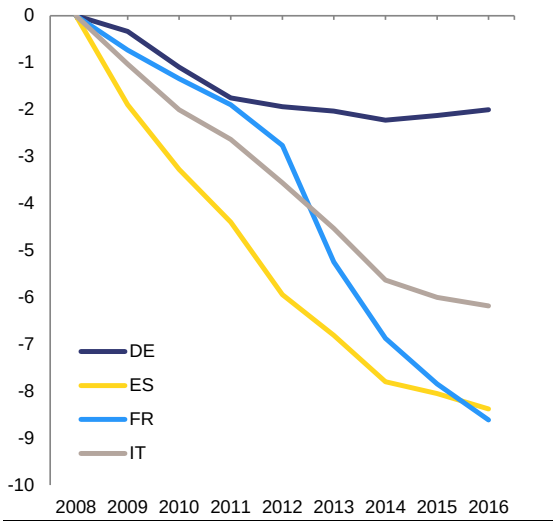
Graphique 4.2.3: **Taux de chômage et population active supplémentaire potentielle**



Sources: Eurostat, Enquête sur les forces de travail

L'amélioration observée sur le marché du travail masque en outre l'existence de problèmes importants pour des groupes spécifiques de la population. Ainsi, les travailleurs peu qualifiés et les jeunes souffrent d'un taux de chômage élevé (respectivement 17,3 % et 22,5 % au troisième trimestre de 2017). La faiblesse comparative du taux d'emploi de ces groupes (graphique 4.2.4) est une caractéristique persistante du marché du travail français (FMI, 2017). En particulier, les personnes ayant un faible niveau de qualification tendent à perdre leur emploi plus rapidement et sont plus susceptibles de connaître un chômage de longue durée, lequel demeure élevé en France (46,7 % du chômage total au troisième trimestre 2017). Une part croissante de ces personnes se retrouve même dans un chômage de très longue durée (24,6 % en 2016). De la même façon, ceux qui sont sortis du système éducatif doivent faire face à des difficultés persistantes pour s'insérer dans la population active. Le taux de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET) reste stable à 11,9 %, alors même qu'il diminue en moyenne dans l'UE. En revanche, le nombre de personnes nouvellement employées en pourcentage du nombre total de personnes occupant un emploi (14,3 %) est en augmentation et rattrape actuellement son retard par rapport à la moyenne de l'UE (14,8 %). Environ un tiers des NEET âgés de 18 à 34 ans sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'étranger (OCDE, 2018).

Graphique 4.2.4: **Proportion de travailleurs peu qualifiés dans l'emploi total (septembre 2017)**



Sources: Eurostat, Enquête sur les forces de travail

Les conditions d'emploi pour les personnes issues de l'immigration, qu'elles soient nées en France ou hors de l'Union européenne, restent difficiles, avec des taux de chômage élevés, qui ne baissent que lentement. Des données récentes

sur les ressortissants de pays tiers font apparaître une amélioration de leur taux d'emploi, qui est passé de 46,2 % à 47,8 % entre le deuxième trimestre de 2016 et le deuxième trimestre de l'année 2017, en même temps que baissait leur taux de chômage de 25,4 % à 23 %. Dans le même ordre d'idées, le taux de chômage des personnes nées en dehors de l'UE s'élevait à 18,8 % en 2016, contre 19,0 % en 2014. Néanmoins, le différentiel de taux d'emploi entre les personnes nées en France et celles nées en dehors de l'UE et est en augmentation (17,5 points de pourcentage en 2016 au lieu de 16,5 en 2015). Cela montre que les barrières structurelles à l'emploi des personnes nées en dehors de l'UE n'ont pas été levées. La situation est particulièrement préoccupante pour les femmes nées en dehors de l'UE, dont le taux d'activité est passé de 57,8 % en 2015 à 56,4 % en 2016, tandis que le taux d'activité des femmes nées en France augmentait, lui, de 75 % à 75,6 %; l'écart se creuse donc entre les deux groupes, passant de 17,2 à 19,2 points de pourcentage. Les personnes nées en France qui ont deux parents nés à l'étranger présentent des profils d'éducation légèrement moins favorables ([33]), connaissent aussi plus fréquemment le chômage et, lorsqu'elles ont un emploi, ont des salaires inférieurs à ceux des personnes dont les parents sont nés en France. Les analyses montrent qu'une partie de cet écart en matière d'emploi demeure même après prise en compte des caractéristiques individuelles (âge, niveau d'éducation, etc.) (OCDE, 2014a, b). Les raisons de cette situation défavorable peuvent être liées à l'absence de réseaux sociaux, aux lacunes du système éducatif, à la difficulté d'accéder aux programmes de haut niveau ainsi qu'à une discrimination à l'embauche. Des études fondées sur des CV identiques associés à des noms différents (l'un à consonance française classique et l'autre traditionnellement africain ou arabe) ont montré que les candidats à un emploi nés en France de parents immigrés d'Afrique du Nord et subsaharienne doivent envoyer deux fois plus de CV pour obtenir un entretien d'embauche que les demandeurs issus d'un milieu français autochtone. Une analyse récente (Meurs, 2017) a confirmé que la discrimination à l'embauche mesurée concordait avec les sentiments de discrimination rapportés.

([33]) Parmi les 25-54 ans, les personnes nées dans le pays dont les deux parents sont nés à l'étranger étaient (en 2014) plus susceptibles de ne pas avoir atteint le niveau d'éducation secondaire supérieur que celles également nées dans le pays mais de parents autochtones (20,0 % contre 15,2 %).

L'interconnexion insuffisante des politiques d'intégration, du marché du travail et de l'éducation contribue à la situation socio-économique défavorable des personnes issues de l'immigration. Le faible nombre d'enseignants expérimentés dans les écoles des quartiers défavorisés et le soutien insuffisant que la formation continue apporte aux enseignants pour travailler avec des enfants issus de l'immigration sont quelques-uns des obstacles qui empêchent d'offrir davantage de perspectives aux enfants nés en France de parents nés à l'étranger. Pour les personnes qui immigrent en France, une réforme de la politique d'intégration devrait avoir lieu en 2018. L'enseignement de la langue française aux immigrants qui n'en ont aucune connaissance est peu développé (200 heures au maximum pendant un an) par rapport aux dispositifs d'intégration analogues d'autres États membres de l'UE. L'orientation professionnelle à la fin de cette formation linguistique reste limitée et la coordination entre les responsables de cette orientation progresse lentement. Des dispositifs innovants et ciblés visant à favoriser l'intégration des immigrés en France ont été mis en place, mais ils ne profitent qu'à un nombre limité de bénéficiaires.

L'écart entre hommes et femmes est resté stable en 2016, se maintenant à un niveau comparativement faible. En 2016, le taux d'emploi des femmes était inférieur de 7,5 points de pourcentage à celui des hommes et l'écart des rémunérations hommes-femmes était de 15,5 points. Les contrats temporaires ainsi que l'emploi à temps partiel sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes (respectivement 0,9 et 22,2 points de pourcentage de plus). Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne de l'UE, même si le nombre d'heures travaillées est relativement élevé (22,9 heures par semaine contre 20,7 en moyenne dans l'UE). Depuis 2015, le congé parental peut être partagé entre les conjoints.

Le nouveau gouvernement s'est fixé un ambitieux programme de réforme du marché du travail avec, pour débuter, une nouvelle réforme du droit du travail. Après la loi d'habilitation d'août 2017, cinq ordonnances ont été adoptées par le Conseil des ministres le 22 septembre et la sixième le 20 décembre 2017 (section 3). Elles s'inscrivent dans le prolongement de la loi relative au travail, à la modernisation du

dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels du mois d'août 2016, et comportent notamment des mesures redéfinissant le licenciement pour motif économique et instaurant un barème indicatif d'indemnités pour les licenciements abusifs (Commission européenne, 2017d, 2018c) ([34]).

La nouvelle réforme du droit du travail clarifie la structure de négociation collective. Se fondant sur la législation existante, les ordonnances précisent quels éléments sont définis par des accords de branche, par exemple les questions liées aux conditions d'emploi et de travail (y compris le salaire minimum pour chaque catégorie de travailleurs), tandis que les accords d'entreprise continueront à régir le temps de travail et la rémunération au-delà du salaire minimum pour chaque catégorie de travailleurs. Ces ordonnances rationalisent aussi la négociation collective (Commission européenne, 2017f), en confiant à la négociation de branche plutôt qu'à la loi la définition de certaines conditions du recours aux contrats à durée déterminée et aux contrats de projet.

Les règles en matière de licenciement ont également été revues. Des plafonds d'indemnités obligatoires ont été introduits pour les licenciements abusifs (section 3), ainsi qu'une nouvelle procédure de départ collectif négocié (dénommée «rupture conventionnelle collective»). Dans le même temps, le délai pour introduire une action en justice afin de contester un licenciement a été réduit (sauf dans les cas de harcèlement et de discrimination) et l'évaluation des difficultés économiques, qui couvrait aussi l'international, a été limitée au niveau national.

Le cadre du dialogue social entre employeurs et salariés a encore été retouché. Conformément à la réforme de 2016, le principe majoritaire deviendra la règle pour la conclusion d'accords à compter du 1er mai 2018. La réduction du nombre de secteurs de 700 à 200 sera accélérée. La validité des accords de branche, qui s'appliquent actuellement à la plupart des secteurs et à 98 % des salariés, est désormais liée à de nouvelles conditions. La possibilité pour les entreprises concernées d'adopter des accords en dehors de la présence de délégués syndicaux sera renforcée. Enfin, les ordonnances fusionnent diverses entités du dialogue social en une seule.

Les règles du système d'allocations de chômage ont été modifiées récemment par les partenaires sociaux, mais le système reste déficitaire et ne s'attaque pas à la question de la segmentation du marché du travail. Le système d'allocations de chômage français se caractérise par une période minimale de cotisation relativement brève (17 semaines), un taux de couverture des prestations de chômage élevé pour les chômeurs de courte durée (53,7 % contre 32,4 % en moyenne dans l'UE), et une longue durée des prestations pour les bénéficiaires ayant travaillé une année pleine (52 semaines); le taux de remplacement net est quant à lui proche de la moyenne de l'UE. En outre, les règles actuelles continuent de prévoir une éligibilité étendue pour les seniors, et les caractéristiques du système peuvent encourager le recours aux contrats de courte durée ([35]). De nouvelles dispositions en matière d'allocations de chômage ont été convenues par les partenaires sociaux le 28 mars 2017, dont la mise en œuvre a débuté le 1er octobre suivant. Les nouvelles règles reportent de 50 à 53 ans l'âge requis pour bénéficier du régime spécifique applicable aux seniors et modifient la méthode de calcul des droits journaliers afin de réduire l'incitation à recourir aux contrats à court terme. Ces nouvelles dispositions visent à ramener le déficit annuel du système de 4,3 milliards d'EUR en 2016 à 3,8 milliards en 2017, puis à 3,25 milliards en 2018. En dépit de cette baisse du déficit, on s'attend à ce que la dette du système d'allocations de chômage enfle, pour atteindre 33,8 milliards d'EUR en 2017 et 37,1 milliards en 2018.

La réforme de la réglementation et de la gouvernance du système d'allocations de chômage pourrait contribuer de manière importante à la résorption de la dette du système et de la segmentation persistante du marché du travail. Une nouvelle réforme du

([34]) S'il est encore trop tôt pour évaluer l'incidence effective de la loi, pour ce qui est du recours au système judiciaire, les nouveaux cas portés devant les tribunaux du travail ont baissé de 18,7 % en 2016 (ministère de la Justice, Chiffres clés 2017).

([35]) Pour disposer d'éléments de comparaison, on se reportera au projet de rapport conjoint sur l'emploi 2018, établi à partir de l'exercice d'analyse comparative mené par le comité de l'emploi (EMCO). Pour une description plus détaillée des faiblesses du système d'allocations de chômage, voir Commission européenne (2017d).

système d'allocations de chômage a été annoncée pour 2018. Elle doit inciter les entreprises à privilégier les contrats de plus longue durée, qui sont moins coûteux pour le système d'allocations de chômage, par exemple en introduisant un nouveau dispositif de bonus-malus dont les paramètres restent encore à définir. Des mesures visant à élargir l'accès aux allocations de chômage pour les salariés qui démissionnent et pour les travailleurs indépendants ont également été annoncées, tandis que la possibilité de réorganiser le système pour réaliser des économies plus considérables est en cours de discussion. Une autre mesure qui doit être mise en œuvre concerne l'alignement des droits au congé de maternité des travailleurs indépendants sur ceux des salariés. En France, plus de 10 % des personnes qui ont un emploi courent encore le risque de ne pas avoir accès aux prestations de chômage si elles perdent cet emploi. Les travailleurs indépendants ne sont pas couverts par le dispositif de protection contre le chômage et n'ont qu'un accès partiel aux congés parentaux payés; qui plus est, l'assurance contre les accidents du travail n'est pas obligatoire dans leur cas.

Le gouvernement redéploie également le soutien public, en mettant plus l'accent sur une intensification de la formation et de l'orientation, et moins sur les contrats aidés. Les contrats aidés, surtout fréquents dans le secteur non marchand, ont progressivement diminué depuis 2016. Cette évolution se poursuivra en 2018, leur nombre passant de 310 000 à 200 000. En outre, leur attribution sera limitée aux personnes les plus vulnérables du secteur non marchand, telles que les jeunes et les chômeurs de longue durée. Ce nouveau type de contrats («parcours emploi compétence» ou PEC) s'accompagnera d'une augmentation des actions de conseil et de formation pour permettre une intégration plus durable des bénéficiaires dans le marché du travail. Une analyse publiée par Dares (2017) a montré que les régimes d'emplois subventionnés en France sont plus efficaces en période de ralentissement de l'activité économique. Ils le sont tout particulièrement dans le secteur non marchand puisqu'ils visent souvent des personnes qui peinent à trouver un emploi, même si ces contrats n'améliorent pas leurs perspectives d'emploi par la suite. Dans le secteur marchand, les contrats aidés comportent un risque plus élevé de pertes d'efficience, qui va croissant avec le redressement du marché du travail.

Les politiques actives du marché du travail ont été recentrées afin d'aider les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (les «NEET»). Le programme *Garantie jeunes* — un dispositif de conseil intensif associé à l'allocation d'un revenu minimal pour les NEET qui sont sans ressources et financé en partie par l'initiative pour l'emploi des jeunes — a été généralisé en 2017 et doit encore être renforcé en 2018, avec pour objectif d'atteindre 100 000 bénéficiaires. Les premières évaluations ont montré que les jeunes qui sont inscrits dans le programme sont plus susceptibles de trouver un emploi par la suite, en particulier sous une forme plus durable. En 2016, plus de deux tiers (68,9 %) des NEET âgés de moins de 25 ans ont été enregistrés dans les dispositifs de garantie européenne pour la jeunesse. La capacité des services publics de l'emploi à trouver rapidement un emploi aux NEET reste hautement problématique; une forte proportion de ces jeunes s'est inscrite dans le dispositif, mais près de 80 % d'entre eux n'ont reçu aucune offre depuis plus de 4 mois (Commission européenne, 2017e). Un nouvel outil statistique de suivi des bénéficiaires des différents programmes pour les jeunes (TRAJAM) a été lancé en janvier 2018, en même temps qu'une nouvelle initiative de sensibilisation à l'intention des NEET, financés par le nouveau *plan d'investissement dans les compétences* du *Grand plan d'investissement 2018-2022* (sections 4.1 and 4.3).

Les habitants des zones urbaines les plus défavorisées (quartiers prioritaires de la politique de la ville) ont été visés en priorité par différents mécanismes de soutien. Les habitants de ces zones représentent une part significative des bénéficiaires des contrats aidés (14 %) ainsi que des inscriptions à la Garantie jeunes (23 %) et dans les écoles «de la deuxième chance» destinées aux jeunes en décrochage scolaire (30 %). En octobre 2016, un accord a été signé entre les ministères chargés du travail et de la politique urbaine, d'une part, et le principal service public de l'emploi (*Pôle emploi*), d'autre part, pour la période 2016-2020. L'objectif était, pour les parties, de réduire de moitié l'écart de taux d'emploi dont souffrent les zones en question en prenant l'engagement d'accroître encore la proportion de contrats aidés

octroyés à leurs habitants. L'accord visait en outre à renforcer l'activité de conseil du service public de l'emploi et de préparation du public aux voies d'apprentissage disponibles. Bien que cet objectif ait été fixé avant l'annonce de la baisse générale des contrats aidés, ce qui pourrait réduire le soutien aux zones urbaines les plus démunies, les habitants de ces quartiers peuvent toujours bénéficier néanmoins d'une prime à l'embauche ciblée, qui a été renouvelée, appelée *Emplois francs*, et qui sera testée en 2018 dans dix de ces zones.

Éducation et compétences

La France obtient de bons résultats en ce qui concerne les grands objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière d'éducation et de compétences. Une réforme globale mobilisant tous les acteurs concernés et soutenue par le Fonds social européen a permis de réduire le taux de décrochage scolaire à 8,8 % en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif national de 9,5 % de la stratégie Europe 2020 (Commission européenne, 2017b). Le pourcentage de Français âgés de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur était de 43,6 % en 2016, soit bien supérieur aux 39,1 % de la moyenne de l'UE.

Les données agrégées masquent des disparités considérables compte tenu de la forte corrélation entre le milieu socio-économique et les résultats scolaires des élèves. L'analyse du niveau d'instruction des élèves de 15 ans fait apparaître un écart significatif entre les résultats des quartiles socio-économiques inférieur et supérieur (OCDE 2016b). Cet écart est de 34,6 points de pourcentage (pp), contre un écart moyen de 26,2 pp dans l'Union. Après correction pour tenir compte des conditions socio-économiques, les résultats des élèves d'origine immigrée demeurent inférieurs de 32 points à ceux des élèves français nés de parents français, dont les performances sont conformes à la moyenne de l'OCDE. Les cursus d'enseignement et de formation professionnels obtiennent des résultats nettement inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE, alors que les élèves de l'enseignement général ou technologique enregistrent au contraire des résultats largement supérieurs (DEPP, 2016). Mis à part l'allocation de fonds plus importante voulue pour l'éducation prioritaire et les écoles défavorisées, la répartition des ressources demeure inégale. Cette différence en termes de ressources persiste, en ce qui concerne tant le financement que les enseignants, entre les différents types d'écoles et de régions, car les postes d'enseignants ont tendance à rester vacants dans certains domaines et certaines zones géographiques.

Des mesures ont été prises pour remédier à ces inégalités. En 2018 les fonds publics alloués à l'enseignement scolaire ont augmenté de 2,6 pp par rapport à 2017. Ceci aidera à consacrer davantage de fonds publics à l'enseignement primaire ([36]), conformément à la recommandation faite par la Cour des comptes de réduire l'enveloppe allouée à l'enseignement secondaire supérieur au profit de l'enseignement primaire (Cour des comptes, 2017b). Par là même, cela contribuera à réduire les inégalités, en permettant par exemple de diminuer encore le nombre maximum d'élèves par classe dans les niveaux inférieurs et d'augmenter les salaires des enseignants dans les domaines reconnus comme relevant de l'éducation prioritaire. Un nouveau programme a aussi été lancé pour permettre aux élèves de l'enseignement secondaire inférieur de faire leurs devoirs à l'école, gratuitement et sous la surveillance de personnels qualifiés.

Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur devrait encore augmenter, constituant un défi pour les pouvoirs publics. Le Parlement a passé une loi visant à favoriser le succès des étudiants, notamment en renforçant l'orientation fournie à l'entrée dans l'enseignement supérieur et en cours de cursus, et en publiant une liste des compétences supposées acquises (les «attendus») à l'entrée des différentes filières. Les coûts globaux liés au statut et à la vie d'étudiant seront réduits et des quotas d'élèves titulaires de bourses sous conditions de ressources seront instaurés dans certaines filières sélectives. S'ajoutant au niveau comparativement faible des frais de scolarité et au fait que 35,8 % des étudiants bénéficiaient d'une bourse en 2014/2015 (Euridyce, 2016), ces mesures facilitent l'accès à l'enseignement supérieur des personnes issues de milieux à faibles revenus. Des problèmes

([36]) Les dépenses annuelles des établissements au titre des élèves de l'enseignement primaire sont inférieures de 15 % au niveau qu'elles atteignent dans les pays de l'OCDE, alors qu'elles sont supérieures de 37 % en ce qui concerne les élèves de l'enseignement secondaire supérieur (OCDE, 2017).

démographiques sont toujours probables à l'avenir, les projections tablant sur une augmentation de 14 % du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur entre 2015 et 2025 (MENESR-SIES, 2017 et Commission européenne, 2017b). C'est la raison pour laquelle le livre blanc de 2017 sur l'enseignement supérieur et la recherche demande, pour faire face à cette augmentation (+ 40 000 durant la seule année 2017), une enveloppe supplémentaire de 10 milliards d'EUR pour les dépenses publiques dans l'enseignement supérieur au cours des 10 prochaines années (MENESR, 2017).

La proportion d'élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire qui suivent un cursus d'enseignement et de formation professionnels (EFP) est en baisse, suivant en cela la tendance européenne. L'enseignement et la formation professionnels, tant en milieu scolaire qu'en milieu professionnel, regroupaient 41,5 % du total des élèves de l'enseignement secondaire supérieur en 2015 contre 43 % en 2013, soit un niveau inférieur à la moyenne de l'UE, qui est de 47,3 %. L'apprentissage représentait un quart des élèves du secondaire suivant la filière professionnelle. La hausse constatée du nombre d'apprentis (+ 1,7 % entre fin 2015 et fin 2016) est principalement due à un développement rapide de l'apprentissage dans le secteur tertiaire, qui emploie actuellement 37 % de l'ensemble des apprentis. La proportion de diplômés de l'enseignement secondaire professionnel qui entament un cycle d'études menant à la licence a plus que doublé depuis 2000 (DEPP, 2017), mais leur taux d'achèvement de ces études est de 6 %, ce qui est nettement inférieur au taux de réussite de près de 50 % des étudiants issus de l'enseignement secondaire général.

L'intégration des élèves de l'enseignement secondaire supérieur professionnel sur le marché du travail s'améliore au fur et à mesure du redressement du marché du travail. La plus grande capacité d'intégration de l'apprentissage ainsi que l'existence de différences importantes entre les secteurs se confirment également. L'avantage conféré par la formation en milieu professionnel est significatif et s'observe à tous les niveaux, de l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3) à l'enseignement supérieur de cycle court (CITE 5), ainsi que pour la quasi-totalité des spécialités tant de la filière de la production que de celle des services. Cet avantage est particulièrement net en ce qui concerne le premier niveau de qualification, la différence entre les taux d'emploi étant alors supérieure à 25 points de pourcentage. Cependant, qu'il s'agisse de la formation en milieu scolaire ou en milieu professionnel, l'offre de formation et l'orientation initiales des étudiants ne cadrent pas parfaitement avec le marché du travail, car des secteurs attirant des proportions significatives d'étudiants, notamment les spécialisations commerciales et dans le commerce de détail, présentent des taux d'emploi post-diplôme inférieurs.

Plusieurs mesures ont été mises au point pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes issus de l'enseignement et de la formation professionnels et pour les encourager à entrer dans l'enseignement supérieur. Ces mesures prévoient notamment la création de nouvelles filières d'enseignement professionnel pour les étudiants de l'enseignement secondaire, en mettant l'accent sur les domaines d'activité en pleine expansion, et l'ouverture de nouveaux campus des métiers et des qualifications, afin de promouvoir la formation professionnelle au sein de secteurs économiques déterminés. De nouvelles mesures ont été annoncées pour 2018. Par exemple, le gouvernement entend promouvoir l'apprentissage, à l'intérieur de l'enseignement et de la formation professionnels, en révisant son dispositif de financement et en renforçant la participation des branches professionnelles à l'élaboration des cursus. Il envisage en outre d'encourager les diplômés de l'enseignement secondaire professionnel à s'inscrire dans les filières d'enseignement supérieur dans lesquelles ils ont davantage de chances de réussir, comme dans les sections de technicien supérieur (STS) où leur taux de réussite a dépassé 60 % en 2016.

Un système d'enseignement et de formation professionnels continus plus développé améliorerait les perspectives d'emploi et la mobilité professionnelle des travailleurs. La pénurie de main-d'œuvre adéquatement qualifiée est citée par les entreprises comme étant le premier obstacle à l'embauche (INSEE, 2017c), notamment pour certains profils recherchés, tels que les spécialistes en TIC (en 2017, 42 % des entreprises ayant recruté ou tenté de recruter dans ce domaine ont indiqué avoir rencontré des difficultés pour ce faire, pourcentage inférieur à la moyenne de l'UE qui est de 48 %). Par ailleurs,

une mise à niveau des compétences par la formation, dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation sur le parcours de renforcement des compétences, peut aider à résoudre les graves difficultés auxquelles se heurtent les personnes peu qualifiées pour trouver un emploi. En 2016, un plan a été adopté qui visait à former 500 000 demandeurs d'emploi (le *plan 500 000 formations*), suivi de 200 000 formations supplémentaires en 2017. Bien que ce plan ait atteint son objectif sur le plan quantitatif en doublant le nombre de demandeurs d'emploi formés, il n'a pas renforcé leur aptitude à décrocher un emploi par rapport aux dispositifs précédents. 50 % de ceux qui ont été formés dans le cadre de ce plan avaient un emploi 6 mois après leur formation et 25 % bénéficiaient de contrats d'une durée supérieure à 6 mois. La Cour des comptes (Cour des comptes, 2017b) a considéré que le calendrier serré d'exécution de ce plan ainsi que son approche principalement axée sur des objectifs quantitatifs étaient responsables de la pertinence limitée des formations offertes par rapport aux besoins identifiés au niveau local. Le nouveau *plan d'investissement dans les compétences*, qui entend pallier les lacunes du plan précédent, propose de consacrer 7 milliards d'EUR à des formations qualifiantes au profit de 1 million de NEET (jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation) et 7 autres milliards d'EUR au profit de 1 million de demandeurs d'emploi peu qualifiés pendant 5 ans (voir également la section 4.1).

Une nouvelle amélioration du compte personnel de formation pourrait aussi accroître l'accès à la formation. Un nouveau compte personnel de formation (CPF), introduit en 2015, a permis à ce jour de financer 1 million de sessions de formation. Jusqu'à présent, 4,3 millions de Français ont ouvert un tel compte, soit moins d'un cinquième des personnes éligibles. L'évaluation de la mise en œuvre du CPF (IGAS, 2017 et CNEFOP, 2017) relève que le programme pourrait être encore renforcé de deux façons. La première consiste à améliorer l'assurance qualité de la formation, conformément au décret de 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, et la deuxième réside dans une meilleure identification des besoins de formation au niveau sectoriel et régional. Cela obligerait les employeurs à redéfinir les compétences dont ils ont besoin (France Stratégie, 2017c). La réforme de l'enseignement et de la formation professionnels annoncée pour 2018 vise à relever ces défis, en améliorant le suivi des résultats, d'une part, et l'accès à la formation, d'autre part, tout en proposant un accompagnement à ceux qui en ont le plus besoin.

Protection sociale

Globalement, le système de protection sociale de la France fonctionne bien (encadré 4.2.1). En 2016, le taux de pauvreté est resté inchangé à 13,6 %, soit 3,7 points de pourcentage sous la moyenne de l'UE et de la zone euro. Le système de transferts contribue à réduire l'intensité de la pauvreté, mais le taux de pauvreté avant transferts, soit 23,6 %, était lui aussi inférieur à la moyenne de l'UE, qui était de 25,9 %. Bien que l'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté soit tombé à 42,4 % en 2016, ce qui correspond à la tendance observée au niveau de l'UE, il est resté supérieur de 9 points de pourcentage à la moyenne de l'UE. Qui plus est, l'inégalité de la répartition des revenus (telle que mesurée par le coefficient de Gini du revenu disponible) s'est stabilisée à 29,3 % en 2016, ce qui reste en deçà de la moyenne de l'UE qui était alors de 30,8 %. Le rapport entre le revenu moyen du quintile inférieur et celui du premier quintile de la répartition des revenus est lui aussi demeuré stable à 4,3, ce niveau restant malgré tout nettement supérieur au chiffre de 3,9 enregistré en 2007 avant la crise. Quant au taux de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, il a augmenté, passant de 17,7 % en 2015 à 18,2 % en 2016, tout en restant inférieur au taux de l'UE, qui atteignait 23,5 % en 2016.

Même si, globalement, les taux de pauvreté sont en recul, certains groupes se heurtent à des difficultés croissantes. Bien que les taux de pauvreté en France soient inférieurs à la moyenne de l'Union pour toutes les catégories d'âge, 35,2 % des familles monoparentales sont menacées de pauvreté, suivies par les enfants (19,1 %) et les jeunes âgés de 18 à 24 ans (21,9 %, contre 17,9 % en 2015). La situation en matière d'emploi a un impact très fort sur le risque de pauvreté, quoique dans une moindre mesure qu'au niveau de l'UE. En 2016, 38,4 % des chômeurs étaient menacés de pauvreté (48,7 % dans l'UE), soit une augmentation de 1,2 point en un an, alors que 7,9 % seulement de ceux qui travaillaient étaient

exposés à ce risque (9,6 % pour l'UE). La proportion de travailleurs à temps partiel exposés au risque de pauvreté monétaire est de 13,5 %, tandis que 26,5 % des personnes nées en dehors de l'Union européenne sont menacées de pauvreté, soit 2,5 fois plus que les personnes nées en France. Le taux de pauvreté dans les zones urbaines les plus démunies était estimé à 42 % (INSEE, 2016c).

Les mesures prises pour réduire la pauvreté visent à renforcer le soutien actuel fourni par le revenu minimum. Conformément aux objectifs fixés par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, le revenu de solidarité active (RSA), qui est le principal régime de revenu minimum, a augmenté de 10 % en termes réels, contribuant à faire baisser l'intensité de la pauvreté. À partir de 2018, les dispositifs spécifiques de revenu minimum destinés aux personnes âgées et aux adultes handicapés seront progressivement revalorisés de 100 EUR mensuels. Pour l'avenir, le gouvernement compte en outre relever l'aide au revenu fournie aux personnes en emploi (la «prime d'activité»), introduite en 2016. À l'heure actuelle, 2,5 millions de personnes environ perçoivent cette aide (un cinquième d'entre elles ont moins de 25 ans, soit un nombre plus important que dans le cadre des mécanismes précédents). D'après l'INSEE (2017a), l'augmentation des niveaux d'aide au revenu a fait reculer le taux de pauvreté, grâce à un meilleur ciblage des ménages à bas revenu. L'augmentation du revenu de solidarité active a compensé une légère hausse des inégalités avant transferts.

L'accès aux soins de santé est satisfaisant, bien que la répartition des professionnels de santé soit inégale d'une région à l'autre. Le pourcentage de personnes faisant état de besoins en examens médicaux non satisfaits est faible en moyenne, s'établissant à 1,2 % de la population contre 3,2 % en moyenne dans l'UE (OCDE 2016a, 2017c). La France a une densité de médecins en activité légèrement inférieure à la moyenne, et les zones rurales sont plus susceptibles d'être moins bien pourvues à cet égard. 8 % de la population vit dans ces zones rurales mal desservies en la matière (les «déserts médicaux») (Vergier et Chaput, 2017). Dans le prolongement des deux plans «santé» de 2012 et 2015, un plan spécifique pour l'égal accès aux soins dans les territoires a été présenté en 2017. Il prévoit de continuer à favoriser le recrutement de médecins et d'autres travailleurs de la santé dans les régions mal desservies, la création de maisons de santé pluridisciplinaires et le développement de la télémédecine (sections 4.1).

L'accès au logement reste cependant un sujet de préoccupation pour les personnes vivant dans la pauvreté. Le taux de privation grave de logement a augmenté depuis 2013 et s'établissait à 2,7 % en 2016. Ce taux est inférieur aux moyennes de l'UE (4,8 %) et de la zone euro (3,5 %). La privation grave de logement touche 9,8 % des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, soit un pourcentage supérieur à la moyenne de 8,9 % qu'affiche la zone euro (11,8 % dans l'UE). Comme dans le reste de l'Union, posséder son logement est un facteur important puisque 6,2 % des locataires souffraient de privation grave de logement en 2016, contre 1,7 % des propriétaires (6,4 % et 1,6 % dans l'UE). En maintenant les loyers à des niveaux peu élevés, les logements sociaux permettent aux locataires de limiter la part de leur revenu qu'ils consacrent au logement. En 2016, cette part s'élevait à 27,3 %, contre 40,7 % dans le secteur marchand, pour les personnes ayant des revenus situés dans le quintile inférieur de la distribution des revenus.

Le logement social n'est pas réparti également sur le territoire, se concentrant principalement dans les quartiers urbains défavorisés. Sur 10 ménages habitant dans les zones relevant de la «politique de la ville», qui se concentre sur les quartiers à faibles revenus, huit vivent dans des logements sociaux. C'est trois fois plus que la proportion de la population bénéficiant d'un logement social dans les autres zones. Les quartiers ciblés par cette politique représentent 30 % de l'ensemble des logements sociaux, en dépit d'un rééquilibrage observé vers d'autres quartiers. Dans les zones métropolitaines plus attractives, l'offre de logement social ne permet pas de faire face à la demande, en dépit de l'augmentation de la capacité observée ces 5 dernières années. En 2015, le temps d'attente moyen pour un logement social était de 39 mois à Paris et de plus de 19 mois dans différents départements de l'Île-de-France (région de Paris), par rapport à une moyenne nationale de 12 mois (INSEE, 2017d). Le nombre de bénéficiaires de logements sociaux qui quittent ces logements pour aller dans des logements privés reste faible (section 4.1).

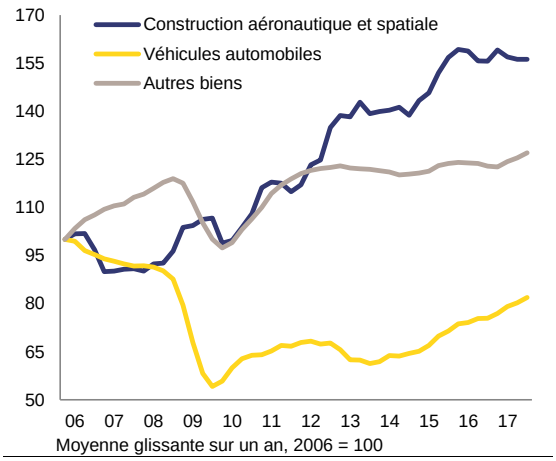
De nouvelles mesures ont été prises afin d'améliorer la politique du gouvernement en matière de logement social. La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de janvier 2017 englobe des mesures visant à clarifier les critères d'accès au logement social. Le nouveau gouvernement prévoit aussi, dans le cadre de sa stratégie en matière de logement, de faciliter la sortie du logement social; cette volonté doit se traduire pour partie dans un projet de loi prévu pour mars 2018. Cette même stratégie favorise également l'accès des quelque 143 000 sans-abri à un logement durable, notamment un logement social. Ce public, qui compte une part croissante de familles, rencontre des difficultés pour accéder aux solutions d'hébergement d'urgence, bien que de nouvelles places aient été ouvertes ces 5 dernières années.

4.3. INVESTISSEMENT, COMPÉTITIVITÉ ET ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES

Exportations de biens*

En 2016, la France était le septième exportateur mondial de biens en termes de valeur, avec une part de marché de 3,1 % du total mondial. Cependant, sa position s'est détériorée par rapport à celle d'il y a dix ans, où elle occupait la cinquième position. Ce recul, sur cet intervalle, s'explique par l'intégration des économies de marché émergentes. Cela étant, les autres États membres de l'UE n'ont pas connu cette évolution négative ([37]).

Graphique 4.3.1: **Exportations de biens en valeur — évolution par secteur**

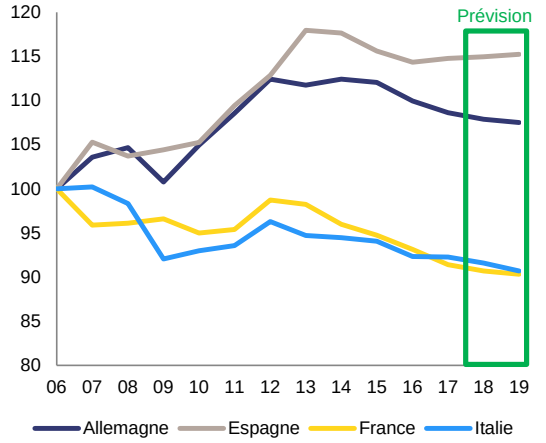


Source: Commission européenne, COMEXT

La France parvient à contenir la détérioration de ses exportations de biens depuis 2013. Outre cette évolution (voir la section 1), ses résultats globaux à l'exportation ne semblent pas avoir pâti de l'appréciation de l'euro enregistrée depuis la fin de 2016. Dans l'ensemble, la valeur totale des exportations de biens dépasse aujourd'hui de 13 % les niveaux d'avant la crise (2007) (depuis le second semestre de 2017). Les performances varient toutefois considérablement d'un secteur à l'autre (voir le graphique 4.3.1).

La France n'a pas amélioré de manière significative ses exportations de biens en 2017. En valeur, ses exportations de biens ont augmenté en pourcentage du total mondial, mais cela n'est pas dû à des gains de parts de marché. Si la France a vu ses exportations de biens s'améliorer, c'est en raison de sa spécialisation géographique: dans les pays où elle exporte l'essentiel de ses biens, les importations ont progressé plus vite en valeur que le total mondial. En réalité, les exportations françaises ont perdu un peu de terrain sur ces marchés, mais la croissance plus élevée des importations enregistrée sur ces mêmes marchés, par rapport au total mondial, a plus que compensé ces pertes limitées (voir le graphique 4.3.2).

Graphique 4.3.2: **Exportations de biens en volume — résultats**



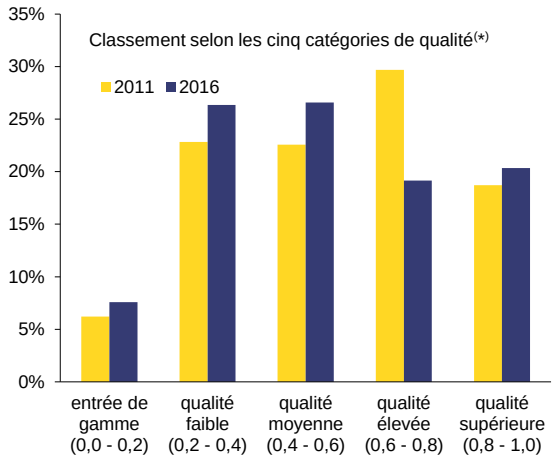
(1) Les résultats à l'exportation sont définis comme le rapport entre les exportations françaises de biens en volume et la taille des marchés d'exportation en volume.
Source: Commission européenne, prévisions de l'automne 2017

La part des biens de qualité élevée dans le total des exportations françaises a nettement diminué entre 2011 et 2016, tandis que celle des biens de qualité supérieure a légèrement augmenté (voir le graphique 4.3.3). Selon la méthodologie Vandenbussche (2014), la qualité des exportations françaises est très élevée dans les catégories «fabrication d'autres équipements de transport» (y compris l'aéronautique) et «industrie du cuir et de la chaussure» (y compris les produits de luxe). Ces résultats confirment les conclusions d'une analyse réalisée par Bas, Fontagné, Martin et Mayer (2015), qui, en s'appuyant sur une méthodologie différente, classent l'aéronautique et les produits du cuir comme les deux meilleurs secteurs d'exportation de la France. Cependant, les parts des exportations de qualité faible et moyenne ont elle aussi augmenté. En conséquence, la structure

([37]) Les cas de l'Espagne et de l'Allemagne (position inchangée dans le classement des parts de marché mondiales à l'exportation pour la première et recul d'une place pour la seconde) sont bien connus. Les Pays-Bas, quant à eux, ont gagné une place dans ce classement, passant de la sixième place en 2006 à la cinquième place en 2016.

de marché des exportations françaises de biens présente un déséquilibre vers l'entrée de gamme et la qualité moyenne, au détriment de la qualité élevée, avec une diminution de la qualité moyenne des biens exportés, même si les niveaux de départ étaient élevés. Par exemple, selon la méthodologie Vandenbussche (2014), la qualité moyenne des véhicules automobiles fabriqués en France et exportés à l'étranger est tombée de 0,59 (sur 1) en 2006 à 0,45 en 2016 ([38]).

Graphique 4.3.3: **Exportations de biens en valeur - par gamme de qualité (en % des exportations totales)**



(*) Indice normalisé de classement par qualité fondé sur la méthode Vandenbussche (2014), où le classement correspond à la qualité sur le marché de l'UE d'une combinaison donnée «produit-pays d'origine».
Source: Commission européenne, COMEXT, ORBIS.

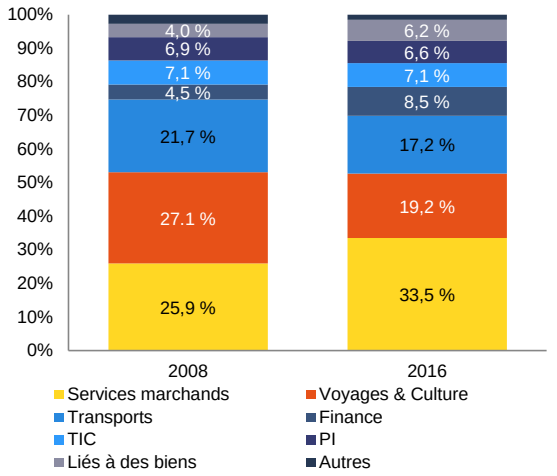
La France ne devrait pas regagner de parts de marché à l'exportation de biens sur ses marchés de destination au cours de la période de prévision (2018-2019). Les récentes réformes de la fiscalité et du marché du travail ne produisent pas encore leurs effets sur l'économie française et sa compétitivité globale. En conséquence, l'économie est loin de regagner la compétitivité perdue. Pour autant, elle devrait petit à petit améliorer sa position, si l'on compare avec l'évolution négative de ces dernières années.

([38]) Ces chiffres contrastent avec ceux des véhicules automobiles exportés par le Royaume-Uni, qui ont vu, sur la même période, leur qualité s'améliorer pour passer de 0,74 à 0,81 (sur l'échelle de Vandenbussche), et leur nombre grimper de 10 %.

Exportations de services*

La France reste le quatrième exportateur mondial de services en valeur, avec une part de marché de 4,8 % du total mondial en 2016; elle conserve ainsi la même place qu'il y a dix ans. De plus, les services, qui représentaient environ 26 % de la valeur totale des exportations françaises en 1999, ont grimpé à 32 % en 2016 ([39]). De manière plus générale, les entreprises françaises exportatrices de services semblent avoir mieux résisté à la crise et à ses conséquences que les secteurs exportateurs de produits manufacturés et de la construction, car les ressources ont été mieux redistribuées vers les entreprises les plus productives du secteur ([40]).

Graphique 4.3.4: **Exportations de services — France**



«Voyages» et «Culture»: «Voyages» et «Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs»; «Finance»: «Services d'assurance et de pension» et «Services financiers»; «Autres»: «Services des administrations publiques» et «Construction».
Source: UNCTAD, Commission européenne

La catégorie des services aux entreprises occupe la première place des exportations françaises de services. Les services aux entreprises ont dépassé les «services personnels, culturels et relatifs aux loisirs» en tant que premier service exporté par la France (graphique 4.3.4). Ces services sont en

([39]) Une certaine redistribution (principalement sur le plan comptable) des exportations, des biens vers les services, s'est produite au cours de cette période. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une caractéristique commune aux économies avancées, qui ne devrait pas masquer les évolutions présentées dans le graphique 4.3.4.

([40]) Ben Hassine (2017) compare les modèles de redistribution des entreprises françaises entre les différents secteurs durant la crise.

général demandés en tant qu'intrant intermédiaire pour d'autres entreprises, y compris des entreprises exportatrices de biens: les entreprises y recourent du fait de la complexité de l'accès aux marchés extérieurs et, au fil du temps, celles qui accroissent le nombre de leurs pays d'exportation tendent aussi à acheter davantage de services aux entreprises (en valeur). Autre indicateur de son ampleur: les entreprises françaises qui exportent des biens exportent également des services aux entreprises ([41]). Ce phénomène s'explique par la mondialisation (c'est-à-dire la recherche de nouveaux marchés extérieurs) des grandes entreprises françaises.

Les exportations de services ont tendance à être l'apanage des grandes entreprises. En conséquence, la distribution sous-jacente des entreprises en fonction de leur taille est pertinente pour comprendre les exportations de services. De plus, l'environnement dans lequel les entreprises cherchent à se développer devient également un facteur important pour expliquer l'évolution future de la croissance des exportations françaises de services - voir la section ci-dessous sur l'environnement des entreprises et l'étude de Crozet, Millet et Mirza (2016). De même que pour les entreprises exportant des biens, celles qui exportent des services sont généralement plus grandes et plus productives, utilisent davantage de procédés de production à forte intensité de capital et emploient une main-d'œuvre plus qualifiée - voir l'étude de Breinlich et Criscuolo (2011).

Résultats des PME à l'exportation*

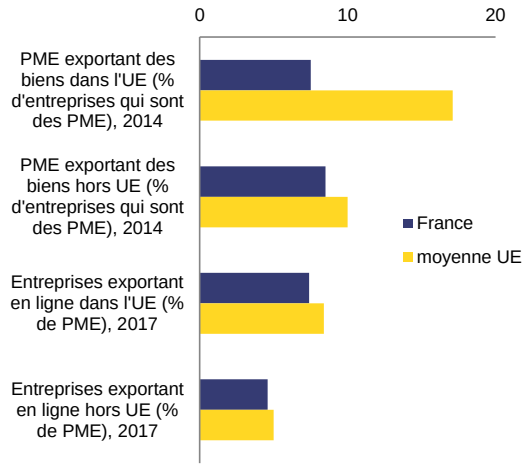
La proportion de PME exportatrices est plus faible en France que dans les autres États membres de l'UE. Les PME françaises (jusqu'à 250 salariés) représentent 95 % des entreprises exportatrices françaises et 14 % de la valeur des exportations françaises. En 2016, elles exportaient davantage que les grandes entreprises. Toutefois, elles sont moins présentes sur le marché intérieur que les PME des autres États membres de l'UE. Elles représentent 16 % des PME de l'UE, mais 6 % seulement des PME exportatrices — voir Direction générale des entreprises (2017). De plus, seules 7,5 % des PME françaises actives dans les secteurs industriels exportent des biens vers d'autres États membres, contre une moyenne de 17,1 % pour l'UE - voir Eurostat (2014). Leur présence sur les marchés mondiaux hors UE est également plus faible que la moyenne de l'UE: 8,5 % des PME françaises actives dans les secteurs industriels exportent des biens en dehors de l'UE (moyenne de l'UE: 10 %) – voir Eurostat (2014).

La part des PME françaises qui exportent en ligne a diminué depuis 2015 et se situe désormais en dessous de la moyenne de l'UE. D'après les chiffres d'Eurostat de 2017, en termes d'exportations en ligne (biens et services), les PME françaises obtenaient habituellement de meilleurs résultats que les PME des autres pays de l'UE, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui: 7,4 % des PME françaises exportent en ligne vers d'autres États membres (moyenne de l'UE: 8,4 %). De plus, 4,6 % des PME françaises exportent en ligne vers des marchés hors UE (moyenne de l'UE: 5,0 %).

Plusieurs facteurs expliquent la faible participation des PME françaises aux échanges commerciaux. Il est simple et peu coûteux pour les entreprises françaises de commercer dans d'autres pays (voir Banque mondiale 2017). En réalité, les principaux freins à l'exportation, selon une enquête réalisée auprès d'experts et de PME exportant depuis la France sont les suivants: (i) coûts de production élevés, (ii) inadaptation de la réglementation et (iii) manque d'ouverture internationale et de capacités de gestion internationale, y compris la langue et la culture – voir Business France/Kantar public (2016).

([41]) Berlingieri (2015) analyse dans une étude un vaste ensemble de données concernant des entreprises françaises entrant sur des marchés d'exportation et établit une corrélation positive entre les dépenses en services aux entreprises et la présence sur les marchés extérieurs. Berlingieri (2014) étudie, en se fondant sur des éléments probants, l'origine des demandes de services aux entreprises (sur la base de données concernant les États-Unis).

Graphique 4.3.5: **Présence des PME françaises sur le marché intérieur et les marchés mondiaux par rapport à la moyenne de l'UE**



Source: Eurostat

L'administration française propose aux entreprises un soutien à l'exportation, mais la multiplicité des acteurs et des dispositifs d'aide entrave l'accès. Il n'existe actuellement aucun guichet unique pour les entreprises qui souhaitent se développer à l'étranger. Un certain nombre d'opérateurs et d'organismes publics proposent un soutien à l'exportation, mais la plupart des programmes ne sont pas bien connus (à l'exception du *volontariat international en entreprise*).

IDE et investissement

La France occupe la première place pour l'origine et la destination des investissements directs étrangers (IDE) parmi les grands États membres de la zone euro. En particulier, le stock d'IDE de la France à l'étranger est plus élevé que celui de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne, et équivaut à 67 % de son PIB. À l'exception de l'Espagne, qui bénéficie traditionnellement de transferts de technologie en provenance de l'étranger, la France est en tête également pour les IDE entrants réalisés par des non-résidents (tableau 4.3.1).

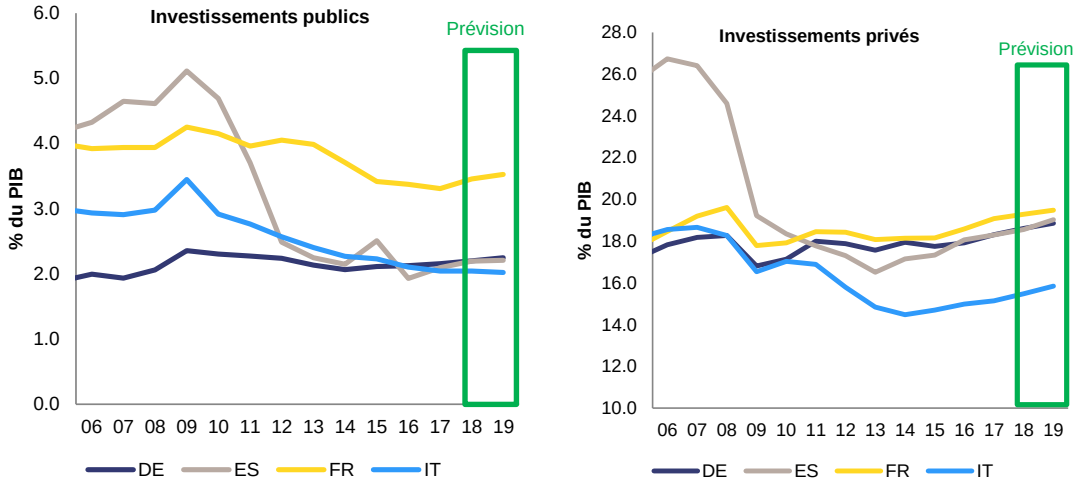
Les entreprises semblent avoir choisi de fournir les marchés étrangers en investissant à l'étranger plutôt que de le faire depuis la France, à cause du coût élevé de cette option. L'exemple de la fabrication des véhicules automobiles est particulièrement parlant: alors que la fabrication des véhicules automobiles en France a diminué d'environ 35 % entre 2006 et 2016, les deux principales entreprises ayant leur siège en France ont produit, dans le monde entier, davantage de véhicules en 2016 qu'en 2006 ([42]).

Les infrastructures publiques françaises sont les plus performantes de l'UE et du monde. La France se caractérise par l'existence d'une solide base d'infrastructures et de soutien logistique pour la fourniture des marchés étrangers. Elle devance la quasi-totalité des autres États membres de l'UE pour ce qui est de la contribution des infrastructures à la compétitivité de l'économie. Selon le *rapport mondial sur la compétitivité 2017-2018* du Forum économique mondial, les infrastructures publiques de la France se classent au 2e rang des États membres de l'UE, derrière les Pays-Bas, et au 7e rang mondial. Le pays est particulièrement bien placé en ce qui concerne les infrastructures de transport ([43]). On peut en déduire que le coût d'approvisionnement des marchés extérieurs depuis la France est déterminé par un facteur autre que les infrastructures publiques.

([42]) À elles deux, elles ont produit 6,5 millions de véhicules en 2016, contre 5,9 en 2006, soit une hausse de 11 % (hors production Nissan du groupe Renault). Source: OICA (2017).

([43]) Cependant, et même si cet élément n'est pas comptabilisé dans les investissements publics, certaines problématiques apparaissent en lien avec des investissements en infrastructures qui doivent être réalisés par l'intermédiaire d'entreprises publiques (mais qui sont comptabilisés dans les investissements privés). C'est le cas en particulier du réseau ferroviaire, dont l'infrastructure existante nécessite des opérations de maintenance et de renouvellement. Voir la section 4.4 sur les politiques sectorielles.

Graphique 4.3.6: **Investissements dans certains États membres de la zone euro - en pourcentage du PIB**



Source: Commission européenne, AMECO

Les investissements publics en France devraient demeurer supérieurs à ceux des autres grands États membres de la zone euro au cours de la période de prévision. La France devrait maintenir sa position forte sur les infrastructures au cours de la période de prévision. Depuis 2011, les investissements publics en France dépassent de 1 point de pourcentage du PIB le niveau moyen des investissements publics en Allemagne, en Italie et en Espagne depuis l'adoption de l'euro. Cet écart devrait s'accentuer au cours de la période de prévision (voir le graphique 4.3.5). C'est le signe que le gouvernement alloue davantage de ressources à l'investissement que les autres grands États membres de la zone euro (et, selon les prévisions, continuera de le faire), dans une économie soumise à des contraintes budgétaires et reposant sur les infrastructures physiques les plus performantes pour soutenir sa compétitivité - voir Forum économique mondial (2017).

Tableau 4.3.1: **Stock d'IDE: résidents sortants (actifs) et non-résidents entrants (passifs)**

	Actif		Passif	
	2017T2	1999T4	2017T2	1999T4
France	67,1	24,9	45,8	18,0
Allemagne	58,6	22,2	42,4	16,3
Espagne	56,4	18,3	60,0	23,7
Italie	33,0	16,8	26,4	11,7

(1) Exprimés en pourcentage du PIB
Source: Commission européenne, EUROSTAT

Les investissements privés en France dépassent ceux des autres États membres de l'UE en pourcentage du PIB. Pour autant, la structure de l'investissement privé en France est sous-optimale, ce qui se traduit par de piètres résultats - voir Commission européenne (2017d). Les investissements dans l'industrie manufacturière se concentrent dans des sous-secteurs dont l'importance économique décline (telle que mesurée par leur valeur ajoutée). De plus, si les investissements en R&D sont élevés, certains biens fabriqués en France cèdent du terrain sur l'échelle mondiale de la qualité (voir la section Exportations de biens). En outre, certains secteurs semblent moins efficaces qu'avant la crise malgré les investissements réalisés (par exemple, les industries créatives).

La France prend des mesures pour stimuler les investissements publics et privés afin d'adapter l'économie aux défis futurs. En ce qui concerne les investissements publics, la France, dans le cadre de son *Grand plan d'investissement 2018-2022*, allouera 57 milliards d'euros sur cinq ans aux priorités suivantes: la transition écologique (20 milliards d'euros), le développement des compétences (15 milliards d'euros), l'innovation (13 milliards d'euros) et la transformation numérique des services publics (9 milliards d'euros). La France prend également des mesures pour stimuler l'investissement privé (voir l'encadré 4.3.1 sur les freins à l'investissement).

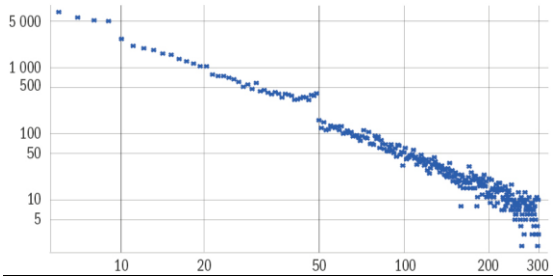
Environnement des entreprises*

La charge administrative et réglementaire reste élevée en France et pèse sur les entreprises. Le pays est mal classé dans les comparaisons internationales concernant le poids de la réglementation. Par exemple, d'après le *rapport sur la compétitivité mondiale 2017-2018*, la France se classe 115e sur 137 pays analysés en ce qui concerne la charge des réglementations nationales. Plus particulièrement, selon le rapport *Doing Business* de 2018 réalisé par la Banque mondiale, la France occupe une position relativement médiocre en ce qui concerne le «transfert de propriété» (25e des États membres de l'UE), l'«obtention de prêts» (20e) et le «paiement des taxes et impôts» (20e). De surcroît, elle a enregistré la plus forte détérioration dans les catégories «obtention de prêts» (90e contre 82e) et «règlement de l'insolvabilité» (28e contre 24e).

Une clarification des objectifs poursuivis par l'État au regard des entreprises dans lesquelles il détient une participation peut aider à améliorer l'environnement des entreprises et à contrer la perte de compétitivité. En 2015, l'État, du fait de ses participations dans les entreprises historiques du rail et de l'énergie, a enregistré une perte de 10,1 milliards d'euros via l'Agence des participations de l'État. Ces pertes de compétitivité ont directement grevé les ressources de l'État. En conséquence, la Cour des comptes française - voir Cour des comptes (2017), a conclu que l'État actionnaire se trouve face à des contradictions entre des objectifs multiples et que l'actionnariat public se révèle rarement le moyen le plus adapté pour contrer la perte de compétitivité et la désindustrialisation de l'économie française (voir la section 4.4).

Les effets des seuils réglementaires continuent de freiner la croissance des entreprises. Les réformes du marché du travail (voir la section 4.2) rationnaliseront l'application du droit du travail, notamment pour les PME. En effet, elles comportent des mesures visant à simplifier le dialogue social (par exemple, la fusion des instances représentatives du personnel en une seule entité). Ces réformes clarifient par ailleurs le droit du travail et le rendent ainsi plus prévisible (par exemple, l'instauration d'un barème d'indemnisation en cas de licenciement abusif). Enfin, elles introduisent une plus grande flexibilité (par exemple, en élargissant le nombre de domaines dans lesquels les petites entreprises comptant jusqu'à 50 salariés peuvent négocier directement avec leur personnel ou ses représentants). Cependant, leur mise en œuvre risque de rendre encore plus contraignants les seuils qui découragent les entreprises de se développer au-delà d'une certaine taille. En effet, les entreprises souhaitent éviter la charge réglementaire associée à une augmentation de leurs effectifs - voir Garicano Lelarge et Van Reenen (2017). Cette affirmation vaut en particulier pour le seuil de 50 salariés, comme le montre le graphique 4.3.7.

Graphique 4.3.7: **Nombre d'employés et nombre d'entreprises - secteur français de la fabrication**

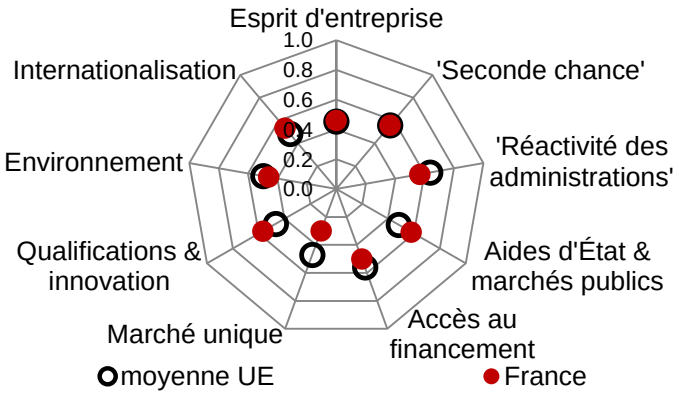


axe X : nombre de salariés
axe Y: ln(nombre d'entreprises)
Source: Garicano, L., C. Lelarge, et. Van Reenen (2017)

En ce qui concerne l'environnement des entreprises pour les PME, la France affiche des résultats qui sont globalement dans la moyenne de l'UE. Selon la fiche technique du «Small Business Act for Europe» (factsheet SBA) de 2017 (voir le graphique 4.3.8), la France obtient des résultats inférieurs à la moyenne des autres États membres de l'UE en ce qui concerne le «marché unique de l'UE» (comme le montre également l'analyse ci-dessus sur la présence des PME dans le marché intérieur de l'UE) et en ce qui concerne la «réactivité des administrations» (voir la section ci-dessous sur les procédures administratives).

L'activité entrepreneuriale en France continue d'afficher des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE. L'activité entrepreneuriale en démarrage (5,3 % contre 7,8 % dans l'UE) et le taux de propriété d'entreprises (4,3 % contre 6,7 % dans l'UE) comptent parmi les plus bas de l'UE, selon le rapport du «Small Business Act for Europe » (SBA) de 2017 - voir Commission européenne (2017c). Seules 14 % des personnes désireuses de

Graphique 4.3.8: **Résultats selon le rapport SBA de 2017**



Source: Commission européenne.

créer une entreprise concrétisent leur intention. L'une des principales raisons de ce faible pourcentage est la peur d'échouer - voir *Direction générale des entreprises* (2017). Bien que le taux de survie des entreprises à cinq ans soit supérieur (49 %) à celui de l'Europe (44 %), la proportion d'entreprises à forte croissance est légèrement inférieure à celle de la plupart des autres pays de l'UE [8,5 % contre une moyenne de 9,2 % dans l'UE en 2015 - voir Eurostat (2017)]: c'est le signe de la difficulté des entreprises françaises à se développer et à créer des emplois (voir le graphique 4.3.8).

Les difficultés à se développer sont rarement liées à des difficultés d'accès aux financements bancaires. Seules 9 % des PME françaises n'ont pas réussi à obtenir la totalité de l'emprunt bancaire qu'elles escomptaient pour 2017 (UE: 17 %). En 2013, le taux de refus était supérieur à 20 %, selon la dernière enquête de la Commission sur l'accès au financement par les entreprises.

Un certain nombre de mesures spécifiques ont été prises ou annoncées récemment en vue de soutenir l'entrepreneuriat et d'aider les entreprises à se développer. Le nouveau gouvernement a adopté des mesures en faveur des travailleurs indépendants, notamment: (i) l'exonération de cotisations sociales au titre du premier exercice financier pour ceux qui créent une société dont le chiffre d'affaires est inférieur à 40 000 euros; (ii) l'exonération de la cotisation minimum des redevables à la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5000 euros; et (iii) le relèvement des plafonds de taxation des micro-entrepreneurs. Une loi consacrée à la croissance des entreprises sera dévoilée au printemps 2018, consécutivement au lancement du PACTE (*Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises*).

Instabilité de la législation et lourdeur des procédures administratives

Les modifications fréquentes de la législation et des politiques posent problème aux PME françaises ([44]). L'instabilité est considérée comme une source d'insécurité juridique et comme un frein à l'investissement. Plus généralement, on considère que l'introduction de nouvelles lois et normes a abouti à un accroissement du nombre et de la longueur des règles juridiques – voir l'étude de Lamure et Cadic (2016).

L'incidence des nouvelles politiques et législations sur les PME n'a pas fait l'objet d'évaluations suffisantes et/ou n'a pas été prise suffisamment en compte en amont du processus d'élaboration des politiques. Les PME estiment que les études d'impact sont réalisées trop tard dans le processus d'adoption, avec des contrôles de qualité insuffisants et une participation faible des entreprises - voir *Conseil d'État* (2016). De plus, il arrive qu'elles ne soient pas les seules destinataires des politiques (par exemple, en matière de fiscalité ou d'environnement). Cependant, celles-ci peuvent représenter pour les PME une charge

([44]) Pour 89 % d'entre elles, contre 64 % dans l'UE, selon le rapport SBA de la Commission.

disproportionnée. À cet égard, un test additionnel a été introduit pour compléter les études d'impact par des informations provenant des PME. Toutefois, aucun n'a été réalisé pour la législation lancée en 2016 ou lors du premier trimestre 2017 ([45]).

En raison de leur nombre et de leur complexité, les procédures administratives constituent un frein pour les PME françaises. Selon une récente enquête – voir Plum (2017), les tâches administratives occupaient 7,7 % du temps de travail d'une entreprise en France (moyenne de 11 pays: 5 %). Des conclusions similaires ressortent du rapport SBA en ce qui concerne le coût et la longueur des procédures, qui dépassent la moyenne de l'UE: à savoir, l'enregistrement d'un titre de propriété est estimé à 64 jours, contre 24 jours en moyenne dans l'UE; les exigences de normalisation pèsent sur la compétitivité de plusieurs secteurs, y compris la construction - voir Autorité de la concurrence (2015); etc. Les coûts ne diminuent pas nécessairement: le coût d'enregistrement d'un titre de propriété a augmenté de 6,1 % à 7,3 % en 2017 (moyenne de l'UE: 4,8 %).

Le gouvernement français tente de mieux évaluer l'incidence de la réglementation et de limiter la prolifération des normes. Le nouveau gouvernement a publié une circulaire en juillet 2017 ([46]) qui prévoit que l'instauration de toute nouvelle règle doit être compensée par la suppression ou, dans les cas dûment justifiés, par la simplification d'au moins deux règles existantes. Cette circulaire limite également les possibilités de surtransposition de la législation de l'UE et requiert de mieux évaluer l'impact de la réglementation, en prévoyant qu'y soient intégrées des évaluations quantitatives des coûts et des économies. En outre, dans le cadre du plan logement, le gouvernement s'est engagé à ne pas adopter de nouvelles règles dans le secteur de la construction, sauf pour des raisons de sécurité ([47]).

([45]) Les études d'impact sont obligatoires pour les projets de loi, mais pas pour leurs modifications, qui constituent pourtant une source de droit croissante et ne font pas l'objet d'évaluations expresses.

([46]) Circulaire du 26 juillet 2017 relative à la maîtrise du flux des textes réglementaires et de leur impact.

([47]) http://www.gouvernement.fr/argumentaire/logement-la-strategie-du-gouvernement

Une circulaire publiée en janvier 2018 ([48]) prévoit que les nouvelles lois présentent des mesures de simplification de la législation existante. Enfin, dernier point, et non des moindres, les ordonnances réformant le droit du travail sont censées simplifier, clarifier et rendre le marché du travail plus souple (voir la section 4.2).

Le gouvernement s'est écarté des précédentes initiatives de simplification de l'environnement des entreprises. Le Conseil de la simplification établi par le gouvernement précédent n'a pas été maintenu. Bien que certaines mesures adoptées dans le cadre du Programme de simplification semblent avoir permis aux entreprises de réaliser de substantielles économies – voir Ernst & Young (2016) –, les effets positifs de ce programme sont globalement modestes. Cela s'explique en partie par le fait qu'un grand nombre des mesures prévues n'ont pas encore été mises en œuvre (un tiers à la date d'octobre 2017) et, plus encore, par le champ d'application limité du programme.

Les autorités s'efforcent d'améliorer la relation entre les entreprises et les administrations publiques. Le gouvernement a présenté un projet de loi visant à simplifier les procédures administratives et à promouvoir l'échange d'informations entre, d'une part, les entreprises privées et les particuliers et, d'autre part, les administrations publiques, en évitant le recours automatique aux sanctions. En particulier, suite à l'instauration du «*droit à l'erreur*», les entreprises et les particuliers ne seront pas sanctionnés automatiquement par l'administration en cas d'erreur. Cette mesure fait suite à l'expérience positive du *rescrit fiscal*. La France a également lancé un programme visant à modifier le périmètre de l'administration publique et à améliorer la qualité des services publics d'ici à 2022 («*Action Publique 2022*»).

Contraintes réglementaires dans les professions*

La concurrence a été limitée durant de nombreuses années dans un certain nombre de services. Combiné à une hausse des coûts du travail, cet élément explique en partie pourquoi les prix de certains services tels que l'immobilier, le

([48]) Circulaire du 12 janvier 2018 relative à la simplification du droit et des procédures en vigueur.

logement et l'alimentation, les services professionnels et les services administratifs et de support, ont augmenté de manière significative (environ 40 %) depuis 2000 - voir France Stratégie (2017b). Ces hausses de prix freinent la compétitivité globale, car elles entraînent des coûts pour les entreprises qui ont besoin de services comme intrants (voir ci-dessus). Les dernières statistiques disponibles montrent que le solde net des entrées et sorties reste inférieur en France par rapport à celui de l'UE pour tous les services (Eurostat, chiffres de 2014) et que le taux brut d'exploitation est particulièrement élevé pour les activités immobilières et pour les services juridiques et comptables (Eurostat, chiffres de 2015).

L'ambition de certaines mesures destinées à renforcer la concurrence dans le secteur des services a été revue à la baisse pendant la phase de mise en œuvre. La loi Macron de 2015 ciblait des restrictions dans les secteurs affichant les plus fortes hausses des niveaux de prix au cours des années précédentes (par exemple, les professions juridiques). Malheureusement, l'esprit de cette loi a été dilué dans les actes d'exécution. Par exemple, dans le cas des notaires, l'Autorité de la concurrence a recommandé la nomination de 1 652 notaires pour 2016 et 2017, mais seulement 633 ont été nommés à ce jour - voir Autorité de la concurrence (2017).

Les obstacles réglementaires à l'activité n'ont pas été allégés en 2017; de plus, les entraves administratives restent élevées. Les obstacles réglementaires sont toujours importants (Autorité de la concurrence, 2016), sur le plan des activités réservées/des droits exclusifs pour de nombreuses professions, notamment les services professionnels — voir Commission européenne (2017). Parmi les autres types de restrictions figurent les exigences applicables aux droits de vote, les restrictions des activités multidisciplinaires et les exigences en matière d'assurance responsabilité professionnelle. Ces éléments entrent partiellement en ligne de compte à un stade précoce. Par exemple, un nombre fixe maximum d'*entrants* a été appliqué ces 30 dernières années pour les études, la formation et l'obtention des qualifications requises afin d'exercer certaines professions du secteur de la santé (par exemple, les médecins et les dentistes). La stagnation qui en a résulté dans certaines professions ([49]), selon le cas, a persisté en dépit de l'existence du marché unique de l'UE et de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles dans l'Union. En conséquence, les professionnels d'un nombre significatif de ces secteurs continuent d'en retirer des avantages importants – voir Inspection générale des finances (2012). Outre les exigences réglementaires, le nombre et la complexité des procédures administratives compliquent la fourniture des services et contribuent à en accroître le coût dans des secteurs comme la comptabilité et l'architecture - voir Ecorys (2017), le secteur de la construction ([50]), etc.

Le nouveau cadre réglementaire prévu pour l'économie collaborative vise à prendre en compte les spécificités de ces services, mais entrave leur développement. Le Conseil d'État français a plaidé en faveur d'une politique plus favorable à l'innovation afin d'encourager l'essor des services numériques – voir Conseil d'État (2017). La législation applicable aux secteurs des services en ligne et numériques a été adoptée et les autorités ont entrepris de réviser la législation spécifique aux fournisseurs et aux plateformes de l'économie collaborative. Par exemple, dans le secteur de l'hébergement, les nouvelles lois «ALUR» et «République numérique» établissent des obligations en ce qui concerne les plateformes et les personnes privées qui y contribuent ([51]). Dans le secteur du transport de passagers, les lois *Thévenoud* et *Grandguillaume* réglementent les services fournis et offerts par ces plateformes ([52]). Vu les restrictions qui s'appliquent aux véhicules loués, le nombre de licences de taxi considéré comme «approprié» par les pouvoirs publics reste essentiel

([49]) Panorama de la santé, OCDE (2011) et (2017).

([50]) Des exigences étendues en matière d'assurance et de certification s'appliquent aux fournisseurs étrangers de services dans le secteur de la construction.

([51]) Les particuliers doivent s'enregistrer lorsqu'ils offrent leur logement principal en location à court terme et ils doivent demander une autorisation préalable à la municipalité lorsqu'il s'agit de leur résidence secondaire. Lorsque leurs revenus annuels de location touristique dépassent 23 000 euros, les prestataires de services doivent s'inscrire au «registre social des indépendants» Les plateformes ont l'obligation d'informer les prestataires au sujet de leurs obligations réglementaires, sociales et fiscales, y compris les revenus annuels, et doivent suspendre les annonces en ligne si les locations dépassent 120 jours par an.

([52]) La fourniture de services d'intermédiaires de réservation à des fins lucratives est interdite.

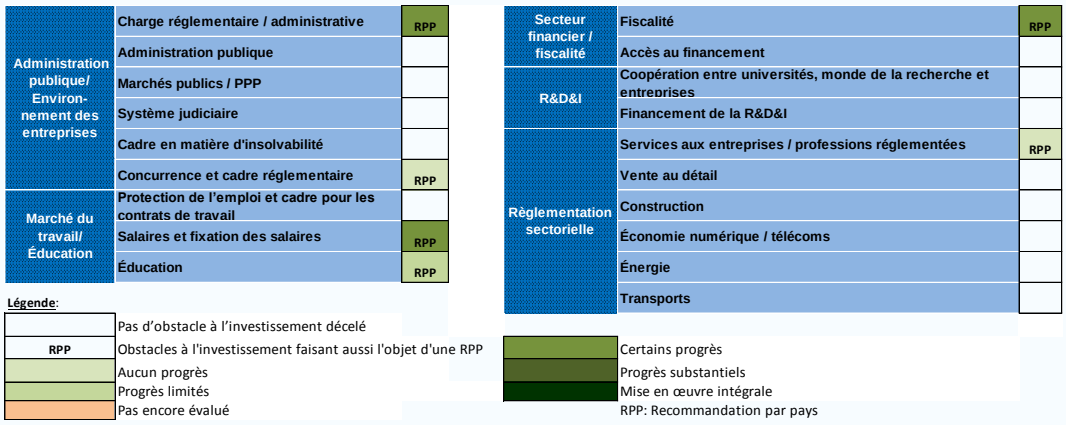
pour assurer une plus grande disponibilité des services et une plus forte concurrence.

Encadré 4.3.1: **Obstacles à l'investissement et réformes en France**

Section 1. Perspective macroéconomique

La formation brute de capital fixe est élevée par rapport à la zone euro, elle est dynamique (avec une croissance annuelle prévue proche de 3 % pour la période 2016-2019) et supérieure aux niveaux d'avant la crise. Malgré un endettement élevé, les conditions de financement restent favorables, avec une amélioration des marges bénéficiaires qui continuent à soutenir l'investissement des entreprises. En 2018 et 2019, la part des investissements dans le PIB devrait augmenter, avec une contribution de tous les éléments. La France est l'un des principaux pays bénéficiaires du plan Juncker, les financements approuvés représentant 8,7 milliards d'euros.

Section 2. Évaluation des obstacles à l'investissement et réformes engagées ([1])



Certains progrès ont été réalisés dans la suppression des entraves réglementaires et administratives pesant sur les entreprises, grâce au programme de simplification et à une circulaire adoptée en 2017 visant à améliorer l'incidence de la réglementation et à limiter la prolifération des normes. Pour 2018, le gouvernement a annoncé un certain nombre d'initiatives, notamment:

- des mesures visant à simplifier et à améliorer l'échange d'informations entre les entreprises et les particuliers, d'une part, et les administrations publiques, d'autre part, en limitant les sanctions en cas d'erreurs commises à un stade précoce («*droit à l'erreur*»);
- le *Grand plan d'investissement 2018-2022* (voir la section 4.3);
- le *«PACTE»*, qui vise à faciliter la création, la croissance et la transmission d'entreprises, à simplifier leur environnement réglementaire et administratif et à soutenir leur financement, leurs activités d'innovation et de numérisation et leurs résultats à l'exportation.

La France a également réalisé certains progrès dans la réduction de la pression fiscale sur le travail et elle réduit progressivement le taux d'imposition des sociétés. D'autres réformes annoncées, notamment l'application d'un taux fixe sur les revenus du capital, pourraient renforcer les incitations à canaliser l'épargne vers les investissements productifs et, partant, réduire les obstacles à l'investissement des entreprises.

Principaux obstacles à l'investissement et actions prioritaires en cours

1. Les exigences réglementaires et administratives sont les principaux obstacles à l'investissement privé. Les mesures annoncées et adoptées (voir les sections 4.3 et 4.4) ont la capacité de limiter les freins à l'investissement, y compris dans les industries de réseau.
2. Malgré certains progrès enregistrés dans l'allègement de la pression fiscale sur le travail et la réduction du taux d'imposition des sociétés, d'autres impôts sur la production ont été maintenus, aucun des impôts considérés comme inefficaces dans le rapport de 2014 de l'Inspection générale des finances n'a été supprimé et le régime fiscal garde toute sa complexité (voir la section 4.1).
3. Le haut débit à grande vitesse n'a pas été déployé à grande échelle. La France est à la traîne par rapport à la moyenne de l'UE en ce qui concerne la couverture NGA (réseaux d'accès de nouvelle génération): seuls

52 % des foyers étaient couverts en 2017 (UE: 80 %). La capacité de la France à tirer tous les avantages de l'économie numérique s'en trouve limitée.

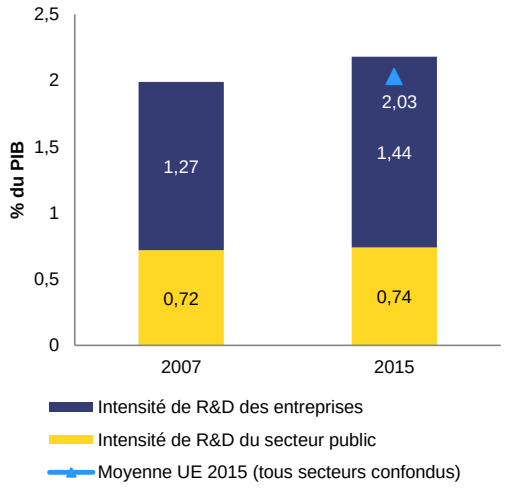
([1]) Le poste «Éducation» inclut les obstacles liés aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre, ainsi que la qualité de l'éducation, de l'enseignement et de la formation professionnels et des systèmes d'apprentissage - Document de travail des services de la Commission [SWD (2015) 400 final].

4.4. POLITIQUES SECTORIELLES

Recherche et innovation

Malgré l'augmentation des investissements en R&D, les performances de la France en matière d'innovation restent en deçà de celles des États membres champions de l'innovation dans l'UE ([53]). Selon l'édition 2017 du tableau de bord européen de l'innovation, la France se maintient au 11e rang dans l'UE et n'a que peu progressé depuis 2010. Ce tableau de bord fait apparaître que le capital humain et l'attractivité du système de recherche ([54]) sont les points forts relatifs de la France, alors que la collaboration entre les acteurs de l'innovation reste modeste. Depuis 2007, la France a accru, en pourcentage du PIB, le total de ses investissements en R&D mais elle ne se situe pas encore au même niveau que les États les plus performants de l'UE et stagne depuis 2012. Dans l'ensemble, et malgré un niveau d'intensité des dépenses publiques de R&D ([55]) supérieur à celui de la plupart des pays de l'UE, la France n'est pas en passe d'atteindre son objectif national pour 2020, à savoir investir 3 % du PIB dans la R&D (graphique 4.4.1).

Graphique 4.4.1: **Intensité des dépenses de R&D (2015)**



Source: Commission européenne

Il faut resserrer les liens entre la recherche publique et les entreprises et les rendre plus fructueux. La France a des difficultés à assurer la pérennité des liens entre le monde universitaire et l'industrie. Des structures existent pour permettre le transfert des idées issues des milieux universitaires vers de nouveaux projets ([56]) et pour aider les entreprises à conclure des contrats de recherche avec des organismes de recherche publics ([57]). Toutefois, ces structures pourraient gagner en efficacité (Sénat, 2017). Le manque de coopération entre universités et entreprises transparaît particulièrement dans le faible montant des dépenses publiques de R&D financées par les entreprises. L'activité publique française de R&D financée par les entreprises ne représente que 67 % de la moyenne de l'UE. Enfin, un soutien accru aux financements fondés sur les projets (Agence nationale de la recherche) peut contribuer à la promotion de thèmes de recherche publique plus proches des besoins des entreprises, auxquels, dès lors, celles-ci sont plus susceptibles de s'associer.

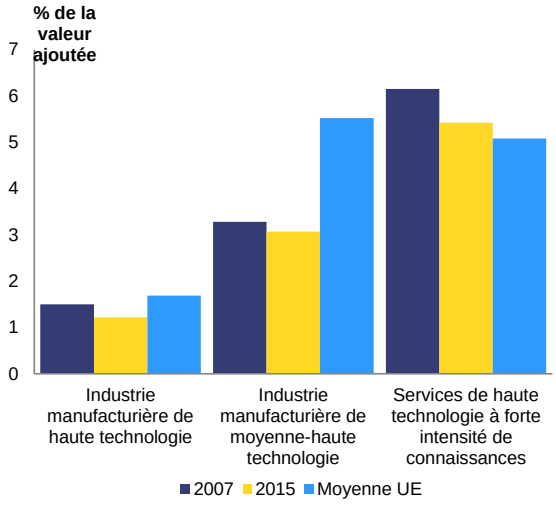
Inciter les chercheurs à passer dans le secteur privé reste problématique. Un groupe d'experts indépendants (Beylat-Tambourin, 2017) a passé en revue la loi Allègre ([58]) et suggéré des mesures pour faciliter la création d'entreprises par les chercheurs et pour clarifier les règles régissant le partage des revenus tirés de la propriété intellectuelle entre chercheurs et entreprises. Les pouvoirs publics n'ont pas encore traduit ces recommandations en mesures.

La part de la valeur ajoutée produite par l'industrie française de moyenne-haute technologie est nettement inférieure à la moyenne de l'UE. La part de la valeur ajoutée dans l'industrie de moyenne-haute technologie (l'automobile, par exemple) et dans celle de haute technologie (industrie pharmaceutique et secteur de l'électronique, par exemple) recule depuis 2007 et se situe actuellement en deçà de la moyenne de l'UE. Cette tendance nuit à la capacité d'innovation de la France, d'autant plus que l'intensité de R&D des entreprises dans ces secteurs est très élevée. L'intensité de R&D en France est la troisième plus élevée de l'UE dans l'industrie manufacturière de moyenne-haute technologie et la plus forte de l'UE dans l'industrie

([53]) Les champions de l'innovation sont la Suède, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne.
([54]) L'attractivité du système de recherche se mesure au nombre de doctorants étrangers, qui représente 170,6 % de la moyenne de l'UE en 2016.
([55]) L'intensité de R&D est définie comme étant égale au rapport entre les dépenses de R&D et le PIB.
([56]) Sociétés d'Accélération du Transfert Technologique
([57]) Institut Carnot, Institut de Recherche Technologique
([58]) Loi 99-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche.

manufacturière de haute technologie. La France enregistre de meilleurs résultats en ce qui concerne la part de la valeur ajoutée dans les services de haute technologie à forte intensité de connaissances (par exemple, programmation informatique, télécommunications), où cette part est supérieure à la moyenne de l'UE et la place au cinquième rang des États membres. Ces évolutions donnent à penser qu'il pourrait être bénéfique d'augmenter la croissance des investissements dans les secteurs fondés sur la connaissance (industries et services) pour renforcer la compétitivité hors coûts et réduire l'écart avec les grandes économies de l'UE en ce qui concerne les dépenses de R&D des entreprises (OCDE, 2017), voir le graphique 4.4.2.

Graphique 4.4.2: **Structure économique (% de la valeur ajoutée)**



Source: Commission européenne

Ces dernières années, des initiatives ont été prises pour améliorer l'écosystème industriel français. Le plan de 2013 pour une nouvelle France industrielle a recensé neuf grands secteurs ([59]) dans lesquels il serait possible de transformer l'industrie grâce à une utilisation accrue des technologies de l'information. Selon la Cour des comptes française (Cour des comptes, 2016), il existe de vastes possibilités de relier plus étroitement les pôles de compétitivité à ces neuf secteurs clés. Étant donné que le programme actuel des pôles de compétitivité prendra fin en 2018, il est possible de renforcer les synergies entre ces neuf secteurs clés et le prochain programme des pôles de compétitivité. En outre, en 2018, la France va lancer un nouveau programme visant à promouvoir l'innovation radicale: le Fonds pour l'innovation de rupture. 10 milliards d'EUR sont financés progressivement par la vente de participations dans des sociétés sous contrôle de l'État. Il reste encore à préciser ce sur quoi le fonds mettra l'accent. Une possibilité consisterait à cibler des secteurs prometteurs dans lesquels la France est relativement bien placée, tels que l'intelligence artificielle (OCDE, 2017).

La France possède un très bon capital humain dans les domaines présentant un intérêt pour l'innovation et la production scientifique. La proportion de diplômés français en sciences, en technologies, en ingénierie et en mathématiques est supérieure à la moyenne de l'UE et continue d'augmenter. En outre, les compétences en matière d'entrepreunariat et d'innovation font partie du cursus des étudiants de toutes les disciplines (Commission européenne, 2017). Le nombre des bénéficiaires du statut d'étudiants-entrepreneurs a presque doublé entre 2015 et 2016.

La situation des «jeunes pousses» s'améliore mais il leur est encore difficile de développer leur activités en France à une plus grande échelle. Plusieurs initiatives privées et publiques ont été prises pour dynamiser le tissu des jeunes entreprises. Elles englobent l'initiative French Tech et la création de la plus grande plateforme de jeunes entreprises en Europe, Station F. Si la part des nouvelles entreprises dans les secteurs à forte intensité de connaissances est en hausse, le capital-risque demeure encore insuffisant pour permettre aux entreprises à croissance rapide de se développer et de rester en France. En proportion du PIB, le montant du capital-risque reçu par les entreprises françaises place la France en quatrième position dans l'Union européenne devant l'Allemagne et le Royaume-Uni (Commission européenne, 2018). Le financement public (principalement par l'intermédiaire de la Banque publique d'investissement - BPI France) joue un grand rôle sur le marché français, d'autant qu'il n'existe que peu de fonds dotés d'une capacité suffisante pour investir dans les projets de grande envergure. Enfin, et en complément des réformes fiscales (section 4.1), des incitations fiscales

([59]) La production d'aliments sains, la confiance dans le numérique, les objets intelligents, l'économie fondée sur les données, la médecine du futur, les transports de demain, l'éco-mobilité, les villes durables, les ressources nouvelles.

efficaces sont maintenues dans la loi de finances 2018, telles que le dispositif «Jeunes entreprises innovantes» et la réduction d'impôt, prévue par la loi Madelin, sur les investissements effectués dans les PME.

Les politiques de R&D sont en cours d'évaluation. Une Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) a été créée en 2014 pour passer en revue le système d'innovation français. Il convient néanmoins de mieux préciser la manière dont les travaux de cette commission seront exploités pour améliorer les politiques futures. En particulier, l'examen complet du système d'innovation français réalisé en 2016 n'a pas encore entraîné de changements notables. Concernant la politique de recherche, une Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur a été instituée en 2006 avant de devenir, en 2013, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Pour autant, les organismes de recherche ne sont pas tenus de donner suite aux résultats de ses évaluations selon lesquels il y a sans doute place pour une amélioration du système d'évaluation de la recherche publique (OCDE, 2014).

Industries de réseau

La France se caractérise par une forte participation de l'État au capital d'entreprises des secteurs du transport ferroviaire et de l'énergie. À la fin de 2016, l'État français détenait des parts importantes dans des entreprises qui fournissaient respectivement 85 % et 76 % du nombre total des consommateurs d'électricité et de gaz, soit 71 % et 45 %, respectivement, de la consommation totale d'électricité et de gaz. En ce qui concerne le secteur du transport ferroviaire, le marché intérieur français du transport de passagers par chemins de fer reste un monopole entre les mains d'un opérateur public historique (SNCF Mobilités), malgré son ouverture prévue à la concurrence en 2019. En ce qui concerne le fret ferroviaire, le marché est ouvert à la concurrence, mais SNCF Mobilités détient une part majoritaire du marché (70 % environ). La participation au capital d'entreprises publiques ou privées peut être bénéfique aux finances publiques. Toutefois, elle peut également induire un coût et représenter une dette potentielle pour le gouvernement.

Énergie

La participation de l'État au capital d'entreprises du secteur de l'énergie en France se distingue de la situation dans les autres grands États membres de l'UE. En moyenne, quelque 50 % du chiffre d'affaires dans le secteur énergétique français sont générés par des sociétés dont l'État est actionnaire à plus de 50 %. Les entreprises dans lesquelles l'État détient une participation minoritaire (c'est-à-dire de 20 % à 50 % de leur capital) réalisent, quant à elles, 40 % de ce chiffre d'affaires. Seules les prises de participation de l'État italien sont similaires quant à leur ampleur, si l'on prend en considération les prises de participation minoritaires. De même, le volume des actifs et passifs des entreprises publiques en pourcentage du PIB est d'une plus grande ampleur en France que dans les autres États membres.

Les choix politiques passés pèsent sur le secteur énergétique français. Par exemple, en ce qui concerne EDF, l'opérateur public historique dans le secteur de l'électricité, l'État (i) a poursuivi une politique en matière de dividendes qui n'est pas proportionnée aux flux de trésorerie d'EDF, (ii) a limité les taxes et prélèvements (CSPE) destinés à compenser le surcoût induit par le développement de l'électricité renouvelable et assumé par EDF, et (iii) a soutenu les investissements d'EDF dans la restructuration du secteur nucléaire (réacteurs). En conséquence, l'État français a dû, par la suite, adapter ses choix politiques, modifier à partir de 2015 la politique en matière de dividendes d'EDF, consentir à rembourser des dettes liées à la taxe sur les énergies renouvelables, et accompagner la cession d'une large part minoritaire (49,9 %) du gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE), détenu par EDF, à deux groupes financiers (groupe Caisse des dépôts et CNP Assurances). L'État français a également apporté un financement extérieur à EDF par des dotations en capital afin que cette entreprise puisse faire face à de lourdes dépenses de capital (énergies renouvelables, réseaux, installations nucléaires existantes et nouvelles).

Les prix de gros de l'électricité et du gaz naturel sont, en principe, librement déterminés par le marché. Toutefois, il existe des dispositifs qui pourraient fausser la formation des prix au niveau des marchés i) de gros [par l'intermédiaire

d'ARENH([60]) qui donne aux concurrents d'EDF, fournisseurs alternatifs, accès à l'électricité nucléaire, à un tarif réglementé], ou ii) de détail, tels que les segments réglementés pour les ménages et les petites entreprises (les secteurs de l'électricité et du gaz naturel pour l'industrie ont été entièrement libéralisés le 1er janvier 2016). Les tarifs réglementés constituent, par leur nature même, une entrave à la réalisation d'un marché de l'énergie concurrentiel, ainsi que l'a souligné la Cour de justice de l'Union européenne en ce qui concerne le gaz naturel en France (CJUE, 2016). Toutefois, à ce jour, le code de l'énergie français ne prévoit aucun délai pour mettre fin aux tarifs réglementés applicables aux ménages et aux petites entreprises ([61]) .

La concurrence sur le marché, notamment par de nouveaux entrants, n'est pas sans conséquence sur les opérateurs historiques dans le secteur de l'énergie. L'ouverture progressive à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz naturel européens au cours de la dernière décennie fait actuellement évoluer le rôle de l'État dans ces secteurs. Bien qu'il soit encore limité (environ 2 % pour l'électricité et 3 % pour le gaz), le taux de changement de fournisseur par trimestre dans le secteur de l'énergie a récemment augmenté en France: si EDF reste largement dominante, elle a perdu environ 100 000 clients par mois (résidentiels et non résidentiels) au cours des douze derniers mois. De plus, l'accès à une source d'approvisionnement énergétique importante au niveau de gros reste limité en raison de la forte intégration verticale d'EDF, ainsi que de son contrôle de la plupart des capacités de production et de sa position de force sur le marché de détail. En outre, l'engagement d'ouvrir les marchés semble être contrebalancé par certaines mesures préjudiciables à la concurrence (par exemple, le recours de l'État à une clause dérogatoire d'investissement qui restreint l'accès des concurrents aux concessions hydroélectriques exploitées par EDF).

([60]) ARENH: accès régulé à l'électricité nucléaire historique)

([61]) À la suite de l'arrêt du Conseil d'État, des changements pourraient survenir en ce qui concerne les tarifs réglementés du gaz. On ignore précisément si, dans les prochaines années, cela concernera également le marché de l'électricité, à la suite du recours introduit par un acteur de premier plan du marché.

L'opposition entre l'héritage des investissements passés et l'apparition de structures de marché nouvelles et évolutives oblige à hiérarchiser les objectifs et à trouver des solutions pour les politiques énergétiques de la France. Il se peut également que l'État n'ait pas la capacité suffisante pour soutenir les besoins d'investissement prévus de 70 à 80 milliards d'EUR en faveur d'EDF au cours des cinq prochaines années. Il est essentiel de résoudre ces questions pour permettre le bon fonctionnement du marché de l'électricité, ainsi que la Cour des comptes française et l'autorité de la concurrence l'ont souligné.

Secteur des chemins de fer

L'État français a quelque difficulté à surmonter les contradictions entre ses multiples objectifs en tant qu'actionnaire, ainsi que l'a relevé la Cour des comptes française. Par exemple, malgré un renforcement du cadre financier établi en 2014, la dette du gestionnaire des infrastructures ferroviaires, SNCF Réseau, a continué à augmenter. En conséquence, la dette nette a atteint 44,9 milliards d'EUR en décembre 2016 ([62]). Elle devrait, en outre, augmenter au cours de la prochaine décennie malgré la signature, avec l'État en avril 2017, du contrat de performance pour la période 2017-2026. Dans un scénario moins optimiste que celui envisagé par le gouvernement, la perte de la part modale du rail consécutive à la concurrence d'autres modes de transport (qui a été activement promue par l'État, notamment à la faveur de la réforme du secteur des autocars) est susceptible d'avoir des répercussions négatives sur l'évolution de la dette de la SNCF. En outre, selon le rapport publié par la Cour des comptes française — voir: Cour des comptes (2017d) — la principale filiale de fret de SNCF Mobilités, Fret SNCF, est également une source de préoccupation en raison de l'accroissement de sa dette ([63]).

La concurrence sur le marché a actuellement des répercussions sur l'opérateur historique ferroviaire (SNCF Mobilités), en raison de la

([62]) Selon l'Autorité française de régulation des activités ferroviaires et routières ARAFER, la dette nette du gestionnaire des infrastructures ferroviaires pourrait atteindre 63 milliards d'EUR d'ici 2026, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2016.

([63]) La dette devrait augmenter de 27 % entre 2015 et 2020, passant de 4 milliards d'EUR à 5,2 milliards d'EUR.

concurrence exercée par différents modes de transport. La récente libéralisation du marché des services de transport interurbain en autocar adoptée avec la loi Macron (en 2015, le transport par autocar a été libéralisé pour les distances supérieures à 100 kilomètres) a été mise en œuvre avec succès. En particulier, elle a des effets importants sur la mobilité des voyageurs: en 2016, on estime que les voyages supplémentaires ont augmenté de 20 % par rapport à ce qui se serait produit en l'absence de libéralisation de ce marché (voir le tableau 4.4.1). En outre, la dynamique semble si rapide que la structure du marché montre des signes de maturité et commence à être saturée: le nombre d'opérateurs dotés d'un réseau national a été ramené de 5 à 3 et les prix au km ont augmenté de 25 % par rapport à l'année 2015 — voir ARAFER (2017).

Tableau 4.4.1: **Évolution de la part du transport modal - longue distance**

	2015	2016
Voiture particuli	68.3 %	67.5 %
Autocar	2.4 %	3.8 %
Train	16.8 %	16.2 %
Avion	9.3 %	9.3 %
Autre	3.2 %	3.2 %

Source: ARAFER

Les contraintes budgétaires et la prévalence de certains objectifs au détriment d'autres suscitent des préoccupations quant à la capacité de mise en œuvre des réformes ferroviaires annoncées. Des exemples comme ceux précités soulèvent des inquiétudes quant à la capacité de SNCF Réseau de réaliser des investissements futurs permettant d'entretenir et de renouveler le réseau existant, ainsi que l'a souligné le rapport Spinetta du 15 février 2018. Dans le secteur du fret ferroviaire, les contraintes de ressources en ce qui concerne le coût du maintien de l'actuel réseau à faible trafic et des objectifs concurrents (améliorer la compétitivité, d'une part, et préserver des conditions sociales favorables, d'autre part) suscitent des préoccupations quant à la capacité de mener une réforme efficace. Quant à l'ouverture prochaine à la concurrence du marché intérieur du transport de voyageurs par chemin de fer, le Premier ministre a lancé une consultation sectorielle, qui contribuera à l'élaboration d'une loi-cadre au printemps 2018. Cette réforme vise à tirer parti de la concurrence et à rendre le secteur plus dynamique. Elle est censée régir les modalités permettant de: (i) poursuivre l'ouverture du secteur à la concurrence; (ii) réformer son modèle économique et financier, comprenant les actifs historiques, des coûts de main-d'œuvre élevés et un déséquilibre des investissements (avec des retards de maintenance qu'il faut combler afin d'éviter d'éventuels problèmes de sécurité); (iii) résorber l'endettement de SNCF Réseau; (iv) définir une stratégie dans le domaine du transport de marchandises visant à favoriser le transfert modal afin de promouvoir la décarbonisation des transports en France; et v) définir un modèle pour les lignes à grande vitesse afin de favoriser une concurrence intermodale durable (transport aérien à bas coûts, autocars long courrier et partage de véhicules).

Secteur financier

En France, le secteur bancaire, essentiellement fondé sur le modèle de banque universelle, présente de bons ratios de solvabilité, de financement et de qualité de crédit qui affichent une progression constante. Les quatre plus grandes banques françaises sont des banques universelles typiques, très diversifiées à la fois quant à leur implantation géographique et à leurs activités. Elles ont développé d'importantes activités transfrontières (notamment par l'intermédiaire de filiales à l'étranger, en particulier dans l'UE) et offrent une large gamme de services à leurs clients, allant des dépôts au conseil en investissement en passant par l'octroi de prêts et de crédits. Avec un rendement des capitaux propres de 6,5 % en 2016, leur rentabilité, quoique modérée, est restée assez stable au fil des ans. Le ratio d'adéquation de leurs fonds propres n'a cessé d'augmenter, passant de 14,6 % en juin 2014 à 17,7 % en juin 2017 tandis que la proportion de leurs prêts improductifs s'est établie à 3,4 % en juin 2017. De gros progrès ont également été réalisés en matière de financement, le ratio crédits/dépôts atteignant 103,8 % en septembre 2017.

Les banques françaises sont exposées à des risques qui sont également communs à d'autres banques de la zone euro. Une brusque hausse des taux d'intérêt pourrait avoir des répercussions sur les banques françaises. Il s'agit du risque le plus important, conjugué au morcellement éventuel de

Tableau 4.4.2: **Indicateurs de solidité financière — ensemble des banques présentes en France**

(%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017T2
Créances improductives	4,5	4,6	4,5	4,6	3,6	3,5	3,2	3,0
Prêts improductifs	-	-	-	-	4,2	4,0	3,6	3,4
Prêts improductifs SNF	-	-	-	-	6,2	5,8	5,8	5,5
Prêts improductifs ménage	-	-	-	-	4,4	4,2	4,1	4,0
Ratio de couverture	40,8	43,8	42,0	48,7	51,3	51,1	51,4	50,3
Ratio crédits/dépôts*	118,0	113,4	111,2	107,8	106,7	102,7	102,7	102,9
Ratio Tier 1	10,8	10,9	13,3	13,2	13,1	13,8	15,0	15,1
Ratio d'adéquation des fon	12,6	12,2	14,0	15,0	15,2	16,4	17,6	17,7
Rendement des fonds prop	8,3	5,6	3,4	6,0	4,4	6,8	6,5	-
Rendement de l'actif**	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2	0,4	0,4	-

Bilan agrégé de la BCE: prêts hors prêts aux administrations publiques et dépôts des IFM.
** Seules les valeurs annuelles sont présentées à des fins de comparaison.
Source: Données bancaires consolidées de la BCE

la réglementation internationale, après la campagne systématique menée pour améliorer et renforcer la réglementation au lendemain de la crise financière. Par ailleurs et contrairement à leurs homologues européens (voir la section 1), ces banques sont également confrontées à une augmentation de l'endettement privé aussi bien des sociétés non financières (en particulier celles de grande taille) que des ménages. Dans le secteur des assurances, la suppression de l'avantage fiscal sur les nouveaux contrats d'assurance vie d'un montant supérieur à 150 000 EUR est susceptible d'avoir une incidence car les investisseurs particuliers fortunés pourraient décider d'opter pour des fonds plutôt que pour des contrats d'assurance vie. Afin d'attirer des activités du secteur financier de futurs pays tiers, les charges salariales sur la tranche de salaire la plus élevée seront supprimées. Enfin, d'autres distorsions subsistent, comme la taxe sur les transactions financières et l'exonération du Livret A (actions et obligations), lesquelles tendent à pénaliser l'intermédiation sur les marchés des capitaux au profit de l'intermédiation bancaire (prêts), tandis que la non-déductibilité des contributions des banques au Fonds de résolution unique a l'effet inverse.

Les risques d'un ajustement brutal sont limités. En 2015, le ratio service de la dette/revenu disponible brut a atteint un point bas (0,8 %) tandis que le pourcentage de nouvelles ouvertures de crédit hypothécaire à taux variables est resté très faible au cours de la période récente, reculant de 8,9 % en 2012 à 2,3 % en 2016. En conséquence, même si les taux d'intérêt devaient augmenter, les répercussions devraient rester circonscrites. En outre, les effets de richesse sont traditionnellement très limités en France. Enfin, les prêts bancaires non productifs en pourcentage des prêts octroyés aux sociétés non financières restent stables, à des niveaux faibles (environ 6 %). Toutefois, la situation demande à être suivie de près, compte tenu de la proportion importante de prêts à taux variable assortis d'échéances plus courtes. À cet égard, le Haut Conseil de stabilité financière français a récemment annoncé son intention de limiter l'exposition des banques systémiques aux sociétés non financières les plus endettées à 5 % de leurs fonds propres, sous réserve de l'approbation des autorités européennes conformément aux réglementations actuelles, et il se tient prêt à prendre des mesures préventives supplémentaires à tout moment en 2018, au cas où les risques cycliques se maintiendraient à leur niveau actuel (HCSF, 2017).

Les secteurs agricole et agroalimentaire

Les secteurs agricole et agroalimentaire français connaissent d'importantes difficultés en raison d'un manque de compétitivité. Les données Comext mettent en évidence le recul de la balance commerciale française de plus de 10 % au cours des 10 dernières années alors que la balance commerciale agroalimentaire de l'UE a progressé de plus de 20 milliards d'EUR sur la même période, l'UE passant ainsi d'une situation d'importateur net à celle d'exportateur net. La France a perdu plus de 2 points de pourcentage de part de marché pour s'établir à 12 % de l'UE-28 (exportations intra- et extra-UE en 2016), principalement en raison d'une dégradation de sa balance commerciale avec les partenaires de l'UE. En 2017, le revenu moyen des agriculteurs français avait augmenté de 6 % depuis 2010, alors que la

hausse était de 30 % en moyenne environ dans l'UE.

Les moteurs de cette évolution sont multiples. Les coûts de main-d'œuvre, un surcroît de taxes et de réglementations ainsi qu'un manque d'innovation dans les processus de production et la formation peuvent expliquer le déficit de la balance commerciale dans ce secteur. D'autres facteurs sont propres au secteur agroalimentaire; la difficulté des relations dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, particulièrement dans les secteurs alimentaires où l'industrie de transformation est très fragmentée; une offre qui n'est pas toujours adaptée aux caractéristiques de la demande des consommateurs, un surinvestissement dans le secteur agricole et le manque de conseils indépendants.

Des mesures destinées à améliorer les performances des secteurs agricole et agro-alimentaire font actuellement l'objet de discussions. Les États généraux de l'alimentation, qui associent un grand nombre de parties prenantes, ont été lancés en juillet 2017. Des mesures visant à améliorer la distribution de valeur tout au long de la chaîne entre agriculteurs, transformateurs, détaillants et consommateurs et à rechercher de meilleures façons d'offrir des denrées saines, sûres, durables et accessibles à tous sont actuellement débattues.

Encadré 4.4.1: **Coup de projecteur sur l'environnement et le climat**

Le permis d'environnement unique: approches simplifiées

Au 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions auxquelles est subordonnée l'autorisation de projets industriels et de projets relevant de la loi sur l'eau ont été fusionnées. La réforme du permis d'environnement a été menée dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et de la simplification des procédures administratives. Elle simplifiera et rationalisera les procédures, grâce à l'introduction d'un permis unique, sans pour autant abaisser le niveau de protection de l'environnement, donnera une meilleure vue d'ensemble de toutes les questions liées à l'environnement et renforcera la sécurité juridique pour le promoteur de projets. Pour un projet, un seul dossier, une personne de contact unique et un seul permis d'environnement sont nécessaires là où, avant cette réforme, un projet pouvait être soumis simultanément à plusieurs permis d'environnement. Cette réforme permettra de réduire les délais et dates d'échéance, soit 9 mois contre 12 à 15 mois auparavant, tout en respectant les règles de fond et en protégeant les intérêts fondamentaux couverts par la législation applicable.

Le concept d'un système de permis unique s'applique également aux projets concernant les énergies renouvelables. Depuis janvier 2017, les gestionnaires de projets ont un point de contact unique au sein de l'administration et n'ont besoin de solliciter qu'un seul permis. Le ministère de l'environnement a également publié, le 1er avril 2016, un décret obligeant les gestionnaires de réseau à raccorder au réseau, dans un délai de 18 mois, les nouvelles installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable. S'ils ne satisfont pas à cette obligation, ils seront passibles de sanctions (décret n° 2016-399).

Responsabilité partagée en matière de gestion des déchets

La directive-cadre de l'UE relative aux déchets (directive 2008/98/CE) régit la responsabilité de la gestion des déchets (art. 15) et prévoit que les États membres peuvent préciser les conditions de la responsabilité et décider dans quels cas le producteur initial conserve la responsabilité de l'ensemble de la chaîne de traitement ou dans quels cas la responsabilité du producteur et du détenteur peut être partagée ou déléguée parmi les intervenants dans la chaîne de traitement.

Dans le cas de la France, le producteur est responsable des déchets jusqu'au traitement final, même s'il existe des intervenants intermédiaires (par exemple, commerçants et négociants). Le contrôle de la chaîne de gestion des déchets est suivi via un bordereau couvrant tous les mouvements, du producteur de déchets initial à l'opérateur final du traitement. Des sanctions sont prévues, d'une part, pour le producteur et, d'autre part, pour tous les autres intervenants impliqués dans la chaîne de gestion des déchets, si le traitement n'est pas réalisé correctement. Le législateur français a décidé que les responsabilités seraient partagées entre tous les intervenants de la chaîne de gestion jusqu'au traitement final des déchets, ce qui s'est révélé très efficace. Ce système permet de contrôler davantage le sort des flux de déchets, ce qui revêt une importance particulière dans le cas des déchets dangereux.

Plan pour le climat de 2017 — focus sur l'efficacité énergétique

En juillet 2017, le gouvernement nouvellement formé a présenté un plan pour le climat définissant le cadre des politiques de la France en matière de changement climatique pour les cinq années à venir, aux niveaux national et international. Par la suite, plusieurs projets de nature juridique ont été lancés afin de mettre en œuvre et de concrétiser l'objectif mis à jour dans le plan pour le climat de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Parmi les grands projets, on peut citer: un projet de loi visant à mettre fin, d'ici 2040, à l'exploitation des combustibles fossiles sur le territoire national; un train de mesures de solidarité pour le climat mettant l'accent sur le soutien aux ménages à revenus modestes; et un plan de rénovation énergétique des bâtiments.

Des efforts particuliers sont accomplis en matière d'efficacité énergétique, domaine dans lequel la France accuse un retard par rapport à la moyenne de l'UE. Il subsiste un potentiel significatif d'économies d'énergie dans le secteur de la construction, qui représente actuellement environ 45 % de la consommation d'énergie finale et 27 % des émissions de GES. Le 24 novembre 2017, le gouvernement français a présenté un plan de

rénovation énergétique des bâtiments. Ce plan mobilise 14 milliards d'EUR d'investissement sur cinq ans. Il vise la rénovation d'un maximum de 500 000 logements par an à partir de 2018, dont 250 000 expressément attribués aux ménages à revenus modestes, notamment grâce aux crédits d'impôt et aux certificats d'économie d'énergie.

ANNEXE A: TABLEAU RÉCAPITULATIF

Engagements	**Évaluation succincte ([64])**
Recommandations par pays de 2017	
Première recommandation: se conformer à la recommandation du Conseil du 10 mars 2015 au titre de la procédure concernant les déficits excessifs. Poursuivre des efforts budgétaires importants en 2018, conformément aux exigences du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance, en tenant compte de la nécessité de conforter la reprise actuelle et de garantir la soutenabilité des finances publiques de la France. Réexaminer de manière exhaustive les postes de dépenses dans le but de réaliser des gains d'efficacité qui se traduisent par des réductions de dépenses.	La France a fait des **progrès limités** dans la mise en œuvre de la première recommandation (cette évaluation globale concernant la première recommandation n'inclut pas d'évaluation de la conformité avec le pacte de stabilité et de croissance):
• se conformer à la recommandation du Conseil du 10 mars 2015 au titre de la procédure concernant les déficits excessifs. Poursuivre des efforts budgétaires importants en 2018, conformément aux exigences du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance,	• L'évaluation de la conformité avec le pacte de stabilité et de croissance sera incluse au printemps, lorsque les chiffres définitifs pour 2017 seront disponibles.
• en tenant compte de la nécessité de conforter la	• Des **progrès limités** ont été réalisés pour garantir la viabilité des finances publiques

([64]) Les catégories suivantes sont utilisées pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations par pays de 2017:

Aucun progrès: l'État membre n'a pas adopté ni annoncé de manière crédible de mesures visant à donner suite à la recommandation. Cette catégorie couvre un certain nombre de situations types, qu'il convient d'interpréter au cas par cas en tenant compte de la situation spécifique du pays. Ces situations sont les suivantes:

- aucune mesure législative, administrative ou budgétaire n'a été annoncée dans le programme national de réforme ou dans une autre communication officielle au parlement national/aux commissions parlementaires nationales compétentes ou à la Commission européenne, ni annoncée publiquement (communiqué de presse, site gouvernemental...);
- aucun acte non législatif n'a été présenté par l'organe exécutif ou législatif;
- l'État membre a entrepris des démarches allant dans le sens de la recommandation, par exemple en commandant une étude ou en créant un groupe d'étude pour analyser les éventuelles mesures à prendre (sauf si la recommandation l'invitait expressément à définir des orientations ou à mener des travaux exploratoires). Toutefois, il n'a pas proposé de mesure clairement définie pour donner suite à la recommandation.

Progrès limités: l'État membre a:

- annoncé certaines mesures, mais qui ne suivent la recommandation que dans une mesure limitée; et/ou
- présenté des actes législatifs, dans le cadre de l'organe exécutif ou législatif, mais ceux-ci n'ont pas encore été adoptés, et un important travail non législatif est encore nécessaire pour que la recommandation soit mise en œuvre;
- présenté des actes non législatifs, mais qui n'ont pas été suivis de la mise en œuvre nécessaire pour suivre la recommandation.

Certains progrès: L'État membre a adopté des mesures

- qui suivent en partie la recommandation; et/ou
- qui suivent la recommandation, mais qui n'ont été mises en œuvre que pour un petit nombre d'entre elles seulement, ce qui implique qu'un travail important est encore nécessaire pour respecter pleinement la recommandation. Par exemple, une ou plusieurs mesures ont été adoptées par le parlement national ou par décision ministérielle, mais aucune décision d'exécution n'a été prise.

Progrès substantiels: l'État membre a adopté des mesures qui suivent en grande partie la recommandation et dont la plupart ont été mises en œuvre.

Mise en œuvre intégrale: l'État membre a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour suivre dûment la recommandation.

reprise actuelle et de garantir la soutenabilité des finances publiques de la France.	de la France. Selon les prévisions de l'automne 2017 de la Commission, le déficit nominal devrait atteindre 2,9 % du PIB en 2018, et le solde structurel se détériorer de 0,4 % du PIB. La détérioration du solde structurel accroît l'écart de viabilité. D'autre part, l'impulsion budgétaire pourrait avoir une incidence positive sur les résultats économiques.
• Réexaminer de manière exhaustive les postes de dépenses dans le but de réaliser des gains d'efficacité qui se traduisent par des réductions de dépenses.	• Des **progrès limités** ont été réalisés dans le réexamen des postes de dépenses. La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022 fixe les principes du processus «Action publique 2022», lequel vise à donner suite à ce volet de la recommandation en chargeant le Comité Action publique 2022 (CAP22) d'établir la feuille de route d'ici au mois d'avril 2018 et d'examiner les éventuelles mesures à prendre. Aucune mesure clairement définie n'a toutefois été proposée pour donner suite à la recommandation. Les revues de dépenses en place depuis 2014 seront supprimées.
Deuxième recommandation: consolider les mesures de réduction du coût du travail afin d'optimiser leur efficacité de manière budgétairement neutre et d'accroître leurs effets sur l'emploi et l'investissement. Élargir l'assiette globale de l'impôt et poursuivre la mise en œuvre de la diminution prévue du taux nominal de l'impôt sur les sociétés.	La France a réalisé **certains progrès** dans la mise en œuvre de la deuxième recommandation.
• consolider les mesures de réduction du coût du travail afin d'optimiser leur efficacité de manière budgétairement neutre et d'accroître leurs effets sur l'emploi et l'investissement.	• **Certains progrès** ont été accomplis dans la consolidation et l'optimisation de l'efficacité des mesures de réduction du coût du travail, ainsi que dans la réduction de la fiscalité du travail. Selon le plan budgétaire 2018, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sera transformé dès 2019 en allègement pérenne des cotisations patronales, qui s'accompagnera d'une réduction supplémentaire pour les salaires représentant jusqu'à 1,6 fois le salaire minimum. L'impact de cette transformation sur l'emploi devrait être positif mais limité, selon les projections du gouvernement, à 35 000 emplois en 2019 et 70 000 en 2020.

• Élargir l'assiette globale de l'impôt et poursuivre la mise en œuvre de la diminution prévue du taux nominal de l'impôt sur les sociétés.	• **Certains progrès** ont été accomplis dans l'élargissement de l'assiette globale de l'impôt et la diminution du taux de l'impôt sur les sociétés. Certains progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la diminution du taux nominal de l'impôt sur les sociétés. La loi de finances 2018 a confirmé que celui-ci aurait été ramené à 25 % pour toutes les entreprises en 2022. Aucun progrès n'a été enregistré dans l'élargissement de la base d'imposition sur la consommation, la loi de finances 2018 ne limitant ni ne supprimant l'utilisation des taux réduits de TVA. En revanche, les cotisations salariales d'assurance maladie et à d'assurance chômage seront progressivement supprimées et compensées par un relèvement de 1,7 % de la contribution sociale généralisée acquittée par les salariés et les retraités. Cette mesure contribue à rééquilibrer la charge fiscale, en la déplaçant en partie des travailleurs vers les retraités, et à élargir l'assiette des impôts finançant la sécurité sociale.
Troisième recommandation: améliorer l'accès au marché du travail des demandeurs d'emploi, notamment les travailleurs les moins qualifiés et les personnes issues de l'immigration, y compris en revoyant le système d'enseignement et de formation professionnels. Veiller à ce que les évolutions du salaire minimum soient compatibles avec la création d'emplois et la compétitivité.	La France a accompli **certains progrès** dans la mise en œuvre de la troisième recommandation:
• Améliorer l'accès au marché du travail des demandeurs d'emploi, notamment les travailleurs les moins qualifiés et les personnes issues de l'immigration,	• **Certains progrès** ont été réalisés dans l'amélioration de l'accès au marché du travail des demandeurs d'emploi. Lancé en septembre 2017, le grand plan d'investissement 2018-2022 prévoit notamment 13,8 milliards d'EUR d'investissements dans la formation et les compétences. L'initiative, baptisée «plan d'investissement compétences (PIC)», cible les jeunes peu qualifiés qui ont particulièrement du mal à trouver du travail, ainsi que les chômeurs de longue durée peu qualifiés. L'objectif est de financer, sur un horizon de cinq ans, la formation d'un million de chômeurs peu qualifiés et d'un million de jeunes ayant quitté l'école prématurément. Sont notamment prévues des mesures

• y compris en revoyant le système d'enseignement et de formation professionnels.	d'accompagnement renforcé pour les jeunes [poursuite de la généralisation de la garantie pour la jeunesse, accroissement du nombre de places dans les écoles de la deuxième chance et, outre l'accompagnement des jeunes en décrochage scolaire, amélioration du repérage et du suivi des jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation («NEET»)]. Des initiatives d'un montant total de 1,5 milliard d'EUR (dont une partie de financement externe) ont été inscrites dans la loi de finances 2018. Une prime à l'embauche spécialement destinée à encourager l'embauche des habitants des quartiers défavorisés sera mise en place à titre expérimental dans dix de ces quartiers dès le mois d'avril 2018. En décembre 2017, le gouvernement a invité les partenaires sociaux à engager les négociations en vue d'une réforme du système d'assurance chômage. Il a ensuite établi le plan d'action d'une réforme destinée à ouvrir des droits à indemnisation aux salariés démissionnaires et aux indépendants, afin de lutter contre la précarité et la «permittance». Les négociations entre les partenaires sociaux devraient s'achever en février 2018. • S'agissant des personnes issues de l'immigration, peu de progrès ont été réalisés en 2017. Une révision de la politique d'intégration est prévue pour le printemps 2018. Cette révision est censée mettre l'accent sur l'apprentissage du français (surtout à des fins professionnelles) et la mobilisation des acteurs économiques en vue de favoriser l'accès au marché du travail des personnes issues de l'immigration (notamment par un accompagnement plus étroit et une meilleure reconnaissance des qualifications et des expériences professionnelles). • Des **progrès limités** ont été accomplis dans la révision du système d'enseignement et de formation professionnels. Le 15 novembre, le gouvernement a adressé un document d'orientation aux partenaires sociaux en vue de recenser les défis que doit relever le

• Veiller à ce que les évolutions du salaire minimum soient compatibles avec la création d'emplois et la compétitivité.	système d'enseignement et de formation professionnels et de tracer des pistes de réforme. Les négociations interprofessionnelles ont débuté en novembre 2017 et devraient s'achever d'ici à la fin du mois de février 2018. Le gouvernement a présenté, le 9 février 2018, des premières mesures visant à réformer le système d'apprentissage. • **Certains progrès** ont été réalisés pour garantir des évolutions du salaire minimum compatibles avec la création d'emplois et la compétitivité. Aucune hausse ad hoc du salaire minimum n'a été adoptée depuis 2012. Le 1er janvier 2018, le salaire minimum a été revalorisé de 1,23 % sur la base de sa formule d'indexation automatique (décret nº 2017-1719 du 20 décembre 2017 portant relèvement du salaire minimum de croissance). Dans le même temps, le taux d'emploi des travailleurs peu qualifiés en France reste inférieur à la moyenne de l'UE (38,8 % contre 44,5 % en 2016) et continue à diminuer (-0.9 pp depuis 2015 et -9,8 pp par rapport à son niveau record de 2003). Dans un rapport récent, le groupe d'experts chargé de suivre les évolutions du salaire minimum montre la nécessité de réformer la formule d'indexation automatique du salaire minimum, en plus de limiter les «coups de pouce».
Quatrième recommandation: poursuivre la réduction des charges réglementaires pesant sur les entreprises, y compris en poursuivant le programme de simplification. Continuer à lever les barrières à la concurrence dans le secteur des services, y compris dans les services aux entreprises et les professions réglementées. Simplifier les programmes de soutien public à l'innovation et en améliorer l'efficience. • poursuivre la réduction des charges réglementaires pesant sur les entreprises, y compris en poursuivant le programme de simplification.	La France a fait des **progrès limités** dans la mise en œuvre de la quatrième recommandation: • **Certains progrès** ont été réalisés dans la poursuite de la réduction des charges réglementaires pesant sur les entreprises: i) en juillet 2017, le gouvernement a publié une circulaire visant à limiter la prolifération des normes, mais son incidence réelle reste à démontrer; ii) des mesures de simplification ont été adoptées en faveur des travailleurs indépendants; iii) la réforme du droit du travail de 2017

	comporte des mesures visant à simplifier l'application de ce droit (énoncées dans une rubrique distincte); iv) le gouvernement a présenté un projet de loi pour un État au service d'une société de confiance destiné à simplifier les procédures administratives et à promouvoir l'échange d'informations avec l'administration; v) la France a annoncé des mesures de simplification au titre du PACTE, mais celles-ci n'ont pas encore été définies.
• Continuer à lever les barrières à la concurrence dans le secteur des services, y compris dans les services aux entreprises et les professions réglementées.	• **Aucun progrès** n'a été accompli en ce qui concerne la poursuite de la levée des barrières à la concurrence dans le secteur des services. Depuis la «loi Macron» (présentée en octobre 2014 et adoptée en janvier 2015), rien n'a changé en matière de concurrence dans les services aux entreprises et les professions réglementées (ni augmentation ni diminution du nombre de barrières). À cet égard, le ministère français des finances a fourni des informations complémentaires sur l'impact que les modifications apportées par la loi Macron auraient dans les indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE qui seront publiés prochainement (en 2019 pour les indicateurs relatifs à 2018). Ces informations ont été publiées en août 2017. Elles se réfèrent toutefois à l'impact de la loi Macron et ne sont donc pas nouvelles.
• Simplifier les programmes de soutien public à l'innovation et en améliorer l'efficience.	• Des **progrès limités** ont été faits dans la simplification des programmes de soutien public à l'innovation et dans l'amélioration de leur efficience. Plusieurs évaluations du financement public direct et indirect à l'innovation (crédit d'impôt R&D, «CIR»...) sont en cours, sous la direction de la commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) et du Parlement. Il reste toutefois à voir de quelle manière ces évaluations se traduiront par des mesures concrètes de simplification et d'amélioration de la performance globale du soutien public à l'innovation. Plusieurs nouvelles initiatives ont été annoncées simultanément, telles que le Fonds d'investissement dédié à l'innovation et le grand plan

	d'investissement. De plus amples éclaircissements concernant leurs synergies avec les programmes existants sont nécessaires.
Europe 2020 (objectifs nationaux et progrès réalisés)	
Objectif en matière de taux d'emploi: 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	Le taux d'emploi des travailleurs âgés de 20 à 64 ans était de 70,0 % en 2016, soit une progression de 0,5 pp depuis 2015. L'on observe depuis le second semestre 2015 des signes d'amélioration en termes de créations d'emplois. Une accélération de cette tendance pourrait contribuer à l'amélioration du taux d'emploi. Toutefois, la cible de 75 % reste hors de portée à ce stade et pourrait nécessiter de nouvelles mesures de relance économique à forte intensité en emplois.
Objectif en matière de R&D: 3,0 % du PIB	Bien que certains progrès aient été constatés ces dernières années, la France n'est pas en bonne voie pour atteindre son objectif de 3 % du PIB consacrés à la R&D d'ici à 2020. L'intensité de R&D était de 2,22 % du PIB en 2015, contre 2,02 % en 2007, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,6 % sur la période 2007-2015. - L'intensité de R&D publique est restée relativement stable dans le temps, se stabilisant à 0,74 % du PIB en 2015. - L'intensité de R&D privée progresse constamment depuis 2008 et s'est élevée à 1,44 % du PIB en 2015.
Objectif national en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES): -14 % en 2020 par rapport aux émissions de 2005 (dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'UE)	Selon les dernières projections nationales, et en tenant compte des mesures existantes, les émissions ne relevant pas du SEQE auront chuté de 18 % entre 2005 et 2020. L'objectif de -14 % devrait donc être atteint, avec une marge inférieure à cinq points de pourcentage. Les émissions de GES ont toutefois augmenté en 2015 et l'indicateur Europe 2020 correspondant, qui était égal à 84,6 % des émissions de gaz à effet de serre de l'année 1990, s'élève maintenant à 85,4 %.

Objectif 2020 en matière d'énergie renouvelable: 23 %, avec une part d'énergies renouvelables dans tous les modes de transport de 10 %.	Avec une part d'énergies renouvelables de 16 % en 2016 (0,9 pp par rapport à 2014), la France pourrait atteindre son objectif pour 2020, à condition d'exploiter son potentiel d'énergies renouvelables. Sa part d'énergies renouvelables se rapproche de l'objectif de 18 % fixé dans son plan national d'action 2016 en faveur des énergies renouvelables. Un surcroît d'efforts est toutefois nécessaire, en particulier dans les secteurs du chauffage et du refroidissement, ainsi que de l'électricité. Le poids des énergies renouvelables devra aussi évoluer de manière significative à moyen terme pour respecter les objectifs ambitieux de la loi relative à la transition énergétique.
Objectif en matière d'efficacité énergétique: L'objectif de la France en matière d'efficacité énergétique pour 2020 est un niveau de consommation d'énergie primaire de 219,9 Mtep (et une consommation d'énergie finale de 131,4 Mtep).	La consommation d'énergie primaire de la France a augmenté, passant de 239,2 Mtep en 2015 à 235,4 Mtep en 2016. Sa consommation d'énergie finale s'est elle aussi accrue, passant de 145,3 Mtep en 2015 à 147,2 Mtep en 2015. Bien que la France se soit rapprochée de ses objectifs indicatifs nationaux pour 2020 (-8,1 % pour la consommation d'énergie primaire et -10,4 % pour la consommation d'énergie finale entre 2005 et 2015), il lui faudrait réduire davantage sa consommation d'énergie primaire et finale pour pouvoir les atteindre.
Objectif en matière de décrochage scolaire: 9,5 %	Pour le taux de décrochage scolaire, la France fait mieux que l'objectif de la stratégie Europe 2020. Elle a même ramené son taux de 9,2 % en 2015 à 8,8 % en 2016. De fortes disparités régionales subsistent néanmoins. Les jeunes des quartiers défavorisés, principalement parmi ceux d'origine immigrée, tendent à quitter l'école avec, au mieux, un diplôme du secondaire inférieur, alors même que leurs perspectives d'emploi se sont nettement dégradées.
Objectif en matière d'enseignement supérieur: 50 % de la population âgée de 17 à 33 ans	En 2015, 49,2 % des 17-33 ans étaient diplômés de l'enseignement supérieur. Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur en France parmi les 30-34 ans était de 43,6 % en 2016, les femmes l'emportant sur les hommes (48,8 % contre 38,1 %). Ce taux

	est supérieur à l'objectif de l'Union, qui est de 40 %.
Objectif de réduction du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale: - 1 900 000 au total depuis 2007.	Le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté en 2016, passant de 11 048 000 à 11 463 000, et dépasse maintenant le chiffre de référence de 2007 (11 382 000). Quant aux autres États membres, l'objectif de 2020 reste hors de leur portée.

ANNEXE B: TABLEAU DE BORD DE LA PROCÉDURE CONCERNANT LES DÉSÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES

Tableau B.1: **Tableau de bord PDM pour la France (RMA 2018)**

			Seuils	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déséquilibres externes et compétitivité	**Balance courante, en % du PIB**	Moyenne sur 3 ans	**-4 %/6 %**	-0,9	-1,0	-1,0	-1,1	-0,7	-0,7
	Position extérieure globale nette	En % du PIB	**-35 %**	-8,7	-12,8	-16,6	-15,6	-15,7	-15,7
	Taux de change effectif réel - 42 partenaires commerciaux, déflateur IPCH	Variation en % sur 3 an	**±5 % (ZE) ±11 % (Non-ZE)**	-4,4	-7,8	-2,2	-1,3	-2,8	-3,1
	Parts de marché à l'exportation - % des exportations mondiales	Variation en % sur 5 an	**-6 %**	-15,3	-18,3	-14,6	-14,2	-5,6	-2,4
	Indice des coûts salariaux unitaires nominaux (2010=100)	Variation en % sur 3 an	**9 % (ZE) 12 % (Non-ZE)**	5,5	4,3	4,6	4,6	2,2 p.	1,4 p
Déséquilibres internes	**Indice des prix des logements (2015=100), déflaté**	Variation en % sur 1 an	**6 %**	4,0	-1,9	-2,6	-1,7	-1,8	1,0
	Flux de crédit du secteur privé, consolidé	En % du PIB	**14 %**	6,4	4,4	2,1	3,3	4,9 p.	6,2 p.
	Dette du secteur privé, consolidée	En % du PIB	**133 %**	135,3	138,5	137,7	141,9	143,7 p.	146,9 p.
	Dette publique brute	En % du PIB	**60 %**	85,2	89,6	92,4	95,0	95,8	96,5
	Taux de chômage	Moyenne sur 3 ans	**10 %**	9,2	9,4	9,8	10,1	10,3	10,3
	Passif total du secteur financier, non consolidé	Variation en % sur 1 an	**16,5 %**	6,7	1,2	0,4	5,3	1,7	4,3
Indicateurs de l'emploi	**Taux d'activité - % de la population totale âgée de 15 à 64 ans**	Variation en p.p. sur 3 ans	**-0,2 p.p.**	0,3	0,5	0,9	1,4	1,0	0,7
	Taux de chômage de longue durée - % de la population active âgée de 15 à 74 ans	Variation en p.p. sur 3 ans	**0,5 p.p.**	1,1 e	0,8 e	0,5 e	0,5	0,5	0,2
	Taux de chômage des jeunes - % de la population active âgée de 15 à 24 ans	Variation en p.p. sur 3 ans	**2 p.p.**	3,7	0,8	1,6	1,5	0,3	-0,3

Mentions: e: estimation; p: provisoire.
(1) Les données de ce tableau sont celles publiées dans le rapport sur le mécanisme d'alerte 2018 (données au 24 octobre 2017). Par conséquent, les chiffres de ce tableau pourraient différer des données les plus récentes figurant ailleurs dans le présent document.
(2) Les chiffres soulignés sont ceux qui ne respectent pas le seuil établi par le rapport sur le mécanisme d'alerte de la Commission européenne.
Sources: Commission européenne 2017, annexe statistique du rapport sur le mécanisme d'alerte 2018, SWD(2017) 661.

ANNEXE C: TABLEAUX STANDARD

Tableau C.1: **Indicateurs du marché financier**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Actifs totaux du secteur bancaire (en % du PIB)[1]	387,0	372,6	380,7	371,4	373,8	374,5
Part des actifs des cinq plus grandes banques (en % des actifs totaux)	44,6	46,7	47,6	47,2	46,0	-
Participations étrangères dans le système bancaire (en % des actifs totaux)[2]	3,3	3,0	5,9	5,4	5,0	5,0
Indicateurs de solidité financière:[2]						
- créances improductives (en % des créances totales)[3]	4,5	4,6	3,6	3,5	3,2	3,0
- ratio d'adéquation des fonds propres (%)	14,0	15,0	15,2	16,4	17,6	17,7
- rentabilité des fonds propres (%)[4]	3,4	6,0	4,4	6,8	6,5	3,5
Prêts bancaires au secteur privé (glissement annuel en %)[1]	2,0	0,9	0,5	2,0	4,9	5,0
Crédits immobiliers (glissement annuel en %)[1]	2,8	3,6	-2,8	3,2	4,9	4,9
Ratio prêts/dépôts[1]	111,2	107,8	106,7	102,7	102,7	103,8
Liquidité de la Banque centrale en % des engagements	-	-	2,3	2,3	1,7	2,2
Dette privée (en % du PIB)	138,5	137,7	141,9	143,7	146,9	-
Dette extérieure brute (en % du PIB)[2]- publique	54,6	57,2	62,5	60,4	59,0	57,1
- privée	51,7	49,7	52,8	54,3	56,1	58,6
Spread de taux d'intérêt à long terme par rapport au Bund (points de base)*	104,2	63,4	50,3	34,7	37,7	50,3
Spreads de swap de crédit pour titres souverains (5 ans)*	85,7	38,9	31,0	24,4	22,7	14,4

Notes:

[1] Dernières données: T3 2017.

[2] Dernières données: T2 2017.

[3] Voir définition des instruments de dette improductifs bruts de la BCE

[4] Valeurs trimestrielles non annualisées

* En points de base.

Sources:

Commission européenne (taux d'intérêt à long terme); Banque mondiale (dette extérieure brute); Eurostat (dette privée); BCE (autres indicateurs).

Tableau C.2: **Indicateurs clés du tableau de bord social**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 [5]
Égalité des chances et accès au marché du travail						
Jeunes en situation d'abandon scolaire (en % de la population des 18-24 ans)	11,8	9,7	9,0	9,2	8,8	:
Écart taux d'emploi hommes-femmes (pp)	8,8	8,1	7,6	7,2	7,5	8,0
Inégalité des revenus, mesurée en rapport interquintile (S80/S20)	4,5	4,5	4,3	4,3	4,3	:
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale[1] (AROPE)	19,1	18,1	18,5	17,7	18,2	:
Jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	12,5	11,2	11,4	12,0	11,9	:
Marchés du travail dynamiques et conditions de travail équitables†						
Taux d'emploi (20-64 ans)	69,4	69,5	69,3	69,5	70,0	70,5
Taux de chômage[2] (15-74 ans)	9,8	10,3	10,3	10,4	10,1	9,5
Revenu disponible brut des ménages en termes réels, par habitant[3] (Indice 2008 = 100)	:	:	100,1	100,5	101,9	:
Soutien des pouvoirs publics / Protection et inclusion sociales						
Incidence des transferts sociaux (à l'exclusion des retraites) sur la réduction de la pauvreté[4]	40,8	43,9	44,6	43,1	42,4	:
Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles	40,0	39,0	39,5	41,7	48,9	:
Besoins en soins médicaux non satisfaits déclarés par l'intéressé	2,2	2,6	2,8	1,2	1,3	:
Personnes ayant des compétences numériques générales de base ou plus (en % de la population âgée de 16 à 74 ans)	:	:	:	57,0	56,0	57,0

Notes:

† Le tableau de bord social comprend 14 indicateurs clés, dont 12 sont utilisés actuellement pour comparer les performances des États membres. Les indicateurs «Participants aux politiques actives du marché du travail (sur 100 personnes qui souhaitent travailler)» et «Rémunération des salariés par heure travaillée (EUR)» ne sont pas utilisés en raison de problèmes techniques rencontrés par les États membres. Les autres solutions possibles seront examinées par les comités concernés.

(1) Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE): personnes menacées de pauvreté et/ou souffrant de privation matérielle grave et/ou vivant dans un ménage à très faible intensité de travail ou à intensité de travail nulle.

2 Est considéré comme chômeur quiconque n'a pas d'emploi, mais en recherche un activement et est prêt à commencer à travailler immédiatement ou dans un délai de deux semaines.

3 Le revenu disponible brut des ménages est défini en termes non corrigés, selon le projet de rapport conjoint sur l'emploi 2018.

4 Recul du pourcentage du risque de pauvreté dû à des transferts sociaux (calculé en comparant les taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux; les pensions ne sont pas considérées comme des transferts sociaux dans le calcul).

5 Moyenne des trois premiers trimestres de 2017 pour le taux d'emploi et l'écart taux d'emploi hommes-femmes.

Sources: Eurostat

Tableau C.3: **Indicateurs du marché du travail et indicateurs d'éducation**

Indicateurs du marché du travail	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017** [5]
Taux d'activité (15-64 ans)	70,7	71,1	71,1	71,3	71,4	:
Durée d'exercice de l'emploi actuel						
De 0 à 11 mois	13,6	11,4	11,7	12,1	12,7	:
De 12 à 23 mois	8,1	7,7	7,6	7,6	7,6	:
De 24 à 59 mois	14,1	14,0	14,2	14,0	13,6	:
60 mois ou plus	64,1	65,5	65,6	65,2	65,1	:
Croissance de l'emploi* (variation en % par rapport à l'année précédente)	0,3	0,2	0,4	0,2	0,6	1,0
Taux d'emploi des femmes (en % de la population féminine âgée de 20 à 64 ans)	65,1	65,5	65,6	66,0	66,3	66,6
Taux d'emploi des hommes (en % de la population masculine âgée de 20 à 64 ans)	73,9	73,6	73,2	73,2	73,8	74,6
Taux d'emploi des seniors* (en % de la population âgée de 55 à 64 ans)	44,5	45,6	46,9	48,7	49,8	51,1
Emploi à temps partiel* (en % du nombre total de travailleurs âgés de 15 à 64 ans)	:	:	18,6	18,4	18,3	:
Emploi à durée déterminée* (en % des salariés âgés de 15 à 64 ans ayant un contrat à durée déterminée)	15,2	15,3	15,3	16,0	16,1	16,8
Taux de transition d'un emploi temporaire vers un emploi permanent (moyenne sur 3 ans)	11,0	11,2	10,0	10,0	:	:
Taux de chômage de longue durée[1] (en % de la population active)	4,1	4,4	4,5	4,6	4,6	4,3
Taux de chômage des jeunes (en % de la population âgée de 15 à 24 ans)	24,4	24,9	24,2	24,7	24,6	22,6
Écart du taux d'emploi à temps partiel entre les hommes et les femmes	:	:	23,2	22,7	22,3	:
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes [2] (non corrigé)	15,6	15,5	15,5	15,8	:	:
Indicateurs d'éducation et de formation	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Participation des adultes aux activités d'apprentissage (en % de la population âgée de 25 à 64 ans participant à l'éducation et à la formation)	5,7	17,8	18,4	18,6	18,8	:
Faiblesse des résultats scolaires[3]	22,4	:	:	23,5	:	:
Taux de réussite dans l'enseignement supérieur (% de la population âgée de 30 à 34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur)	43,3	44,0	43,7	45,0	43,6	:
Variation des performances expliquée par le statut socio-économique des personnes scolarisées[4]	22,5	:	:	20,3	:	:

Notes:

* Indicateur hors tableau de bord social

[1] Est considéré comme chômeur de longue durée quiconque est au chômage depuis au moins 12 mois.

[2] Différence entre le salaire horaire brut moyen des hommes salariés et celui des femmes salariées en pourcentage du salaire horaire brut moyen des hommes salariés. Elle est définie comme «non corrigée», étant donné qu'elle ne corrige pas la distribution des caractéristiques individuelles (et donne donc un aperçu global des inégalités hommes-femmes en termes de rémunération). Tous les salariés qui travaillent dans des entreprises comptant dix salariés ou plus, sans restriction liée à l'âge et au nombre d'heures travaillées, sont inclus.

[3] Mauvais résultats lors de l'enquête PISA (OCDE) en mathématiques pour les personnes de 15 ans.

[4] Incidence du statut socio-économique et culturel sur les résultats lors de l'enquête PISA (OCDE) Les valeurs pour 2012 et 2015 font respectivement référence aux mathématiques et aux sciences.

[5] Moyenne des trois premiers trimestres de 2017, sauf pour le taux de chômage des jeunes (chiffre annuel).

Sources: Eurostat, OCDE

Tableau C.4: **Indicateurs d'inclusion sociale et de santé**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de protection sociale* (en % du PIB)						
Maladie/soins de santé	9,0	9,0	9,1	9,1	:	:
Handicap	2,0	2,0	2,1	2,0	:	:
Vieillesse et survie	14,3	14,6	14,6	14,6	:	:
Famille/enfant à charge	2,5	2,5	2,5	2,5	:	:
Chômage	2,0	2,0	2,0	2,0	:	:
Logement	0,8	0,8	0,8	0,8	:	:
Exclusion sociale n.c.a.	0,9	0,9	0,9	0,9	:	:
Total	31,5	31,9	32,1	32,0	:	:
dont: prestations sociales sous condition de ressources	3,4	3,5	3,5	3,5	:	:
Dette publique par poste (en % du PIB, CFAP)						
Protection sociale	24,2	24,5	24,5	24,4	24,4	:
Santé	8,0	8,0	8,2	8,1	8,1	:
Éducation	5,5	5,5	5,5	5,5	5,4	:
Dépenses non remboursées en soins de santé (en % des dépenses totales de santé)	7,4	7,1	6,9	6,8	:	:
Enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % des personnes âgées de 0 à 17 ans)*	23,2	20,8	21,6	21,2	22,6	:
Taux de risque de pauvreté[1] (en % de la population totale)	14,1	13,7	13,3	13,6	13,6	:
Taux de risque de pauvreté au travail (en % des travailleurs)	8,0	7,8	8,0	7,5	7,9	:
Taux de privation matérielle grave[2] (en % de la population totale)	5,3	4,9	4,8	4,5	4,4	:
Taux de privations graves en matière de logement[3], par statut d'occupation						
Propriétaire, hypothèque ou prêt	1,0	0,9	1,1	1,3	1,7	:
Locataire, loyer au prix du marché	7,5	5,2	6,3	4,6	6,2	:
Pourcentage de personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail[4] (en % des personnes âgées de 0 à 59 ans)	8,4	8,1	9,6	8,6	8,4	:
Seuils de pauvreté, exprimés en monnaie nationale à prix constants*	11321	11248	11283	11330	11478	:
Années de vie en bonne santé (à 65 ans)						
Femmes	10,4	10,7	10,7	10,7	:	:
Hommes	9,4	9,8	10,4	9,8	:	:
Taux de remplacement agrégé en ce qui concerne les pensions[5] (à 65 ans)	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	:
Dimension «Connectivité» de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI)[6]	:	:	49,1	51,2	52,6	55,2
Coefficient de Gini avant impôts et transferts*	49,2	49,0	48,4	49,0	49,6	:
Coefficient de Gini après impôts et transferts*	30,5	30,1	29,2	29,2	29,3	:

Notes:

* Indicateur hors tableau de bord social

(1) Taux de risque de pauvreté: pourcentage des personnes ayant un revenu disponible équivalent inférieur à 60 % du revenu équivalent médian national.

(2) Pourcentage des personnes souffrant d'au moins quatre des formes suivantes de privation: impossibilité i) de payer son loyer ou ses factures d'eau, de gaz ou d'électricité, ii) de chauffer suffisamment son logement, iii) de faire face à des dépenses imprévues, iv) de manger de la viande, du poisson ou un équivalent protéique tous les deux jours, v) de prendre une semaine de congé en dehors de son domicile une fois par an, vi) d'avoir une voiture, vii) d'avoir une machine à laver, viii) d'avoir une télévision couleur, ou ix) d'avoir un téléphone.

3 Pourcentage de la population totale vivant dans un logement surpeuplé et connaissant des privations en matière de logement, selon le statut d'occupation du logement

(4) Personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail: pourcentage des personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans un ménage où les adultes (à l'exclusion des enfants à charge) ont travaillé moins de 20 % de leur temps de travail potentiel total au cours des 12 derniers mois.

5 Rapport entre les pensions brutes médianes individuelles des personnes de 65 à 74 ans et les revenus bruts médians individuels des personnes de 50 à 59 ans.

6 Abonnements au haut débit fixe (33 %), abonnements au haut débit mobile (22 %), vitesse de connexion (33 %) et tarifs (11 %) (source: tableau de bord numérique).

Sources: Eurostat, OCDE

Tableau C.5: **Indicateurs de performance des marchés de produits et indicateurs de politique**

Indicateurs de performance	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Productivité du travail (réelle, par travailleur, glissement annuel en %)							
Productivité du travail dans l'industrie	4,15	2,71	1,32	2,59	1,07	1,75	2,73
Productivité du travail dans la construction	-0,95	-2,97	-4,50	1,96	-1,88	-0,04	1,91
Productivité du travail dans les services marchands	1,12	1,46	0,28	0,85	1,38	0,35	0,61
Coûts salariaux unitaires (CSU) (ensemble de l'économie, glissement annuel en %)							
CSU dans l'industrie	-0,93	-0,82	1,11	-0,31	0,33	-1,25	-0,94
CSU dans la construction	2,39	3,99	5,85	0,91	2,57	-0,74	-0,25
CSU dans les services marchands	0,63	-0,27	1,75	0,87	0,59	0,76	1,23
Environnement des entreprises	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Temps nécessaire pour exécuter les contrats[(1)] (en jours)	390,0	390,0	390,0	395,0	395,0	395,0	395,0
Temps nécessaire pour créer une entreprise[(1)] (en jours)	6,5	6,5	6,5	6,5	4,5	4,0	3,5
Résultat des demandes de prêts bancaires des PME[(2)]	0,54	0,46	0,59	0,60	0,53	0,51	0,32
Recherche et innovation	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Intensité de R&D	2,18	2,19	2,23	2,24	2,23	2,22	:
Dépenses publiques consacrées à l'éducation, en % du PIB	5,60	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	n. d.
Personnes diplômées de l'enseignement supérieur et/ou salariées à des postes liés aux sciences et aux technologies en % de l'emploi total	43	46	47	47	49	49	50
Diplômés de l'enseignement supérieur[(3)]	26	27	28	29	30	30	31
Jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur[(4)]	83	84	84	86	88	87	88
Balance commerciale des produits de haute technologie en % du PIB	0,60	0,42	0,68	0,76	0,80	0,95	n. d.
Marchés des produits et des services et concurrence					**2003**	**2008**	**2013**
Réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE[(5)], ensemble des marchés					1,77	1,52	1,47
RMP de l'OCDE 5, marché de détail					3,76	3,80	2,64
RMP de l'OCDE 5, services professionnels					2,20	2,45	2,34
RMP de l'OCDE 5, entreprises de réseau[(6)]					3,37	2,77	2,51

Notes:

(1) La méthode de calcul de cet indicateur, y compris les hypothèses utilisées, est présentée en détail sur le site web suivant:

(2) Moyenne des réponses obtenues à la question Q7B_a. «[Prêts bancaires]: Si vous avez sollicité et tenté de négocier ce type de financement au cours des six derniers mois, quel a été le résultat?» Les réponses étaient codifiées comme suit: zéro si le répondant a obtenu la totalité du financement demandé, un s'il en a obtenu une grande partie, deux s'il n'en a obtenu qu'une faible partie, trois si le financement a été refusé ou rejeté et données manquantes si la demande est toujours en

(3) Pourcentage des 15-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur.

(4) Pourcentage des 20-24 ans diplômés au minimum de l'enseignement secondaire supérieur.

(5) Indice: 0 = non réglementé; 6 = extrêmement réglementé. La méthode de calcul des indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE est présentée en détail sur le site web suivant: http://www.oecd.org/competition/reform/indicatorsofproductmarketregulationhomepage.htm

(6) Indicateurs agrégés de réglementation dans les secteurs de l'énergie, des transports et des communications de l'OCDE.

Sources:

Commission européenne; Banque mondiale - Doing Business (exécution des contrats et temps nécessaire pour créer une entreprise); et OCDE (indicateurs de réglementation des marchés de produits); SAFE (résultat des demandes de prêts bancaires des PME).

Tableau C.6: **Croissance verte**

Performances en matière de croissance verte		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Niveau macroéconomique							
Intensité énergétique	kgep / €	0,13	0,13	0,13	0,12	0,12	0,12
Intensité en carbone	kg / €	0,24	0,24	0,23	0,22	0,22	-
Intensité d'utilisation des ressources (réciproque de la productivité des ressources)	kg / €	0,40	0,38	0,38	0,37	0,36	0,34
Intensité de production de déchets	kg / €	-	0,17	-	0,16	-	-
Balance commerciale énergétique	% PIB	-3,0	-3,3	-3,1	-2,5	-1,8	-1,4
Poids de l'énergie dans l'IPCH	%	9,29	9,93	9,45	9,85	9,41	8,97
Écart entre l'évolution des prix de l'énergie et l'inflation	%	8,0	3,3	2,9	1,3	-0,7	-1,8
Coût unitaire réel de l'énergie:	% de la valeur	10,8	11,2	10,9	10,9	-	-
Rapport entre les taxes perçues au bénéfice de l'environnement et les taxes sur la main-d'œuvre	ratio	0,09	0,08	0,09	0,08	0,09	-
Taxes perçues au bénéfice de l'environnement	% PIB	1,9	2,0	2,0	2,0	2,2	2,2
Niveau sectoriel							
Intensité énergétique de l'industrie	kgep / €	0,12	0,12	0,12	0,11	0,11	0,11
Coût unitaire réel de l'énergie pour l'industrie manufacturière, à l'exclusion du raffinage	% de la valeur ajoutée	16,3	16,3	15,9	16,0	-	-
Part des secteurs à forte intensité énergétique dans l'économie	% PIB	6,09	6,14	6,31	6,26	6,38	6,38
Prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels de taille moyenne	€ / kWh	0,08	0,09	0,09	0,10	0,10	0,09
Prix du gaz pour les utilisateurs industriels de taille moyenne	€ / kWh	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
R&D publique en faveur de l'énergie	% PIB	0,05	0,05	0,05	0,04	0,05	0,04
R&D publique en faveur de la protection de l'environnement	% PIB	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01
Taux de recyclage des déchets municipaux	%	36,8	37,7	38,7	39,7	40,7	41,7
Part des émissions de GES incluses dans le SEQE*	%	24,3	23,7	23,8	22,1	21,2	21,9
Intensité énergétique du secteur des transports	kgep / €	0,56	0,55	0,56	0,56	0,58	0,56
Intensité en carbone du secteur des transports	kg / €	1,53	1,49	1,51	1,51	1,54	-
Sécurité de l'approvisionnement énergétique							
Dépendance à l'égard des importations d'énergie	%	48,6	48,1	47,9	45,9	45,7	47,1
Indice agrégé de concentration des fournisseurs	IHH	7,4	7,9	8,6	8,8	8,2	-
Diversification du bouquet énergétique	IHH	0,32	0,31	0,30	0,33	0,32	0,30

Tous les indicateurs de l'intensité au niveau macroéconomique sont exprimés sous forme de ratio d'une quantité physique au PIB (aux prix de 2010).

Intensité énergétique: la consommation intérieure brute d'énergie (en kgep) divisée par le PIB (en EUR)

Intensité en carbone: la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (en kg équivalent CO_2) divisée par le PIB (en EUR)

Intensité d'utilisation des ressources: la consommation intérieure de matières (en kg) divisée par le PIB (en EUR)

Intensité de production de déchets: la quantité de déchets (en kg) divisée par le PIB (en EUR)

Balance commerciale énergétique: la différence entre les importations et les exportations d'énergie, exprimée en % du PIB

Poids de l'énergie dans l'IPCH part des articles «énergétiques» dans le panier du consommateur utilisé pour l'établissement de l'IPCH.

Écart entre l'évolution des prix de l'énergie et l'inflation la composante énergétique de l'IPCH, et l'inflation IPCH totale (évolution annuelle en %)

Coût unitaire réel de l'énergie: les coûts réels de l'énergie en pourcentage de la valeur ajoutée totale de l'économie

Intensité énergétique de l'industrie consommation d'énergie finale de l'industrie (en kgep) divisée par la valeur ajoutée brute de l'industrie (en EUR de 2010).

Coûts unitaires réels de l'énergie pour l'industrie manufacturière, à l'exclusion du raffinage: les coûts réels en pourcentage de la valeur ajoutée des secteurs manufacturiers

Part des secteurs à forte intensité énergétique dans l'économie: part de la valeur ajoutée brute des secteurs à forte intensité énergétique dans le PIB.

Prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels de taille moyenne: tranches de consommation 500 - 2 000 MWh et -10 000 - 100 000 GJ; montants hors TVA.

Taux de recyclage des déchets municipaux: le rapport entre les déchets municipaux recyclés et compostés et la quantité totale de déchets municipaux

R&D publique en faveur de l'énergie ou de l'environnement: dépenses publiques de R&D pour ces catégories en % du PIB.

Proportion des émissions de GES couvertes par le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE (à l'exclusion de l'aviation): sur la base des émissions de gaz à effet de serre

(hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) déclarées par les États membres à l'Agence européenne pour l'environnement

Intensité énergétique du secteur des transports: la consommation d'énergie finale de l'activité de transport (en kgep) divisée par la valeur ajoutée brute du secteur des transports (en EUR de 2010)

Intensité en carbone du secteur des transports: les émissions de gaz à effet de serre de l'activité de transport divisées par la valeur ajoutée brute de ce secteur

Dépendance à l'égard des importations d'énergie: les importations nettes d'énergie divisées par la consommation intérieure brute d'énergie, notamment la consommation de combustibles de soute utilisés dans le transport international

Indice agrégé de concentration des fournisseurs: couvre le pétrole, le gaz et le charbon. Des valeurs plus faibles indiquent une plus grande diversification et, donc, un risque plus faible.

Diversification du bouquet énergétique: l'indice de Herfindahl pour le gaz naturel, l'ensemble des produits pétroliers, la chaleur nucléaire, les énergies renouvelables et les combustibles solides

* Commission européenne et Agence européenne pour l'environnement

Sources:

Commission européenne et Agence européenne pour l'environnement (part des émissions de GES couvertes par le SEQE); Commission européenne (rapport entre les taxes environnementales et les impôts sur le travail ainsi que le PIB); Eurostat (tous les autres indicateurs).

RÉFÉRENCES

Altomonte, A., Aquilante, A. and G.I.P. Ottaviano (2012), *The triggers of competitiveness: The EFIGE cross-country report*, Bruegel Blueprint 17 (http://bruegel.org/2012/07/the-triggers-of-competitiveness-the-efige-cross-country-report/).

Arpaia, A. and K. Van Herck (2017), *Wage distribution spill-overs from minimum wage increases in France*, DG EMPL Analytical Web Note 1/2017.

Assemblée Nationale (2014), *Rapport d'information sur la question des femmes et du système fiscal* (http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1875.asp).

Autorité de la concurrence (2015), *Avis n° 15-A-16 du 16 novembre 2015 portant sur l'examen, au regard des règles de concurrence, des activités de normalisation et de certification* (http://www.autoritedelaconcurrence.fr/pdf/avis/15a16.pdf).

Autorité de la concurrence (2016), *Authority position provided in contribution to the 2017-2027 France Strategie project* (http://francestrategie1727.fr/wp-content/uploads/2016/02/autoritexx-de-la-concurrence-contribution-17-27-france-strategie-competitivite.pdf).

Autorité de la concurrence (2017), *Communiqué du 23 novembre 2017 portant sur la Liberté d'installation des notaires: bilan d'étape* (http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/standard.php?lang=fr&id_rub=662&id_article=3069).

Autorité de régulation des activités ferroviaires — ARAFER (2017), *Rapport d'activité 2016* (http://www.arafer.fr/publications/rapport-annuel-2016/).

Bas, M., Fontagné, L., Martin, P. and T. Mayer, (2015), *La France en mal de qualité?*, La Lettre du CEPII, No 355, July.

Ben Hassine, H. (2017), *Croissance de la productivité et réallocation des ressources: le tissu productif français depuis 2000*, France Stratégie, Document de travail 2017-08.

Berger, R. and Fédération de la Formation Professionnelle — FFP (2017), *Formation professionnelle: faire décoller l'investissement dans les compétences. Diagnostic et propositions* (https://www.rolandberger.com/fr/Publications/pub_formation_professionnelle.html).

Berlingieri, G. (2014), *Outsourcing and the rise in services*, CEPR Discussion paper 1199.

Berlingieri, G. (2015), *Managing export complexity: the role of service outsourcing*, mimeo LSE (https://editorialexpress.com/cgi-bin/conference/download.cgi?db_name=EEAESEM2016&paper_id=133).

Berthou, A. (2016), *Ajustement du compte courant et dynamique de la productivité en Europe pendant la crise*, Bulletin de la Banque de France, No 207.

Beylat J.-L. and P. Tambourin (2017), *Rapport sur la loi Allegre* (https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/actu_innovation/38/2/Rapport_Beylat_Tambourin_717382.pdf).

Breinlich, H. and C. Criscuolo (2011), 'International trade in services: A portrait of importers and exporters', *Journal of International Economics*, 84(2), pp. 188-206.

Business France / Kantar (2016), *Le rapport des entreprises à l'export.*

CASE (2016), *Study and Reports on the VAT Gap in the EU-28 Member States.*

Cette, G., Corde, S. and R. Lecat (2017), *'Stagnation of productivity in France: A legacy of the crisis or a structural slowdown?'*, *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, No 494-496, The Crisis, Ten Years After. pp. 11-36.

Comité de Suivi des Retraites (2017), *Quatrième avis, 13 July 2017*, (http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2017/07/4eme_avis_du_comite_de_suivi_des_retraites.pdf).

Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (2016), *Quinze ans de politique d'innovation en France*.

Conseil d'État (2016), *Simplification et qualité du droit.*

Conseil d'État (2017), *Etude annuelle 2017 - Puissance publique et plateformes numériques : accompagner l'«ubérisation»* (http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Etudes-Publications/Rapports-Etudes/Etude-annuelle-2017-Puissance-publique-et-plateformes-numeriques-accompagner-l-uberisation).

Conseil d'Orientation des Retraites (2017), *Retraites: perspectives financières jusqu'en 2070. Sensibilité aux hypothèses, résultats par régime*, Fourteenth report, November.

Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles — CNEFOP (2017), *Rapport 2017 sur le suivi et la mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) et du Compte Personnel de Formation (CPF)* (http://www.cnefop.gouv.fr/rapports-139/rapport-cep-cpf-2017.html).

Cour des Comptes (2016), *La politique des pôles de compétitivité.*

Cour des Comptes (2017a), *Rapport public annuel 2017.*

Cour des Comptes (2017b), *La situation et les perspectives des finances publiques (*https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-situation-et-les-perspectives-des-finances-publiques-0).

Cour des Comptes (2017c), *Les finances publiques locales.*

Cour des Comptes (2017d), *La situation du transport de marchandises par le groupe SNCF Mobilités*, Ref. S2017-1999.

Cour des Comptes (2017e), *L'avenir de l'assurance maladie.*

Cour des Comptes (2017f), *Le logement social face au défi de l'accès des publics modestes et défavorisés.*

Crozet, M., E. Milet and D. Mirza (2016), 'The impact of domestic regulations on international trade in services: evidence from firm-level data', *Journal of Comparative Economics*, 44, pp. 585-607.

DARES (2017), *Les contrats aidés : quels objectifs, quel bilan ?,* Dares Analyses, No 2017-021.

DEPP (2016), *Note d'information n°37, Décembre 2016* (http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/39/3/depp-ni-2016-37-PISA-2015-culture-scientifique_678393.pdf)

DEPP (2017), *Repères et références statistiques enseignement formation recherche 2017* (http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/41/3/depp_rers_2017_801413.pdf)

Direction générale des entreprises (2017), *Présentation aux services de la Commission européenne*.

Direction générale du Trésor (2017), *Rapport économique social et financier*.

Ecorys (2017), *Administrative formalities and costs involved in accessing markets cross-border for provisions of accountancy, engineering and architecture services.*

Ernst & Young (2016), *Appui à la consolidation des évaluations des mesures de simplification*, Étude réalisée par le cabinet EY sur la base des études d'impact gouvernementales, Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, Synthèse des travaux.

European Central Bank — ECB (2017), *ECB Economic Bulletin*, Issue 3 / 2017.

European Commission (2016), *2016 Country Report for France* (http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2016/cr2016_france_en.pdf).

European Commission (2017a), *Debt Sustainability Monitor update - Autumn 2017*.

European Commission (2017b), *Education and Training Monitor* (https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/monitor2017-fr_en.pdf).

European Commission (2017c), *Small Business Act for Europe, Report for France*.

European Commission (2017d), *2017 Country Report* (https://ec.europa.eu/info/files/2017-european-semester-country-report-france_en).

European Commission (2017e), *Data collection for monitoring of Youth Guarantee schemes 2016, France*, Country fiche, draft November 2017.

European Commission (2017f), *Labour Market and Wage Developments in Europe - Annual Review 2017* (http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8040&furtherPubs=yes).

European Commission (2017g), *Taxation trends in the European Union* (https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/economic-analysis-taxation/taxation-trends-eu-union_en).

European Commission (2017h), *2018 European Semester: Alert Mechanism Report* (https://ec.europa.eu/info/publications/2018-european-semester-alert-mechanism-report_en).

European Commission (2017i), *Communication of the Commission of 10 January 2017 on reform recommendations for regulation in professional services* COM(2016)820 and *Accompanying staff working document* COM(2016)436.

European Commission (2018a), *2018 Ageing Report: Economic and Budgetary Projections for the EU Member States (2016-2070)*, Directorate General for Economic and Financial Affairs, Economic Policy Committee, Ageing Working Group, forthcoming.

European Commission (2018b), *The Science, Research and Innovation Report 2018*, forthcoming.

European Commission (2018c), *France – Review Of Progress On Policy Measures Relevant For The Correction Of Macroeconomic Imbalances*, forthcoming.

European Court of Justice — ECJ (2016), *Judgment of the Court (Fifth Chamber) of 7 September 2016: Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (ANODE) v Premier ministre and Others.*

Eurostat (2014), *Comext, International trade by enterprise characteristics.*

Eurostat (2015a), *Community survey on ICT usage and eCommerce in enterprises.*

Eurostat (2015b), *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) database*.

Eurostat (2016), *Labour Force Survey 2016*, Labour market and Labour force survey (LFS) statistics.

Eurydice (2016), *National Student Fee and Suport systems in European Higher Education 2016/17* (https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/images/5/58/EN_Fees_and_support_2016_17.pdf)

Fack, G. (2005), 'Pourquoi les ménages pauvres paient-ils des loyers de plus en plus élevés ? L'incidence des aides au logement en France (1973-2002)', *Economie et statistique*, No 381-382, Logement : aspects économiques et sociaux, pp. 17-40.

Fontagné, L. and G. Santoni (2015), *Firm Level Allocative Inefficiency: Evidence from France*, CEPII Working Paper No 2015-12.

France Stratégie (2017a), *Comment réformer la fiscalité des successions?* (http://www.strategie.gouv.fr/publications/20172027-reformer-fiscalite-successions-actions-critiques).

France Stratégie (2017b), *L'enjeu de la concurrence en France, le cas des services* (http://www.strategie.gouv.fr/point-de-vue/lenjeu-de-concurrence-france-cas-services).

France Stratégie (2017c), *2017/2027 - Élaborer une stratégie nationale de compétences - Actions critiques*.

Garicano, L., C. Lelarge and J. Van Reenen (2017), *Réglementations indexées sur la taille: les entreprises doivent-elles choisir de rester petites?*, Rue de la Banque de France, 50 (https://publications.banque-france.fr/reglementations-indexees-sur-la-taille-les-entreprises-doivent-elles-choisir-de-rester-petites)

Gordon, R.H. and J.B. Slemrod (2000), *Are 'Real' Responses to Taxes Simply Income Shifting Between Corporate and Personal Tax Bases?*, NBER Working Paper No 6576 (https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=160708).

Grislain-Letrémy, C. and C. Trevien (2014), *The impact of housing subsidies on the rental sector: the French example*, INSEE Documents de travail No G2014/08.

Haut Conseil de Stabilité Financière — HCSF (2017), *Communiqué de presse, Paris, le 15 décembre 2017* (https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/hcsf/HCSF_171215_-_Communique_de_presse.pdf).

INSEE (2016a), *Le parc de logements en France au 1 er janvier 2016*, INSEE Focus No 73.

INSEE (2016b), *Enquête patrimoine*, INSEE Première No 1621.

INSEE (2016c), *Les habitants des quartiers de la politique de la ville*, INSEE Première No 1593 (https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121538).

INSEE (2017a), *Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités*, INSEE Focus No 96.

INSEE (2017b), *Faut-il s'inquiéter de la hausse de l'endettement des entreprises en France?*, Note de conjoncture – Décembre 2017

INSEE (2017c), *La moitié des entreprises signalent des barrières à l'embauche*, INSEE Focus No 106

INSEE (2017d), *Les conditions de logement en France*, INSEE Références, 2017 Edition

Inspection générale des finances (2012), *Les professions réglementées*, Rapport 2012 M057 03 (http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000569.pdf).

Inspection générale des affaires sociales — IGAS (2017), *Bilan d'étape du déploiement du compte personnel de formation (CPF)*, No 2016-140R (http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2016-140R.pdf).

Institut Montaigne (2017), *Le rôle des ETI dans la croissance française*.

International Monetary Fund — IMF (2017), *Which Groups Are Most Vulnerable in France's Labor Market?*, IMF Article IV for France.

KPMG (2017), *Evaluation de la démarche globale d'évaluation des politiques publiques menée dans le cadre de la modernisation de l'action publique*, February 2017.

Lamure, E. and O. Cadic (2017), *Simplifier efficacement pour libérer les entreprises*, Rapport d'information No 433 (2016-2017) du Sénat Français (https://www.senat.fr/notice-rapport/2016/r16-433-notice.html).

Limon, E. (2017), *An Analysis of Dualism on the French Labour Market*, Université de Cergy Pontoise (https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01564385).

MENESR (2017), *Livre Blanc de l'Enseignement Supérieur de la Recherche 2017* (http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/04/1/ESR_Livre_Blanc_707041.pdf)

MENESR-SIES (2017), *Note d'information 17.05, Avril 2017* (https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/15/2/NI5_avril2017_749152.pdf)

Meurs, D. (2017), 'The role of discrimination in immigrant unemployment', *Population & Societies*, No 546(https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26753/546.population.soieties.july.august.2017.immigration.unemployment.en.pdf).

Ministère de la Justice (2017), *Chiffres clés 2017*.

Ministère du Travail (2017), *Rapports annuels du groupe d'experts SMIC* (http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/article/smic-rapport-du-groupe-d-experts-2017).

OECD (2010), *Equal Opportunities? The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, pp. 129-160.

OECD (2013), *The Efficiency and Equity of the Tax and Transfer System in France*, OECD Working Papers 1038 (http://dx.doi.org/10.1787/5k487n4jqqg5-en).

OECD (2014a), *Reviews of Innovation Policy: France*.

OECD (2014b), *International Migration Outlook 2014*.

OECD (2015), *Indicators of Immigrant Integration 2015, Settling In* (http://www.oecd.org/publications/indicators-of-immigrant-integration-2015-settling-in-9789264234024-en.htm).

OECD (2016a), *Health at a Glance*, pp. 155.

OECD (2016b), *Programme for International Student Assessment 2015*, volume I (http://www.oecd.org/education/pisa-2015-results-volume-i-9789264266490-en.htm).

OECD (2017a), *Economic Surveys: France*.

OECD (2017b), *Science, Technology and Industry Scoreboard*.

OECD/European Observatory on Health Systems and Policies (2017c), *France: Country Health Profile 2017*, State of Health in the EU, OECD Publishing, Paris/European Observatory on Health Systems and Policies, Brussels.

OECD (2017d), *How much do OECD countries spend on prevention?*, DELSA/HEA(2017)10

OECD (2017e), *Education at a Glance 2017*, OECD Indicators (http://www.oecd.org/edu/education-at-a-glance-19991487.htm).

OECD (2018), *Exploring integration and intergenerational social mobility of children of immigrants*, forthcoming.

Organisation Internationale des Constructeurs d'Automobiles — OICA (2017), *Organisation Internationale des Constructeurs d'Automobiles: world motor vehicle sales by country and by manufacturer*.

Philiponnet, N. and A. Turrini (2017), *Assessing House Price Developments in the EU*, European Economy, Discussion Paper 048, May 2017.

Plum (2017), *Sweating the small stuff: impact of the bureaucracy burden*, Tim Tiller, Plum Consulting London LPP.

Projet de loi de finances pour 2018 (2017), *Annexe: Formation professionnelle.*

Sénat (2017), *Rapport d'information de la Commission des finances sur les SATT* (https://www.senat.fr/rap/r16-683/r16-683.html).

Vergier, N. et H. Chaput, (2017), *Déserts médicaux: comment les définir? Comment les mesurer?*, Les Dossiers de la Drees No 17, in collaboration with I. Lefebvre-Hoang.

World Bank (2017), *Doing Business 2018: Reforming to create jobs.*

World Economic Forum (2017), *The global competitiveness report 2017-18* (http://www3.weforum.org/docs/GCR2017-2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2017%E2%80%932018.pdf).

ZEW (2016), *The effects of tax reforms to The Effects of Tax Reforms to Address the Debt-Equity Bias on the Cost of Capital and on Effective Tax Rates*, Taxation paper No 65, 2016.